
Énergie atomique du Canada limitée

Rapport financier annuel 2009

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société de technologie nucléaire pleinement intégrée qui fournit des services à des sociétés de services publics nucléaires dans le monde entier. Créée en 1952, EACL est le concepteur et le constructeur d'une technologie entièrement canadienne, la technologie des réacteurs CANDU^{MD}, notamment du réacteur CANDU avancé^{MD} (ACR-1000^{MD}) et du réacteur CANDU^{MD} 6, l'un des réacteurs les plus performants au monde.

EACL compte près de 4 900 employés à temps plein offrant des services nucléaires de pointe et de qualité internationale dans les domaines suivants : soutien en recherche et développement, conception et ingénierie, gestion de la construction, technologie spécialisée, prolongation de la vie utile, gestion des déchets et déclasséement à l'appui des réacteurs CANDU.

Mandat

- Servir de plateforme nucléaire canadienne en matière d'expertise en technologie et en science nucléaire
- Exploiter une entreprise de conception, de construction et d'entretien de réacteurs nucléaires CANDU qui est autosuffisante et viable sur le plan commercial

Vision / Mission

- Être la meilleure société nucléaire
- Fournir des solutions d'énergie nucléaire sûres, fiables, économiques et viables à l'échelle mondiale

Table des matières

2	Technologie de calibre mondial	15	Revue financière	32	Conventions et estimations comptables critiques
4	Survol de 2008–2009	18	Résultats d'exploitation par division	34	Résponsabilité de la direction
6	Message de la présidente du Conseil	23	État consolidé des flux et fonds de roulement	35	Rapport des vérificateurs
8	Message du président-directeur général	24	Arrangements hors bilan	36	États financiers consolidés
10	Rapport de gestion	24	Perspectives	55	Conseil d'administration
10	Énoncés prospectifs	26	Principales priorités et résultats pour 2009–2010	57	Gouvernance
10	Organisation	26	Gestion des risques et incertitudes	59	Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices
11	Objectifs	32	Modification de conventions comptables	60	Information sur la Société
12	Priorités	32	Modification future de conventions comptables		
13	Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats	32	Adoption des normes internationales d'information financière au Canada		

Technologie de calibre mondial

EACL conçoit et construit une technologie de calibre mondial, soit le réacteur nucléaire CANDU qui produit de l'énergie propre, verte, sécuritaire et fiable. Jusqu'à présent, le programme nucléaire du Canada est fondé sur la technologie à eau lourde sous pression CANDU d'EACL. Cette technologie est hautement appréciée, ici comme à l'étranger, pour la qualité et la sécurité de sa conception, ses coûts d'immobilisations et d'exploitation concurrentiels et pour sa longévité.

Le réacteur CANDU 6, le réacteur le plus performant du parc CANDU, a prouvé sa valeur en terme de sécurité, de rentabilité et de fiabilité au cours des trente dernières années d'exploitation tout en obtenant un excellent rendement pour ce qui est des facteurs de fiabilité et de capacité.

Selon les plus récentes données de l'Agence internationale de l'énergie atomique (2007), sur 433 réacteurs qui se trouvaient dans le monde à cette époque, les trois quarts des installations nucléaires CANDU 6 internationales d'EACL dans le monde se classent parmi les dix pour cent pour ce qui est du facteur de charge durant leur cycle de vie. Des réacteurs d'EACL occupent d'ailleurs les trois premières positions au classement mondial.

En Ontario, selon les données du Groupe des propriétaires de centrales CANDU, les trois réacteurs CANDU qui étaient les plus performants en 2008 se trouvaient à Darlington avec des taux de rendement de 99,4 % pour le réacteur 3, de 98,5 % pour le réacteur 2 et de 97,9 % pour le réacteur 4, ce qui est excellent sur le plan mondial. À l'échelle mondiale, les opérations des réacteurs CANDU correspondent à plus de 500 réacteurs-années d'opération sans incident pour l'environnement.

Le réacteur CANDU avancé^{MD} (ACR-1000^{MD}) est le réacteur de génération III⁺, qui a été conçu spécialement pour utiliser les caractéristiques éprouvées de la conception

CANDU originale et répondre aux exigences du marché en termes de prix concurrentiel et de technologie de pointe. Il s'agit d'un réacteur hybride qui fait le pont entre la technologie de réacteur à eau lourde et à eau légère. Le réacteur ACR-1000 a été conçu pour avoir une vie utile de 60 ans et un facteur de capacité annuelle moyenne de plus de 90 % sur l'ensemble de son cycle de vie.

Des améliorations sont apportées à la technologie CANDU afin d'y intégrer la technologie de combustible avancé. Les réacteurs CANDU d'EACL offrent la capacité d'utiliser des carburants de remplacement, comme le thorium, ou l'uranium recyclé provenant de réacteurs à eau légère. Cette distinction est importante pour les pays qui n'ont pas d'importantes réserves d'uranium et représenterait une percée dans la réduction des déchets nucléaires. En raison d'un vif intérêt de la part de ses clients du réacteur CANDU, EACL mène des recherches sur des carburants de remplacement en Chine et au Canada.

Le Canada fait partie d'un club select de seulement cinq pays qui vendent des réacteurs nucléaires. Au cours des douze dernières années, EACL a livré sept réacteurs sous contrat à temps et sans dépassement de coûts, soit en Chine, en Corée du Sud et en Roumanie. D'ailleurs, nous avons construit de nouveaux réacteurs en Chine avant le délai prévu et à un prix moins élevé que prévu.

Les activités de prolongation de la durée de vie utile des réacteurs CANDU d'EACL, un autre secteur d'activité important, sont des projets de grande envergure. Ce processus

peut ajouter, en toute sécurité, jusqu'à 30 ans à la durée d'exploitation d'un réacteur. Dans le même ordre d'idées, les secteurs d'activités rentables d'EACL aident à maintenir des réacteurs CANDU en exploitation et offrent un soutien aux technologies non-CANDU.

EACL est un atout national qui garantit notre indépendance énergétique future. Avec l'aide des membres de son équipe CANDU, d'un secteur d'approvisionnement intérieur et d'une main-d'œuvre qualifiée ici même au Canada, EACL est prête à devenir, grâce à sa technologie, un des réels moteurs de la croissance économique future du Canada.



Trente-quatre réacteurs CANDU, ainsi que 16 autres réacteurs à eau lourde bâtis selon le concept CANDU ont été construits ou sont en construction dans sept pays du monde.

Roumanie (2 réacteurs)

Corée du Sud
(4 réacteurs, dont un projet de
prolongation de la durée de la vie utile)

Chine (2 réacteurs)

Pakistan (1 réacteur)

Inde
(15 réacteurs, 3 en construction)

Aperçu des possibilités du marché

- On compte 436 réacteurs nucléaires dans le monde en 2009, et des projets de construction d'environ 230 réacteurs en sont actuellement au stade de la discussion, de la planification ou de la construction. Il y a aussi la possibilité d'en bâtir des centaines d'autres. Cette possibilité représente un marché nettement supérieur à un billion de dollars au cours des vingt prochaines années.
- Une récente modélisation économique du Conference Board of Canada a révélé que la construction de quatre nouveaux doubles réacteurs ACR-1000 au Canada et la construction de huit autres doubles réacteurs dans le monde créeraient

500 000 personnes-années d'emplois et ajouteraient 80 milliards de dollars au produit intérieur brut canadien de 2010 à 2030.

- En Ontario, le Plan intégré pour le réseau d'électricité estime à 27 milliards de dollars les investissements en énergie nucléaire qui devront être effectués de 2008 à 2027 afin de maintenir à 50 % la part actuelle de la production d'électricité en Ontario qui vient du nucléaire. Cet investissement comprend la construction de deux à quatre nouveaux réacteurs, dont au moins deux à Darlington, en Ontario. L'Alberta et la Saskatchewan prennent des mesures pour inclure l'énergie nucléaire dans leur parc énergétique, tandis que le Nouveau-Brunswick étudie

sérieusement la construction d'un nouveau réacteur.

- Comme, partout dans le monde, les réacteurs CANDU approchent la fin de leur vie utile, il y aura un marché immense de services de prolongation de la vie utile – une quinzaine de projets d'ici 2028, d'une valeur maximale de 5 milliards de dollars. Un projet typique de prolongation de la durée de vie utile crée environ 1 500 emplois et injecte 1,5 milliards de dollars en investissements.

Santé et sécurité

- EACL a porté à 212 millions de dollars son investissement dans les installations de laboratoires nucléaires, ce qui a contribué à la réalisation de ses objectifs en matière de santé, de sécurité et de gérance en matière de l'environnement.
- EACL a atteint un objectif extraordinaire en matière de sécurité en 2008–2009, en franchissant le cap de deux millions d'heures réalisées sans aucune blessure entraînant une perte d'heures de travail – aucune blessure – pour le projet de prolongation de la vie utile du réacteur de Point Lepreau.

Projets

- EACL, comme membre du consortium ontarien d'Équipe CANDU^{MD}, a présenté en février 2009, sa proposition de construire des réacteurs ACR-1000 pour le processus d'achat de nouveaux réacteurs lancé par le gouvernement de l'Ontario.
- L'équipe d'élaboration du réacteur ACR-1000 a atteint plusieurs étapes importantes liées aux permis, dont la réalisation du Rapport générique de sûreté pour le ACR-1000, lequel est à la base de l'examen de la conception pré-demande par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. D'importants progrès ont aussi été réalisés pour le rapport préliminaire d'analyse de sûreté de l'ACR-1000, utilisé par la Commission dans son processus d'octroi de permis. Cette dernière a terminé la phase 1 de l'examen de la conception préprojet du réacteur ACR-1000 et a conclu que, de façon globale, aucun obstacle n'a été décelé qui pourrait entraîner une modification importante à la conception du réacteur ACR-1000.

- EACL a décroché des contrats d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars auprès d'Hydro-Québec pour des projets de prolongation de la vie utile à Gentilly-2, ce qui représente le quatrième projet de prolongation de la vie utile d'un réacteur qu'entreprend EACL en quatre ans.
- EACL a atteint un objectif important dans le cadre du projet de prolongation de la vie utile du réacteur de la centrale Bruce avec l'extraction du dernier tube de calandre du réacteur 1 de la centrale Bruce A. Cette étape marque la fin de la phase de démontage de ce réacteur.
- EACL a fait d'importants progrès dans la réalisation de la phase de l'enlèvement des composantes du réacteur de prolongation de la vie utile des réacteurs à Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick.
- EACL a accusé des retards dans ses premiers projets actifs et uniques de prolongation de la vie utile. Aussi on s'attend à ce que les coûts liés à la réalisation de ces projets augmentent considérablement. Une série d'améliorations en matière de gestion de projets ont été apportées pour surmonter ces difficultés. Maintenant qu'elle a investi dans cette expérience d'apprentissage et amélioré ses processus, EACL prévoit que ses activités de prolongation de la vie utile prendront de l'expansion et pourraient générer jusqu'à 5 milliards de dollars au cours des deux prochaines décennies.

Exploitation et activités commerciales

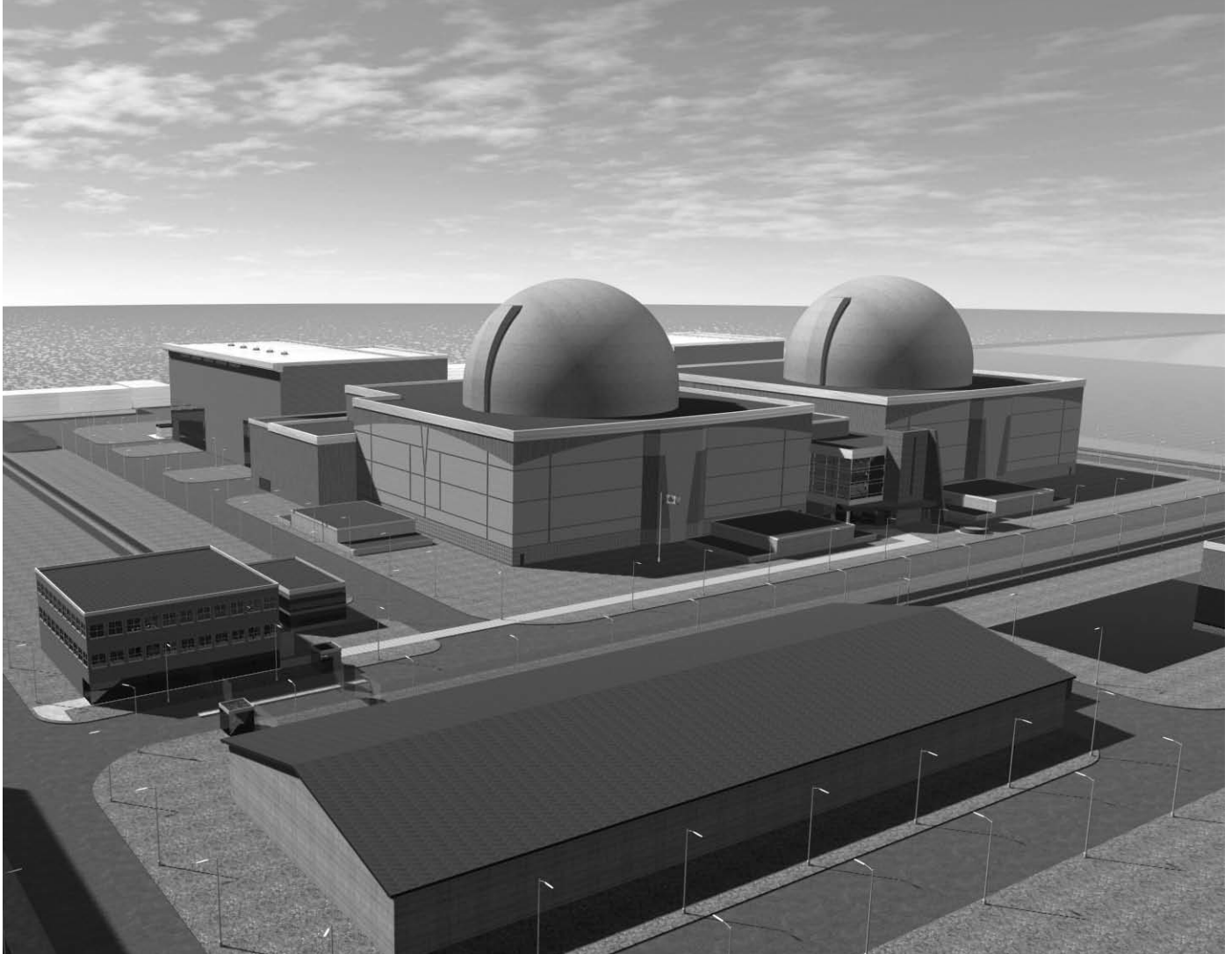
- EACL continue de fournir, de manière fiable et sécuritaire, des isotopes produits par le réacteur national de recherche universel (NRU). Au cours de l'année, EACL a augmenté sa production de

manière à neutraliser les effets des interruptions survenues à d'autres importants réacteurs producteurs d'isotopes.

- En mai 2008, EACL a commencé à réduire la production à son complexe d'installations de production d'isotopes jusqu'à un état d'arrêt étendu sécuritaire.
- La croissance des activités commerciales a provoqué une hausse de 3 % de l'effectif à temps plein qui est passé à 4 891 employés (4 728 employés en 2007–2008).
- Dans le cadre de ses efforts visant à améliorer ses opérations, EACL a été acceptée comme membre de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires pour un essai de 24 mois visant son réacteur NRU. Ce privilège donne à EACL l'accès à des pratiques exemplaires internationales et lui fournit un soutien pour atteindre le plus haut niveau de sécurité opérationnelle.
- EACL a signé un protocole d'entente avec le fabricant Larson and Toubro afin d'explorer la construction d'un réacteur ACR-1000 en Inde. L'entente est subordonnée à l'approbation par l'Inde et le Canada d'un accord de coopération nucléaire.
- EACL a signé une initiative d'élaboration d'un cycle du combustible avec la Chine afin de promouvoir l'utilisation de réacteurs CANDU avec des cycles de combustibles avancés comme l'uranium recyclé et le thorium.

Renseignements financiers

- EACL a reçu des crédits parlementaires de 554 millions de dollars à l'appui de nombreuses initiatives essentielles comme



*Le réacteur CANDU avancé de génération III**

l'élaboration du réacteur ACR-1000, le principal programme de recherche et de développement nucléaire du Canada, le renouvellement de l'infrastructure des Laboratoires de Chalk River et la production d'isotopes, pour n'en nommer que quelques-unes.

- EACL a affecté 105 millions de dollars à la réalisation des obligations de

déclassement et de gestion des déchets dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires historiques.

- Les recettes commerciales consolidées ont régressé de 35 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 401 millions de dollars, ce qui reflète la baisse des recettes des projets établies selon le pourcentage des travaux

achevés. Cette baisse était imputable à la hausse des coûts des grands projets de prolongation de la durée de vie des réacteurs. La croissance des services et des activités commerciales liées aux isotopes d'EACL a partiellement compensé cette baisse.

Accent mis sur la gouvernance et la croissance

L'exercice 2008–2009 a été marqué par des changements majeurs et par des nouveautés dans la gouvernance d'EACL.

Au début de l'exercice, le Conseil a entrepris un examen exhaustif de la gouvernance d'EACL au moyen d'une gamme de ressources internes et externes. En conséquence, d'importants changements ont été apportés à la structure, à l'orientation et à la charge de travail du Conseil et de ses comités.

Nous avons aussi renforcé les relations de travail qu'entretient le Conseil avec la direction, nos parties prenantes et, chose plus importante, avec notre actionnaire : le gouvernement du Canada.

Nous avons précisé et renforcé les orientations stratégiques de la Société. Nos principales priorités ont été définies comme étant l'élaboration et la mise en service des nouveaux réacteurs de troisième génération au Canada et la reprise d'un approvisionnement fiable en isotopes à Chalk River.

Dans ce cadre de travail, le Conseil, avec l'aide de l'équipe de direction, a consacré beaucoup de temps et d'efforts à préparer et à évaluer la soumission d'EACL pour construire de nouveaux réacteurs à Darlington, en Ontario. Le Conseil a aussi décidé de retirer sa soumission pour la construction d'un nouveau réacteur au Royaume-Uni et de recommander au gouvernement du Canada qu'EACL mette fin au développement de nouveaux réacteurs de production d'isotopes MAPLE. Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de nos orientations stratégiques.

Hugh MacDiarmid, notre président et directeur-général, et moi avons passé beaucoup de temps et d'efforts à renforcer nos rapports avec notre actionnaire, soit le ministre des Ressources naturelles du Canada, avec les employés et les cadres supérieurs de ce ministère, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres ministres, dignitaires et députés. Nous avons fait mieux connaître les objectifs et les défis d'EACL et accru notre compréhension des politiques. Le renouvellement de l'appui du gouvernement à l'égard d'EACL pour l'exercice 2009–2010 était en partie attribuable à ces efforts.

Les événements de 2007 nous ont convaincu qu'EACL avait été négligente dans ses communications avec le public et les parties prenantes. C'est pourquoi EACL a renforcé considérablement son service des Relations extérieures et communications et a entrepris de vastes efforts de liaison avec tous les ordres de gouvernement, les clients, les médias, les fournisseurs et les groupes de parties prenantes, dont les universités. Rétablir la confiance du public demeure une grande priorité pour nous. Ainsi, le Conseil et ses comités évaluent régulièrement les risques afin de garantir qu'EACL protège la santé et la sécurité de ses travailleurs, du public et de notre environnement.

L'importance accordée à la gouvernance par le Conseil lui-même a provoqué de nombreux changements, de façon à préciser les rôles du Conseil et de la direction. Nous avons changé la liste des compétences requises des membres du Conseil, adopté une approche structurée pour la recherche de nouveaux administrateurs en mettant l'accent sur la diligence raisonnable et en faisant appel à une firme de recherche professionnelle.

Résultat : on constate chez les membres du Conseil de meilleures connaissances en énergie, en finances, en gestion des risques et en sécurité nucléaire. Le Conseil dispose maintenant d'un secrétariat interne à temps plein qui appuie la planification et la coordination des réunions du Conseil et de ses quatre comités en collaboration avec leurs présidents.

Tous ces changements ainsi que d'autres changements ont mené à une hausse majeure du temps consacré à EACL par les administrateurs, par l'équipe de direction travaillant en collaboration avec le Conseil et par la présidente. Le Conseil et ses comités se sont rencontrés de manière plus régulière et fréquente – neuf réunions du Conseil et 27 réunions de comités en 2008–2009.

L'année dernière, un nouveau comité du Conseil a été créé pour examiner les risques liés aux projets. Un autre comité, chargé de la science et de la technologie, a reçu un mandat plus robuste qui contient un volet sur la surveillance nucléaire. Un groupe de travail sur la recherche et le développement, composé d'experts externes indépendants, dispense des conseils aux membres du Conseil par l'entremise de ce comité. Ces deux organismes sont liés à un autre changement majeur qui a été apporté à notre gouvernance interne, soit une plus grande importance consacrée à la détermination des risques et aux stratégies d'atténuation des risques. Nous avons élaboré un cadre global de gestion du risque qui a pour objet de cerner et d'évaluer la gamme complète de risques et de possibilités qu'EACL doit gérer.

L'exercice 2008–2009 a été exigeant tant pour le Conseil que pour la direction. J'ai le plaisir de profiter de cette occasion pour remercier notre actionnaire, le gouvernement du Canada pour son soutien, ainsi que mes collègues au Conseil et les employés d'EACL pour leur travail assidu et leur dévouement.

EACL est maintenant mieux placée pour cerner et évaluer les possibilités et les risques présents dans les marchés nucléaires nationaux et internationaux.

La présidente du Conseil,



GLENNA CARR



La présidente du Conseil,
GLENNA CARR

Cap sur la réussite

En 2008–2009, EACL a continué de poursuivre l'accomplissement de sa mission fondamentale d'être un fournisseur de centrales nucléaires concurrentiel sur la scène internationale.

Le principal investissement stratégique qu'a effectué EACL l'an dernier a été de poursuivre le développement de son projet phare, le réacteur ACR-1000. Le développement de ce réacteur de la génération III⁺ est resté sur la bonne voie et respecte le calendrier. Il a été appuyé par des fonds de 120 millions de dollars du gouvernement du Canada.

EACL a terminé le Rapport générique de sûreté pour le réacteur CANDU avancé (ACR-1000) qui est à la base de l'évaluation de la conception préalable à l'obtention d'un permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et a réalisé d'importants progrès dans la préparation du rapport préliminaire d'analyse de la sûreté dont se sert la commission dans son processus d'octroi de permis. En décembre 2008, la Commission a terminé la phase 1 de l'examen de la conception préprojet du réacteur ACR-1000 et a conclu que, d'une façon globale, aucun obstacle n'a été décelé qui pourrait entraîner une modification importante au réacteur ACR-1000.

Au même moment, EACL a investi d'importantes ressources pour préparer une soumission pour la construction de réacteurs ACR-1000 pour le gouvernement de l'Ontario à la centrale Darlington. Présentée le 27 février 2009, la soumission représentait plus d'un an de travail par des centaines d'employés d'EACL. Notre candidature a été fortement appuyée par le milieu syndical et par nos sociétés partenaires d'Équipe CANDU. Leur participation a été et demeure essentielle. Je suis heureux de le reconnaître.

Nous concentrons actuellement nos activités sur les projets de prolongation de la vie utile pour certains clients clés au Canada et en Corée du Sud. De tels projets peuvent prolonger d'une trentaine d'années la vie utile des réacteurs. Nous avons éprouvé des difficultés opérationnelles aux projets de prolongation de la vie utile des centrales de Bruce et de Point Lepreau en Ontario et au Nouveau-Brunswick, respectivement. Ces difficultés reflètent l'extraordinaire complexité technique de ces activités qui n'avaient jamais été effectuées auparavant. Il en a résulté des dépassements de coûts, des retards d'exécution et des conséquences évidentes sur nos états financiers de 2008–2009. Nous demeurons pleinement résolus à offrir des résultats de grande qualité à nos clients et à nous dévouer entièrement à la sécurité au travail.

En plus des projets de prolongation de la vie utile des réacteurs de Bruce et de Point Lepreau, EACL s'est préparée pour des projets semblables à Wolsong, en Corée du Sud, qui commenceront au premier trimestre de l'exercice 2009–2010. À la fin de 2008 et au début de 2009, nous avons obtenu des contrats avec Hydro-Québec pour prolonger la vie utile de la centrale Gentilly-2.

En règle générale, nous croyons que la prolongation de la vie utile des réacteurs est un secteur de croissance au sein EACL. Dans le monde, quinze réacteurs CANDU pourraient faire l'objet d'un projet de prolongation de la vie utile d'ici 2028. Nous avons beaucoup appris en 2008–2009 et à l'avenir, nous pouvons compter sur une grande expertise dans ce domaine, notamment l'utilisation d'équipement spécialisé et d'outils téléguidés pour des travaux dans un environnement radioactif.

Le rendement de notre réacteur NRU à nos Laboratoires de Chalk River a été excellent en 2008–2009. Nous avons accru la production d'isotopes à des fins médicales de 40 % pour une période de six mois afin de répondre à une pénurie mondiale provoquée par la fermeture prolongée de l'autre grand réacteur de production d'isotopes au monde, lequel se trouve aux Pays-Bas. Suite à l'annulation du projet de réacteurs MAPLE, EACL a signé, en juillet, un protocole avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire dans le but d'offrir un cadre de travail qui servira aux employés d'EACL et de la Commission pour préparer les renseignements dont a besoin la CCSN pour évaluer le maintien des opérations du NRU au-delà de la période de permis actuel. Cette entente établit un processus pour élaborer des exigences réglementaires précises pour EACL. Il s'agit d'une première étape vers le renouvellement du permis du NRU qui prend fin en octobre 2011.

Un événement marquant a été la présentation par la société Talisman International LLC de son rapport sur les circonstances qui ont provoqué la mise en arrêt prolongée du NRU en novembre et décembre 2007. EACL et la Commission canadienne de sûreté nucléaire ont accepté pleinement les recommandations du rapport, à savoir de préciser les exigences liées à l'obtention de permis et d'améliorer le suivi des engagements liés aux permis. EACL a travaillé étroitement avec la Commission pour introduire des mesures correctives. Nous sommes persuadés que les mesures que nous avons prises jusqu'à présent éviteront que de tels incidents se produisent à l'avenir. EACL a aussi amélioré son processus d'avis d'interruptions dans l'approvisionnement en isotopes de manière à permettre à divers organismes publics,

dont Santé Canada et la Commission, de mieux répondre à la pénurie prévue d'isotopes à des fins médicales. Dans le but de rassurer le public qu'EACL place la santé et la sécurité de ses travailleurs et du public canadien au sommet de ses priorités, tout en assurant la protection de l'environnement, EACL a aussi amélioré ses efforts de divulgation volontaire des incidents liés aux Laboratoires de Chalk River.

Les montants dépensés par EACL en matière de recherche et de développement occupent le sixième rang en importance au Canada et représente une contribution majeure aux progrès scientifiques et technologiques du pays. En 2008–2009, la Société a continué de mettre à niveau ses installations de recherche par l'entremise du programme de renouvellement de l'infrastructure du Projet Nouveau Départ.

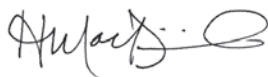
EACL demeure une société active sur la scène internationale. En 2008–2009, elle a eu des discussions très avancées sur des projets précis en Argentine et en Roumanie. De plus, des ententes de développement et de mise en œuvre de la technologie CANDU ont été conclues avec l'Ukraine, la Jordanie et la Chine. Plusieurs de ces ententes portent sur le développement de sources de carburant de remplacement pour la technologie CANDU, dont le thorium et du combustible recyclé pour réacteur à eau ordinaire.

À la suite de la clôture de l'exercice, le gouvernement a annoncé la réalisation de son examen de la structure d'affaires d'EACL et sa décision de restructurer EACL. L'objectif de cette décision est de préparer la Société, ses employés et l'industrie nucléaire canadienne à participer pleinement et avec succès à l'expansion du marché nucléaire mondial. Au moment de la publication du présent rapport, la forme et le calendrier de la restructuration n'avaient pas encore été déterminés. EACL continuera de fonctionner selon son mandat actuel jusqu'à ce que le gouvernement fournisse d'autres directives sur la façon dont s'effectuera la restructuration.

Finalement, je voudrais présenter mes hommages plusieurs personnes. Deux cadres supérieurs, David Torgerson et Ken Petrunik, ont mis fin à une carrière distinguée à EACL, cette dernière année, en décidant de prendre leur retraite. Ils ont tous les deux démontré des qualités exceptionnelles et un excellent leadership et leurs connaissances nous ont grandement profité.

Durant l'exercice, le conseil d'administration d'EACL a assuré une gouvernance très efficace. Leurs conseils et leur expérience ont été inestimables pour les membres de la direction et ont beaucoup aidé EACL à se positionner pour les perspectives futures. Je tiens à les remercier ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à nos succès : notre actionnaire, le gouvernement du Canada, nos fournisseurs et collègues de l'Équipe CANDU et les membres de la collectivité pour qui nous travaillons. Enfin, je remercie les employés d'EACL pour leurs compétences professionnelles, leur dévouement et leur travail assidu.

Le président-directeur général,



HUGH MacDIARMID



Président-directeur général,
HUGH MacDIARMID

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le Comité de vérification d'EACL et approuvé par le Conseil d'administration de la Société. Il fournit des commentaires sur le rendement de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur les hypothèses que la direction jugeait raisonnables au moment de la rédaction du rapport. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Organisation

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles du Canada.

EACL est investie d'un double mandat : exploiter une entreprise rentable de conception et de construction de réacteurs nucléaires CANDU, activités qui comprennent des produits afférents et des projets de prolongation de la vie utile des réacteurs et la prestation de services, et servir de plate-forme nucléaire ou de dépositaire de l'expertise scientifique et technologique en matière de nucléaire au Canada.

Le rôle unique que joue la Société en matière de politique publique comprend le maintien et l'amélioration de la technologie nucléaire canadienne afin de répondre aux besoins d'approvisionnement en électricité du Canada et de gérer les obligations en matière de déclassement et de gestion des déchets d'une manière sûre et efficace. EACL compte sur le financement octroyé par le gouvernement du Canada pour gérer ses installations de Chalk River, en Ontario, et de Pinawa, au Manitoba. De plus, EACL gère une partie considérable de la production et de l'approvisionnement mondial en isotopes.

EACL mène ses activités commerciales et évalue ses états financiers par l'entremise de deux divisions : Réacteurs CANDU et Recherche et Technologie. Chaque division est chargée d'atteindre les objectifs commerciaux indiqués dans le Plan d'entreprise.

Division des réacteurs CANDU

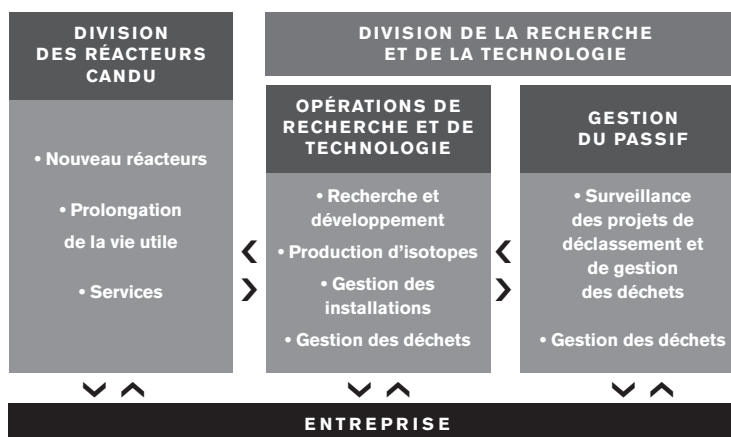
La Division des réacteurs CANDU, établie à Mississauga, en Ontario, est exploitée comme une entreprise et génère de la valeur grâce à ses activités fondamentales, qui comprennent la gestion de projets liés à la construction de réacteurs nucléaires, la prolongation de la vie utile des réacteurs et des projets d'entretien. Cette division est également chargée du marketing et du développement des affaires, de même que des activités de commercialisation du réacteur ACR-1000 d'EACL.

La Division des réacteurs CANDU compte trois secteurs d'activités :

- Les projets de nouveaux réacteurs – comprend les activités liées au développement et à la commercialisation des réacteurs ACR-1000 et la construction de tous les nouveaux réacteurs sous contrat, dont les réacteurs CANDU 6 et les réacteurs CANDU 6 évolué^{MC}.
- Les projets de prolongation de la vie utile des réacteurs CANDU, ce qui comprend le remplacement des principales pièces des réacteurs. La prolongation de la vie utile des réacteurs permet aux entreprises de services publics de continuer d'exploiter les réacteurs pendant 30 ans de plus, selon les estimations, plutôt que de devoir démanteler le réacteur et d'en bâtir un nouveau.
- Services – Les Services consistent en la prestation d'une gamme complète de produits et de services d'ingénierie et de technologie dont l'ingénierie, la production, l'approvisionnement en pièces, l'inspection et les services locaux. Ils appuient l'exploitation des centrales CANDU en prolongeant la vie utile des réacteurs grâce à des mises à niveau et en améliorant le rendement et la compétitivité des clients. Les activités non liées aux réacteurs CANDU représentent de nouvelles sources de revenus pour une croissance future la vente de diverses pièces. En plus de son marché traditionnel de réacteurs CANDU, EACL fait des gains en Europe, en Asie et aux États-Unis grâce à des services non-CANDU.

Les services commerciaux (p. ex. l'approvisionnement), la gestion de projets et les fonctions de marketing et d'expansion des affaires appuient les activités de construction de nouveaux réacteurs et de prolongation de la vie utile des réacteurs.

Divisions aux fins d'information financière d'EACL



Les principaux facteurs de succès pour les projets de prolongation de la vie utile et de construction de réacteurs sont : la réalisation de projets dans des conditions sécuritaires, le respect des calendriers d'exécution et des budgets, le respect des modalités du contrat et des exigences des clients, la mise en œuvre de programmes de marketing ciblés et l'établissement d'alliances stratégiques visant à accroître la part du marché. La stratégie utilisée par EACL consiste à établir des partenariats avec des entités locales solides afin de fournir des connaissances et un contenu locaux, d'accroître la capacité en matière de marketing et d'améliorer les conditions économiques pour la croissance au sein de la division.

Division de la recherche et de la technologie

Située principalement aux Laboratoires de Chalk River, la Division de la recherche et de la technologie entreprend des projets de recherche et de développement essentiels à l'appui de la technologie CANDU, dont le programme de développement du réacteur ACR-1000, la production d'isotopes à des fins médicales par l'entremise du réacteur NRU, et la gestion de déchets nucléaires. Une part importante de la mission de cette division consiste à exécuter le mandat stratégique du gouvernement du Canada visant à promouvoir la technologie et l'industrie nucléaires canadiennes au moyen de son infrastructure technologique, qui comprend des laboratoires et des installations.

EACL, par l'entremise de sa Division de la recherche et de la technologie, remplit son rôle en matière de politique publique de diverses façons :

- Maintenir et améliorer la technologie nucléaire canadienne et appuyer les entreprises de services publics du Canada afin de répondre aux besoins d'approvisionnement en électricité du pays d'une manière sûre et efficace.
- Produire des isotopes à des fins médicales en vue de leur distribution et de leur utilisation de par le monde.
- Faire progresser la science au Canada en appuyant le milieu universitaire. Ces initiatives mènent à des innovations et à des développements technologiques, en plus de contribuer à la formation d'employés hautement qualifiés pour l'avenir, tant dans le secteur nucléaire que le secteur non nucléaire de l'économie canadienne qui doit demeurer concurrentielle sur le plan mondial.
- Représenter le Canada sur la scène internationale en ce qui concerne les divers programmes nucléaires.
- Réaliser les activités de déclasserment et de gestion des déchets d'une manière efficace et sécuritaire.

EACL compte sur le financement du gouvernement du Canada pour remplir ses obligations. La division rend compte de son rendement financier sous Recherche et technologie et Gestion du passif.

Opérations de recherche et de technologie

Opérations de recherche et de technologie gère la capacité de recherche et de technologie d'EACL ainsi que les diverses installations de recherche et de développement nucléaires qui se trouvent aux Laboratoires de Chalk River. Les dépenses sont gérées selon des cibles précises fondées sur les niveaux de financement engagés et les revenus commerciaux. Le financement provient en grande partie de crédits fédéraux et sert à appuyer le maintien des opérations en plus des initiatives d'infrastructure.

Opérations de recherche et de technologie mène des activités commerciales dont les recettes s'ajoutent au financement gouvernemental. Ces activités comprennent la production d'isotopes au réacteur NRU et autres installations connexes, la recherche et le développement, ainsi que les services de gestion des déchets et de déclasserment. Opérations de recherche et de technologie dispense aussi des services essentiels de recherche et de développement nucléaires à l'appui de la technologie de la Division des réacteurs CANDU, dont le programme de développement du réacteur ACR-1000.

Les activités susmentionnées ont lieu dans de nombreuses installations nucléaires et non nucléaires à Chalk River, en Ontario, et aux Laboratoires Whiteshell, à Pinawa, au Manitoba.

Gestion du passif

La Division de gestion du passif gère le passif lié aux déchets et au déclasserment pour le compte du gouvernement du Canada et d'EACL. Le programme vise à remplir ses obligations à l'égard du déclasserment et de la gestion des déchets sur les sites gérés par EACL ainsi que des déchets reçus par des universités, des installations médicales, du gouvernement et des entreprises canadiennes des quatre coins du Canada aux fins d'entreposage en lieu sûr. Le programme est géré conformément aux règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et dans les meilleurs intérêts des Canadiens. Ce passif comprend les obligations imputables aux installations existantes d'EACL, aux installations qui découlent des activités précédant la constitution d'EACL en société en 1952, aux déchets radioactifs provenant de tiers de partout au Canada, et aux déchets créés par les activités de recherche et de développement visant à soutenir le programme d'énergie nucléaire du Canada. Opérations de recherche et de technologie, de concert avec des entrepreneurs du secteur privé, réalise des travaux de déclasserment et de gestion des déchets.

Objectifs

Pour appuyer la concrétisation de sa vision et de sa mission, EACL a adopté une série d'objectifs à long terme :

1. Assurer la santé et la sécurité de nos employés, du public et de l'environnement

À titre de chef de file de l'industrie nucléaire, EACL s'engage à mettre la santé et la sécurité de ses employés, du public et de ses clients au premier plan. L'engagement continu d'EACL envers la production d'isotopes témoigne de l'importance que la Société accorde à la santé mondiale. Les investissements effectués dans le Programme des responsabilités nucléaires historiques visant à réduire les risques et le passif totaliseront 513 millions de dollars sur cinq ans. La sécurité demeure toujours au cœur des activités d'EACL. À l'intérieur de ses projets commerciaux, le projet de Point Lepreau a atteint le jalon de deux millions d'heures de travail sans aucune blessure entraînant une perte de temps de travail – aucune blessure n'a été signalée jusqu'à présent. Le taux de blessure moyen pour des projets majeurs semblables est d'environ 13 blessures par million d'heures (Source : Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick).

2. Concevoir et offrir des produits et des services concurrentiels et de qualité supérieure

EACL est en concurrence avec de grandes sociétés internationales déterminées, possédant chacune une technologie de troisième génération. Dans le but de demeurer concurrentielle, EACL doit prendre appui sur son effectif hautement qualifié afin de concevoir des produits et des services de qualité supérieure qui seront concurrentiels en matière de coûts et d'innovation afin de décrocher des contrats au Canada et à l'étranger.

3. Faire preuve de leadership dans l'organisation et la gestion

EACL œuvre au sein d'une industrie complexe et concurrentielle avec une main-d'œuvre hautement qualifiée et une technologie de premier ordre. Dans le but d'exploiter ces capacités, EACL s'engage à créer des outils et des processus de gestion efficaces et efficaces.

4. Atteindre l'autonomie financière dans la Division des réacteurs CANDU tout en atteignant ses objectifs en matière de politique publique

EACL est dotée d'une structure unique en son genre dans l'industrie nucléaire, disposant à la fois d'opérations commerciales et d'installations de recherche. EACL doit trouver un équilibre entre sa politique publique et la fidélisation de sa clientèle afin de créer de la valeur pour la population canadienne et toutes ses parties prenantes.

Priorités

Pour atteindre ces objectifs, EACL a établi un ensemble de priorités en fonction desquels la Société pourrait faire avancer l'exécution de sa stratégie de croissance et cibler ses efforts pendant l'exercice :

1. Poursuivre le développement de la prochaine génération de réacteurs ACR-1000 d'EACL et décrocher le contrat pour devenir le fournisseur privilégié de nouveaux réacteurs pour l'Ontario

Il est essentiel de réaliser des progrès dans le programme de développement du réacteur ACR-1000 afin de profiter des possibilités immédiates dans le marché intérieur et de prendre de l'expansion sur la scène internationale. En plus du processus d'acquisition de nouveaux réacteurs lancé par l'Ontario, et auquel participe EACL, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Saskatchewan ont exprimé leur intérêt pour la construction de nouveaux réacteurs. Le gouvernement du Canada a démontré son engagement en permettant à EACL de poursuivre ce projet crucial. En 2008–2009, EACL a reçu 120 millions de dollars en financement du gouvernement, et en février 2009, un engagement financier pour ce programme a été reçu pour l'exercice 2009–2010. Ces fonds sont nécessaires à la poursuite des efforts de conception et d'études techniques et de développement des systèmes du réacteur ACR-1000.

Le programme de développement du réacteur ACR-1000 a atteint plusieurs objectifs importants en 2008–2009. Ces objectifs, qui sont principalement liés à la conception et à la sécurité du réacteur ACR-1000, appuient les exigences en matière de permis telles qu'établies par les règlements canadiens. Parmi tous les réacteurs concurrents, le réacteur ACR-1000 est celui qui est le plus avancé dans le processus d'obtention de l'approbation par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le programme d'essai des pièces du réacteur ACR-1000 est aussi avancé. Il comprend la mise à l'essai, la fabrication et le montage de pièces importantes du réacteur ACR-1000 et appuie les activités préalables à l'autorisation des réacteurs. Le programme d'essai utilise des maquettes grandeur nature du réacteur et aborde diverses composantes liées au carburant, aux systèmes de carburant et à la face du réacteur. Le programme est en bonne voie de satisfaire aux exigences préalables à l'autorisation.

2. Obtention de nouveaux contrats majeurs

Les perspectives en matière de construction de nouveaux réacteurs ont continué d'augmenter au pays avec la soumission par le consortium d'Équipe CANDU Ontario, dont fait partie EACL, en février 2009 d'une proposition de construire des réacteurs ACR-1000 dans le cadre du processus d'acquisition de nouveaux réacteurs à la centrale de Darlington lancé par le gouvernement de l'Ontario. On s'attend à ce que la sélection du fournisseur ait lieu en 2009–2010.

De plus, vers la fin de l'exercice, EACL a également signé des contrats majeurs de remplacement de tubes et de prolongation de la vie utile avec Hydro-Québec pour le réacteur Gentilly-2 d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars.

Sur la scène internationale, plusieurs initiatives dans des marchés comme la Roumanie, l'Argentine, la Chine, la Jordanie, l'Ukraine et l'Inde sont en cours pour créer des possibilités d'affaires à long terme pour la technologie de réacteur CANDU 6 évolué et la technologie de réacteur ACR-1000 d'EACL.

Par exemple, en Inde, EACL et la société Larsen & Toubro ont convenu d'élaborer un modèle de coûts et de portée concurrentiel pour l'élaboration du réacteur ACR-1000, d'entamer des discussions sur les aspects de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction et du développement de centrales nucléaires, et de mettre en commun leur expertise en matière de marchés étrangers. Larsen & Toubro joue un rôle prépondérant dans la fabrication de matériel, la construction et la gestion de projets pour des réacteurs à eau lourde sous pression du programme nucléaire indien.

La division des Services a augmenté son carnet de commande qui est passé d'environ 78 millions de dollars à 183 millions de dollars en 2008–2009.

3. Réaliser avec succès des projets de prolongation de la vie utile pour nos principaux clients

EACL a actuellement quatre projets de prolongation de la vie utile en cours. La prolongation de la vie utile d'un réacteur est un projet d'une grande complexité. Contrairement aux projets de construction de nouveaux réacteurs, ces projets nécessitent l'emploi de procédures délicates dans un environnement radioactif complexe au moyen d'outils de précision automatisés et téléguidés afin de réparer un réacteur dont l'état est peut-être incertain.

En conséquence, EACL a éprouvé une série de difficultés sur certains projets. La portée de ces projets était fonction des risques accrus causés par la nature unique des travaux. Par conséquent, EACL a dû faire face à des retards d'exécution et à des hausses de coûts imprévues.

Grâce aux leçons qui ont été tirées, EACL a apporté des changements nécessaires et mis en place des processus de gestion de projets améliorés afin de garantir la réalisation des projets actuels et futurs de prolongation de la vie utile.

4. Répondre aux besoins en matière de flux de trésorerie d'exploitation

EACL dépend largement des importants projets nucléaires pour la majeure partie de ses revenus commerciaux. En 2008–2009, elle a dû faire face à une hausse des coûts de plusieurs projets commerciaux, la plupart étant liés à la prolongation de la vie utile des réacteurs. Par conséquent, EACL a obtenu des fonds supplémentaires du gouvernement du Canada pour appuyer les activités de la Division des réacteurs CANDU.

5. Réaliser les engagements du Projet Nouveau Départ et du Programme des responsabilités nucléaires historiques

Le Projet Nouveau Départ est un plan qui a été dressé en 2006 pour répondre aux exigences d'exploitation et d'entretien nécessaires à l'exploitation viable et sécuritaire des Laboratoires de Chalk River, pour apporter des améliorations aux programmes de manière à atteindre les normes d'exploitation de l'industrie et pour investir les capitaux requis pour l'amélioration de l'infrastructure vieillissante des Laboratoires de Chalk River, dont les immeubles, les systèmes de distribution du site, le matériel, etc.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, EACL a réalisé des progrès dans l'accomplissement de ses engagements au moyen d'activités importantes de développement des infrastructures. Un des projets majeurs en cours de développement est la construction d'un immeuble consacré à la sécurité et à l'administration. Les travaux de construction vont bon train et l'achèvement des travaux devrait avoir lieu en 2009–2010. On s'attend aussi à ce que le projet soit réalisé selon le budget prévu. Pour garantir que les besoins et les objectifs commerciaux du projet soient atteints, EACL a entrepris une nouvelle évaluation des projets et activités du Projet Nouveau Départ et les a classés selon un nouvel ordre de priorité. Le gouvernement du Canada a aussi autorisé l'octroi de nouveaux fonds à EACL pour les projets d'immobilisations et les activités d'exploitation pour 2009–2010.

Le Programme des responsabilités nucléaires historiques a été créé par le gouvernement du Canada afin d'assumer les responsabilités de gestion des déchets hérités et de déclassement aux sites gérés par EACL et aux déchets reçus à des fins de gestion à long terme des universités, des installations médicales, des gouvernements et de sociétés d'un bout à l'autre du Canada jusqu'au 31 mars 2006. Le programme a obtenu des fonds pour une période de cinq ans prenant fin en mars 2011. En juin 2008, EACL a officiellement ouvert l'installation d'analyse des déchets, le premier immeuble construit et mis en service dans ce programme. Il sert à examiner, analyser et trier des déchets pour garantir que les matériaux qui ont été désignés pour être expédiés hors sites ne renferment pas de contaminants. Parmi les importants projets qui sont en cours et qui se poursuivront jusqu'en 2009–2010, on peut mentionner la construction d'une installation d'emballage et d'entreposage du carburant et la poursuite des travaux de déclassement des Laboratoires Whiteshell.

6. Gestion efficace de la production d'isotopes

Le réacteur NRU existe depuis plus de 50 ans. On prévoyait commencer à réduire graduellement la production d'isotopes au moyen de ce réacteur à partir de novembre 2008 et le remplacer par les réacteurs MAPLE. Toutefois, le 16 mai 2008, EACL a annoncé la fin des travaux de développement du complexe d'installations de production d'isotopes qui sera placé en état d'arrêt sûr. Ceci comprend les réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2 et la Nouvelle installation de traitement.

EACL a depuis concentré ses efforts sur le maintien de la production d'isotopes au réacteur NRU pour respecter l'entente d'approvisionnement qu'elle a signée avec MDS-Nordion. Le NRU est autorisé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire d'être exploité à titre d'installation de production d'isotopes jusqu'au 31 octobre 2011. Durant l'année, des isotopes ont continué d'être fournis par le NRU et EACL a établi le programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes afin d'assurer un approvisionnement continu en isotopes. Cela comprend des travaux préparatoires pour renouveler le permis du réacteur en 2011.

Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats

Sécurité

La sécurité est la pierre angulaire de la logique de rendement supérieur adoptée par EACL. En plaçant la sécurité au sommet des priorités, EACL place sa logique de sécurité au diapason des attentes de ses principales parties prenantes comme la Commission canadienne de sûreté nucléaire, les clients, le public et ses employés.

En 2008–2009, nous avons continué à faire de la sécurité une priorité absolue en maintenant en place une main-d'œuvre en santé et un environnement opérationnel efficace. Les activités opérationnelles d'EACL comprennent des opérations vastes et complexes à divers endroits, en plus de l'exploitation de centrales nucléaires. Ces types de conditions nécessitent une attention supplémentaire afin de bien gérer les risques en matière de santé et de sécurité au travail.

Malgré une formation en sécurité dispensée de manière continue aux employés, EACL a connu une hausse de la fréquence des blessures entraînant une perte de temps de travail ainsi qu'une hausse moins importante de la gravité de ces blessures en 2008–2009. Ces résultats sont imputables en grande partie à l'augmentation de l'activité industrielle, à une hausse marquée de l'effectif au cours des dernières années, et plus particulièrement, à des conditions météorologiques irrégulières qui ont provoqué nombre de glissements et de chutes.

EACL a réagi à ces incidents en prenant des mesures correctives et en multipliant les communications avec ses employés afin de les sensibiliser davantage à la sécurité, et en adoptant des mesures de sécurité à long terme. EACL s'attend à ce que les blessures entraînant une perte de temps de travail diminuent en 2009–2010, alors qu'elle continue de mettre en œuvre un programme proactif de santé et de sécurité au travail en appuyant les ressources disponibles et en créant des plans d'amélioration pour 2009–2010.

Fidélisation de la clientèle

EACL reconnaît que la satisfaction de la clientèle est essentielle au maintien de son succès et poursuit ses efforts pour transformer la Société en entreprise technologique axée sur la clientèle. Les mécanismes de rétroaction des clients continuent de lui fournir des données précieuses qui l'aideront à atteindre et à dépasser les attentes des clients. EACL travaille en partenariat avec ses clients dans le but de leur fournir des produits et services à valeur ajoutée, et ce, de manière rentable et en temps opportun.

Durant l'exercice en question, la Division des réacteurs nucléaires d'EACL a introduit une série d'améliorations dans le but d'accroître sa capacité en matière de gestion de projets, ce qui lui a permis de réaliser un nombre croissant de projets commerciaux. De plus, le programme de réacteurs ACR-1000 a incorporé au sein de son processus de commercialisation la rétroaction directe fournie par les exploitants des centrales CANDU sur les moyens d'améliorer l'exploitation et de faciliter l'entretien. EACL a établi des programmes officiels d'engagement des clients avec plusieurs entreprises de services publics afin d'obtenir une rétroaction sur la conception des réacteurs ACR-1000. De plus, EACL a mené une étude exhaustive sur les risques liés à l'obtention d'un permis avec un client potentiel. Toute cette rétroaction a permis la conception de nouvelles caractéristiques à incorporer à la centrale afin de réduire les risques opérationnels.

Recherche et développement

EACL produit un important capital intellectuel et entretient une infrastructure importante de recherche et de développement à Chalk River, en Ontario. Opérations de recherche et de technologie améliore la sécurité et le rendement des réacteurs CANDU existants, élabore de nouvelles technologies et réalise des progrès pour la prochaine génération de réacteurs et de carburants, le tout dans le but d'excéder les normes internationales.

EACL contribue à l'atteinte des engagements en matière de politique nucléaire internationale que le Canada a pris à l'égard de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que d'autres initiatives et programmes internationaux, dont le Forum Génération IV, un effort commun qui a pour objet de concevoir la prochaine génération de technologies nucléaires visant à répondre aux besoins énergétiques futurs du monde. La capacité d'EACL en matière de recherche et de développement contribue grandement à l'avancement des sciences au Canada : EACL apporte son appui au milieu universitaire au Canada et à l'étranger (plus de 200 chercheurs universitaires utilisent les installations sans pareilles d'EACL aux Laboratoires de Chalk River) et plus de 20 universités canadiennes collaborent à divers projets de recherche. Ces initiatives font progresser l'innovation et la technologie, contribuent à former du personnel hautement qualifié pour l'avenir, tant dans les secteurs nucléaires que non nucléaires de l'économie canadienne, et nous permettent d'être concurrentiels sur la scène internationale.

Dans le cadre de cette stratégie, EACL et le gouvernement du Canada continuent d'investir dans le domaine de la recherche et du développement nucléaire et dans l'infrastructure nécessaire à ces projets aux Laboratoires de Chalk River. Le Projet Nouveau Départ est une initiative de renouvellement de l'infrastructure qui permettra à la Société de conserver sa capacité future en matière de recherche et de développement et de répondre aux besoins des entreprises de services publics, des organismes de recherche et d'autres clients commerciaux.

Compétences en matière de gestion de projet

Au cours des douze dernières années, EACL a livré sept projets de construction de nouveaux réacteurs à l'étranger tout en respectant les budgets et les délais d'exécution. En fait, les nouveaux réacteurs en Chine ont été construits en deçà des budgets établis et plus tôt que prévu. Les difficultés supplémentaires éprouvées sur les projets en cours de prolongation de la vie utile – projets qui n'avaient jamais été entrepris auparavant – et les contrats possibles de construction de nouveaux réacteurs dans un avenir rapproché ont poussé la Société à améliorer ses procédures, outils et pratiques de gestion pour tous les projets afin de garantir que les travaux soient réalisés avec succès.

Chaîne d'approvisionnement

Le maintien d'une chaîne d'approvisionnement efficace est un élément essentiel de la capacité d'EACL de respecter ses engagements commerciaux. Comme elle prévoit décrocher des contrats au pays et à l'étranger, EACL continue de forger des alliances essentielles avec des fournisseurs clés pour faire en sorte que des solutions de qualité et rentables soient livrées et que les projets soient réalisés avec succès.

EACL est appuyée par l'Association des industries CANDU qui regroupe plus de 120 entreprises canadiennes. Elle aide aussi ses fournisseurs actuels à accroître les services qu'ils dispensent et appuie les nouveaux fournisseurs dans l'obtention de leurs qualifications nucléaires dans le but d'encourager la croissance de la chaîne d'approvisionnement.

Soutien du gouvernement du Canada

Le soutien du gouvernement du Canada est essentiel aux succès commerciaux à long terme d'EACL à titre de fournisseur national de produits nucléaires du Canada et au soutien de son mandat en matière de politique publique. Au cours de 2008–2009, le gouvernement a appuyé EACL de divers moyens, dont les suivants :

- Financement du programme de développement des réacteurs ACR-1000 d'EACL. Le gouvernement a aussi indiqué qu'il appuierait ces activités en 2009–2010.
- Financement des exigences opérationnelles qui ont permis à la Société de réaliser des progrès dans l'accomplissement de ses engagements commerciaux.
- Financement des activités courantes du programme de recherche et de développement nucléaire d'EACL ainsi que des opérations des Laboratoires de Chalk River. Ce financement s'applique à plusieurs initiatives liées au renouvellement de l'infrastructure au site de Chalk River d'EACL.
- Financement du Programme des responsabilités nucléaires historiques. Les fonds nécessaires à ce programme ont été engagés jusqu'en mars 2011.

Un engagement à long terme du gouvernement est essentiel pour aider le Canada de tirer parti de ses capacités nucléaires.

EACL reçoit une aide du gouvernement du Canada à l'appui de ses activités par l'approbation de son plan d'entreprise par le Gouverneur en Conseil. Le plan d'entreprise 2008–2009 a ainsi été approuvé en septembre 2008. Il doit être modifié de manière à refléter les nouveaux fonds octroyés en

2008–2009 pour la gestion des changements aux activités opérationnelles liées à la Division des réacteurs CANDU d'EACL. On s'attend à ce que le plan modifié de 2008–2009 reçoive l'approbation du gouvernement du Canada en 2009–2010.

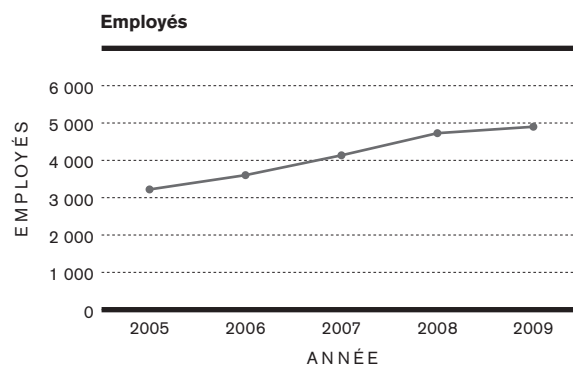
Ressources humaines compétentes

Compte tenu de la demande croissante de projets de prolongation de la vie utile et des possibilités de construction de nouveaux réacteurs, la demande de personnel technique hautement qualifié au sein d'EACL et du reste de l'industrie est considérable.

En prévision de ces changements et dans le but de palier aux départs à la retraite qui devraient se produire de manière constante au cours des cinq prochaines années, EACL a intensifié ses efforts en matière de planification et de développement des ressources afin de garantir la croissance dans les secteurs où les besoins sont les plus grands et a réalisé des améliorations au chapitre du profil démographique de sa main-d'œuvre.

Au cours des dernières années, d'importantes initiatives en matière d'infrastructure au sein de la Division de la recherche et de la technologie, ainsi que de nombreux projets commerciaux de grande envergure ont dû être entrepris au sein de la Division des réacteurs CANDU qui ont obligé la Société à accroître son niveau de dotation dans le but d'accomplir ses engagements.

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, EACL a augmenté son effectif à temps plein de 3 %, soit 4 891 employés, dont plus de 3 300 ingénieurs, scientifiques, professionnels techniques et employés des opérations hautement qualifiés dans une gamme de disciplines techniques. En réponse à l'incertitude économique qui s'est manifestée en 2008, EACL a imposé un gel indéterminé sur l'embauche de nouveaux employés, sauf dans les cas essentiels. En conséquence, le recrutement a chuté dans la deuxième moitié de l'année.

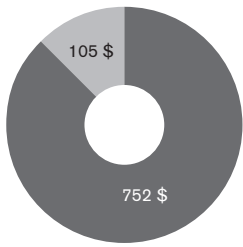


Revue financière

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

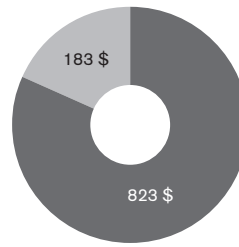
<i>(en M\$)</i>	2008-09	<i>2007-08</i>
Revenus		
Réacteur CANDU	336 \$	558 \$
Recherche et technologie	65	58
Total des revenus	401 \$	616 \$
Financement		
Crédits parlementaires	380 \$	182 \$
Crédits parlementaires pour le développement et affectés aux éléments à inscrire à l'actif	148	17
Financement de déclassement	105	96
Recouvrement de coûts de tiers et d'autres	9	6
Total du financement	642 \$	301 \$

<i>(en M\$)</i>	2008-09	<i>2007-08</i>
Bénéfice (perte) net(te) par division		
Division des réacteurs CANDU		
Bénéfice (perte) net(te) avant investissements dans l'ACR-1000	(330)\$	50 \$
Crédits parlementaires affectés à l'ACR-1000	24	38
Moins : frais de développement pour l'ACR-1000	25	87
Perte nette après investissement dans l'ACR-1000	(331)	1
Division de la recherche et de la technologie		
Perte nette avant le complexe d'installations de production d'isotopes (CIPI)	(14)	(41)
Crédits parlementaires affectés au CIPI	67	-
Moins : coûts du complexe d'installations de production d'isotopes	58	9
Dépréciation	-	247
Perte nette après le CIPI	(5)	(297)
Perte nette de la Gestion du passif	(77)	(68)
Perte nette	(413)\$	(364)\$



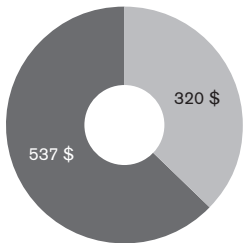
Carnet de commandes par secteur
mars 2008 – 857 M\$

- Projets
- Services



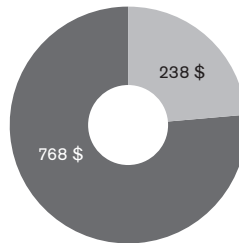
Carnet de commandes par secteur
mars 2009 – 1 006 M\$

- Projets
- Services



Carnet de commandes par région
mars 2008 – 857 M\$

- Canada
- Étranger



Carnet de commandes par région
mars 2009 – 1 006 M\$

- Canada
- Étranger

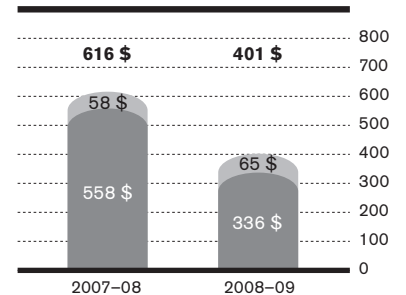
Revenus

Les revenus tirés des activités commerciales pour l'ensemble des divisions commerciales ont régressé pour atteindre 401 millions de dollars par rapport à 616 millions en 2007–2008 en raison de revenus reconnus en fonction du pourcentage d'achèvement. Cette baisse était attribuable à l'augmentation des coûts pour les projets majeurs de prolongation de la vie utile. La contribution de la Division des réacteurs CANDU aux revenus d'EACL en 2008–2009 s'élève à 336 millions de dollars ou 84 %, une baisse de 40 % par rapport à l'année précédente malgré une hausse des revenus tirés des services.

Les revenus tirés des activités commerciales de la Division de la recherche et de la technologie, qui ont totalisé 65 millions de dollars, sont plus élevés que les revenus de l'exercice précédent de 58 millions de dollars. Cette hausse était principalement attribuable à la production accrue d'isotopes qui a été entreprise pour atténuer la pénurie d'isotopes dans le monde.

Le carnet de commandes d'EACL est basé sur des contrats fermes. Ce carnet de commandes à la fin de mars 2009 s'établissait à 1 006 millions de dollars (mars 2008 : 857 millions de dollars). Cette hausse reflète les contrats de services, de remplacement des tubes et de prolongation de la vie utile obtenus durant l'année. EACL prévoit une croissance continue des revenus grâce à de nouvelles commandes de projets de construction de nouveaux réacteurs ou de prolongation de la vie utile.

Revenus par division
(en M\$)

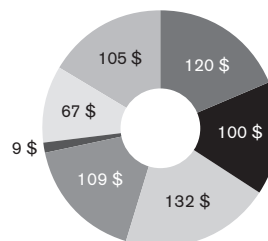


- Recherche et technologie
- Réacteurs CANDU

Financement

Le financement total reçu en 2008–2009 s'est chiffré à 642 millions de dollars (301 millions de dollars en 2007–2008). Ce financement se répartit en 494 millions de dollars pour les dépenses d'exploitation et 148 millions de dollars pour les immobilisations, et ce de la façon suivante :

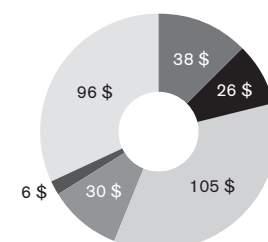
- 120 millions de dollars pour le programme ACR-1000. De ce montant, 24 millions de dollars a été utilisé pour les coûts de la recherche et les coûts administratifs, tandis qu'un montant de 96 millions de dollars a servi à couvrir les coûts de développement connexes et a été différé au bilan selon les exigences comptables. Ce niveau d'investissement a permis au programme d'atteindre plusieurs étapes clés.
- 100 millions de dollars en contributions aux fonds de roulement pour assumer les hausses de coûts de certains projets de prolongation de la vie utile réalisés durant l'année.
- 132 millions de dollars pour les coûts permanents des activités de recherche et développement et des installations nucléaires de Chalk River. Ce montant comprend une réduction d'un million de dollars liée à une initiative pangouvernementale de réduction des coûts et les fonds octroyés pour la recherche et sur la technologie des réacteurs de quatrième génération.
- 109 millions de dollars pour répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement principalement dans le cadre du Projet Nouveau Départ et du Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes aux



Financement 2008–2009

Financement de 642 M\$
(Exploitation 494 M\$; Immobilisations 148 M\$)

- ACR-1000 (120 \$)
- Fonds de roulement (100 \$)
- Recherche et développement (132 \$)
- Réglements, santé, sécurité et environnement à Chalk River (109 \$)
- Recouvrement des coûts de tiers et autres (9 \$)
- Complexe d'installations de production d'isotopes (67 \$)
- Déclassement (105 \$)



Financement 2007–2008

Financement de 301 M\$
(Exploitation 284 M\$; Immobilisations 17 M\$)

- ACR-1000 (38 \$)
- Fonds de roulement (26 \$)
- Recherche et développement (105 \$)
- Réglements, santé, sécurité et environnement à Chalk River (109 \$)
- Recouvrement des coûts de tiers et autres (6 \$)
- Déclassement (96 \$)

- Laboratoires de Chalk River d'EACL. Les fonds d'immobilisation inclus dans ce montant se chiffrent à 52 millions de dollars, et figurent au bilan à titre de financement d'immobilisations reporté de manière à les associer aux coûts futurs d'amortissement des biens immobiliers concernés.
- Le recouvrement des coûts auprès de tiers et les autres revenus ont augmenté pour atteindre 9 millions de dollars (6 millions de dollars en 2007–2008). L'accroissement de la portée des travaux liés aux activités de déchets historiques décelés le long de l'itinéraire de transport dans le nord au Canada, et dans le secteur de Port Hope, a entraîné une hausse de financement de 6 millions de dollars, par rapport à 4 millions de dollars l'année précédente, alors que l'amortissement des fonds d'immobilisations a augmenté pour atteindre 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2007–2008).
 - Un montant de 67 millions de dollars pour les activités associées à la mise en arrêt sûr du complexe d'installations de production d'isotopes d'EACL. Le développement du complexe a été interrompu en mai 2008 et le NRU est resté une source fiable de production d'isotopes.
 - 105 millions de dollars pour les activités de déclasserment et de gestion des déchets qui fait partie du montant de 513 millions de dollars que le gouvernement s'est engagé à verser sur une période de cinq ans prenant fin en mars 2011.

Complexe d'installations de production d'isotopes

En mai 2008, EACL a interrompu le développement de son complexe d'installations de production d'isotopes, y compris les réacteurs MAPLE 1 et MAPLE 2 et la Nouvelle Installation de traitement. Des activités opérationnelles sont en cours pour amener ces installations à un état d'arrêt sûr. À ce stade, le complexe sera conservé. Des activités de contrôle et de surveillance seront entreprises d'ici à ce qu'une décision soit prise sur le déclasserment.

Bénéfice net (perte nette) par division

La Division des réacteurs CANDU a encaissé une perte nette avant l'investissement dans les réacteurs ACR-1000 de 330 millions de dollars en 2008–2009, par rapport à un bénéfice net de 50 millions de dollars enregistrés en 2007–2008. Cette perte est principalement attribuable à la hausse des coûts et aux retards liés à la réalisation des projets de prolongation de la vie utile. Par conséquent, les marges prévues ont été réduites et EACL a reçu un montant supplémentaire du gouvernement de 100 millions de dollars vers la fin de l'année. La perte nette après investissement dans le réacteur ACR-1000 s'élevait à 331 millions de dollars (1 million de dollars en 2007–2008).

Opérations de recherche et de technologie a encaissé des pertes de 14 millions de dollars avant l'inclusion des opérations du Complexe d'installations de production d'isotopes par rapport à une perte nette de 41 millions en 2007–2008. Cela représente une dépense nette en plus des crédits parlementaires et des revenus commerciaux produits par la division. Une fois les activités du Complexe d'installations de production d'isotopes incluses, Opérations de recherche et de technologie a affiché une perte nette de 5 millions de dollars, laquelle reflète les montants gouvernementaux supplémentaires qui ont été accordés au-delà des coûts de fonctionnement prévus de manière à remplir les obligations financières associées aux fonds de roulement du complexe.

La Division de gestion du passif a rapporté une perte nette de 77 millions de dollars par rapport à une perte nette de 68 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui est grandement imputable à un réexamen des estimations des composantes des responsabilités en matière de déclasserment et de gestion des déchets durant l'année.

En 2008–2009, EACL a subi des pertes nettes consolidées de 413 millions de dollars pour l'ensemble de ses activités (perte nette de 364 millions de dollars en 2007–2008). Les pertes en 2008–2009 étaient surtout attribuables à une baisse du revenu comptabilisés en fonction du pourcentage d'achèvement des travaux, baisse qui découlait d'une hausse des coûts des principaux projets de prolongation de la vie utile et des dispositions contractuelles connexes dans la Division des réacteurs CANDU. Les pertes pour l'exercice précédent ont largement été provoquées par la dépréciation des actifs du Complexe d'installations de production d'isotopes.

RÉSULTATS DE 2008–2009 PAR RAPPORT AU PLAN DE L'ENTREPRISE

<i>(en M\$)</i>	2008–09	2008–09
	Réel	<i>Plan d'entreprise (recomptabilisé)</i>
Division des réacteurs CANDU		
Revenus	336 \$	709 \$
Financement	124	120
Perte (nette) de revenu	(331)\$	93 \$
Division de la recherche et de la technologie		
Opérations de recherche et de technologie		
Revenus	65 \$	60 \$
Financement	259	272
Perte nette	(5)\$	(27)\$
Division de la gestion du passif		
Financement du déclasserment	105 \$	106 \$
Recouvrement des coûts de tiers et autres	6	5
Perte nette	(77)\$	(51)\$
Bénéfice net (perte nette) consolidé	(413)\$	15 \$

La Division des réacteurs CANDU a affiché une perte nette de 331 millions de dollars alors qu'elle s'attendait à réaliser des revenus nets de 93 millions de dollars. Cette baisse de revenu est imputable à la hausse des coûts et à la comptabilisation associée des produits sur certains projets de prolongation de la vie utile. Des crédits gouvernementaux supplémentaires de 100 millions de dollars ont dû être engagés durant l'année pour appuyer la hausse des coûts (voir la section sur les flux de trésorerie), qui se reflète dans le plan modifié de l'entreprise de 2008–2009 qui est actuellement en attente de l'approbation du gouvernement. Durant l'exercice, les coûts de développement du réacteur ACR-1000, qui se sont chiffrés à 96 millions de dollars, ont été inscrits à l'actif conformément aux exigences comptables. EACL a aussi déclaré un montant de 24 millions de dollars pour le financement des coûts de développement du réacteur ACR-1000 à l'état des résultats à titre de coûts liés aux activités de recherche et de soutien de la Société. Le plan porte à 120 millions de dollars le financement total pour le réacteur ACR-1000 dans l'état des résultats.

Opérations de recherche et de technologie a augmenté ses revenus par rapport aux prévisions du plan original, en raison surtout de la hausse de la production d'isotopes dans le but de compenser la pénurie mondiale d'isotopes. Le financement a été moins élevé que prévu surtout en raison d'un retard dans les programmes de plusieurs initiatives. Les montants non utilisés reçus du gouvernement (27 millions de dollars), affectés à des projets d'immobilisations et à des projets d'exploitation, ont été inscrits au bilan.

La Division de la gestion du passif a utilisé les fonds au niveau prévu. Cependant, une révision des estimations du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets a entraîné une perte de 77 millions de dollars par rapport à une perte nette prévue de 51 millions de dollars.

Dans l'ensemble, EACL a encaissé une perte nette de 413 millions de dollars par rapport à des revenus prévus de 15 millions de dollars. Cela était en grande partie dû à la hausse des coûts et à une baisse des revenus liés aux grands projets de prolongation de la vie utile des réacteurs au sein de la Division des réacteurs CANDU.

Résultats d'exploitation par division

Division des réacteurs CANDU

Secteurs d'activité

- Nouveaux réacteurs, dont la commercialisation du réacteur ACR-1000
- Prolongation de la vie utile des réacteurs
- Services

Principales priorités et mesures pour 2008–2009

- Obtenir le contrat (ou être en lice pour l'obtention du contrat) de construction de nouveaux réacteurs en Ontario
- Atteindre les sous-objectifs fixés pour l'ACR-1000 dans le cadre de l'initiative de développement du marché ontarien
- Atteindre les principaux objectifs fixés dans le cadre des principaux projets de prolongation de la durée de vie de réacteurs
- Obtenir le contrat du projet de prolongation de la vie utile en Argentine
- Faire progresser les pourparlers liés au projet de prolongation de la centrale Gentilly-2
- Faire avancer les initiatives de commercialisation visant des projets de construction de nouveaux réacteurs en Alberta et au Nouveau-Brunswick
- Faire progresser les pourparlers liés aux phases 3 et 4 de Cernavoda en Roumanie
- Atteindre les objectifs relatifs aux revenus tirés des services

Réalisations importantes et progrès pour 2008–2009

- Présentation d'une soumission à l'appel d'offres visant la construction des réacteurs ACR-1000 en Ontario
- Atteinte des sous-objectifs liés au réacteur ACR-1000 y compris la satisfaction des exigences essentielles canadiennes en matière de permis. (Rapport générique de sûreté et réalisation par la Commission canadienne de sûreté nucléaire de la phase 1 de la conception pré-projet)
- Signature de contrats majeurs de remplacement des tubes et de prolongation de la vie utile avec Hydro-Québec pour la centrale Gentilly-2
- Négociations en cours sur un contrat de prolongation de la durée de vie en Argentine
- Réalisation de progrès au Nouveau-Brunswick dans l'avancement de la structure de projet fondée sur les investisseurs. EACL a presque terminé un examen indépendant de la sécurité du réacteur ACR-1000 avec la société Bruce Power Alberta.
- Les projets Cernavoda 3 et 4 projets sont prévus pour 2014–2015. EACL est en discussion avec la société de services publics de la Roumanie.
- Les revenus provenant des services sont légèrement inférieurs aux prévisions pour l'année et la valeur du carnet de commande a augmenté pour se chiffrer à 183 millions de dollars

DIVISION DES RÉACTEURS CANDU

(en M\$)

	Résultats réels	
	2008–09	2007–08
Revenus		
Nouveaux réacteurs et prolongation de la vie utile	183 \$	407 \$
Services	139	134
Intérêts	14	17
Total des revenus	336	558
Financement		
Crédits parlementaires pour la Division des réacteurs CANDU	100	–
Total des revenus et du financement	436	558
Bénéfice net (perte nette) avant investissements dans l'ACR-1000	(330)	50
Crédits parlementaires pour l'ACR-1000	24	38
Moins : coûts de développement de l'ACR-1000	25	87
Bénéfice net (perte nette) après investissements dans	(331)\$	1 \$

Revenus

Les revenus de la Division des réacteurs CANDU ont diminué pour atteindre 336 millions de dollars en 2008–2009.

Les revenus des activités de prolongation de la vie utile des réacteurs et de la construction de nouveaux réacteurs ont diminué de façon considérable pour atteindre 183 millions de dollars (407 millions de dollars en 2007–2008). Cette baisse de revenus, qui est comptabilisée en fonction du pourcentage d'achèvement des travaux, reflète les marges inférieures aux prévisions. Ces marges étaient fondées sur les nouvelles estimations des coûts de certains contrats de prolongation de la vie utile. L'expansion notable du marché des projets de prolongation de la vie utile a permis à EACL de maintenir un niveau d'activités commerciales stable, malgré une baisse du nombre de projets de construction de nouveaux réacteurs et de revenus supplémentaires tirés des projets de prolongation de la vie utile. Les activités de prolongation de la vie utile ont progressé dans les secteurs suivants :

- Des progrès ont été réalisés sur les travaux liés à la voûte du réacteur pour les projets de prolongation de la vie utile des réacteurs des centrales de Bruce et de Point Lepreau en Ontario et au Nouveau-Brunswick, respectivement. La phase de démontage du projet de prolongation de la vie utile des réacteurs à la centrale Bruce est maintenant terminée.
- Le projet de prolongation de la vie utile des réacteurs qu'entreprend EACL en Corée du Sud a commencé à prendre son élan avec l'arrivée des employés et du matériel sur le site.
- EACL a obtenu des contrats avec Hydro-Québec de plusieurs centaines de millions de dollars pour des projets de prolongation de la vie utile et de remplacement des tubes à Gentilly-2.

Le secteur des services a généré des revenus de 139 millions de dollars, soit une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des activités au pays et à l'étranger. Au Canada, les travaux de ce secteur en Ontario ont généré une hausse considérable des ventes qui a été principalement alimentée par le besoin d'outils de remplacement et de services généraux. Sur la scène internationale, les projets de services en Roumanie et en Argentine ont contribué grandement à la hausse des revenus grâce à une hausse de la demande de services d'inspection.

Financement

Le gouvernement du Canada a continué d'appuyer le programme du réacteur ACR-1000 d'EACL. Le financement de 120 millions de dollars a été reçu en 2008–2009 (38 millions de dollars en 2007–2008). En 2008–2009, les coûts de développement du réacteur ACR-1000 et les dépenses associés de 96 millions de dollars ont été comptabilisés au bilan conformément aux exigences comptables, tandis que la somme de 24 millions de dollars en financement a été inscrite à l'état des résultats étant donné que ces fonds appuyaient des activités de recherche associées et de soutien de la Société. Il a permis à EACL de mettre en œuvre ses activités prévues. L'approche adoptée par EACL pour le développement du réacteur ACR-1000 prévoit un réacteur en service au cours de la prochaine décennie. Durant l'année, EACL a aussi présenté une soumission à Infrastructure Ontario pour construire un double réacteur ACR-1000 en Ontario. Des crédits parlementaires supplémentaires de 100 millions de dollars ont été reçus pendant l'année afin de résoudre des problèmes de fonds de roulement résultant de la hausse des coûts de certains projets de prolongation de la vie utile.

Bénéfice (perte) net(te)

Malgré un niveau d'activités commerciales relativement stable, la division a connu une baisse des revenus et a encaissé une perte nette de 330 millions de dollars contre un bénéfice net de 50 millions de dollars en 2007–2008 avant un investissement net dans le programme du réacteur ACR-1000. Cette baisse reflète la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre, au matériel et aux installations des projets en raison du fait que les calendriers d'exécution de certains projets de prolongation de la vie utile ont été prolongés. De plus, des provisions de 128 millions de dollars pour des pertes prévues ont été accumulées durant l'année. La perte nette après l'investissement net dans le réacteur ACR-1000 se chiffrait à 331 millions de dollars, étant donné que les coûts étaient légèrement plus élevés que les crédits parlementaires fournis.

Division de la recherche et de la technologie

Opérations de la recherche et de la technologie

Secteurs d'activité

- Recherche et développement
- Production d'isotopes
- Services de déclassement et de gestion des déchets

Principales priorités et mesures pour 2008–2009

- Atteindre les conditions liées aux engagements financiers gouvernementaux pour les améliorations des installations et les besoins d'exploitation du site de Chalk River.
- Régler les problèmes liés aux installations de production d'isotopes et maintenir un approvisionnement régulier en isotopes afin de satisfaire aux exigences du marché.
- Respecter les engagements pris envers les sociétés canadiennes de services publics relativement à la sécurité, à la conception et au permis.
- Réaliser des progrès dans différentes initiatives de recherche et de développement afin d'améliorer la technologie des réacteurs CANDU tout en satisfaisant aux exigences commerciales et réglementaires.
- Assurer le respect des exigences des permis au site de Chalk River.

Réalisations importantes et progrès pour 2008–2009

- Obtention du financement nécessaire pour les infrastructures. Environ 96 % des résultats du Projet Nouveau Départ ont été atteints dans les délais prévus, ce qui est supérieur à l'objectif de fin d'exercice du plan d'entreprise. Les principaux projets incluent la construction et la rénovation des installations de recherche et des immeubles tels que l'immeuble de l'administration et de la sécurité, et les installations blindées.
- Un financement pour les installations de production d'isotopes a été reçu et des progrès ont été accomplis pour soutenir l'état d'arrêt étendu sécuritaire des installations.
- Le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes a été créé pour assurer un approvisionnement durable en isotopes. Les niveaux de production ont été augmentés pour répondre à la demande, et excèdent les objectifs originaux.
- Progrès réalisés en ce qui concerne les engagements conclus avec les sociétés canadiennes de services publics. EACL est resté le fournisseur principal de services de recherche et de développement, et a atteint 95 % des engagements en 2008–2009.
- Importantes initiatives de recherche et de développement dont la soumission de brevets et l'élaboration d'un processus de production d'hydrogène pour les réacteurs de l'avenir.
- Atteinte des jalons planifiés du site de Chalk River en ce qui concerne le renouvellement des permis des NRU.

OPÉRATIONS DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

(en M\$)

Résultats réels

	2008-09	2007-08
Revenus		
Services	65 \$	58 \$
Revenu total	65	58
Financement		
Crédits parlementaires pour l'exploitation	189	144
Amortissement du financement reporté	3	2
Total du financement	192	146
Total du revenu et du financement	257	204
Charges		
Installations	212	185
Recherche et développement	58	57
Autre	1	3
Total des charges	271	245
Perte nette avant les installations de production d'isotopes	(14)	(41)
Financement des opérations des installations de production d'isotopes	67	–
Moins : Coûts des opérations des installations de production d'isotopes	58	9
Dépéciation des actifs à long terme	–	247
Perte nette après les installations de production d'isotopes	(5)\$	(297)\$

Revenus

Les revenus tirés des opérations commerciales ont augmentés pour se chiffrer à 65 millions en 2008–2009, reflétant une hausse des revenus tirés des services de recherche et développement et de la vente d'isotopes. EACL a accru la production d'isotopes principalement en raison de pénuries mondiales de l'approvisionnement. La disponibilité du réacteur NRU était supérieure à celle de l'exercice précédent, soit de 74 % (69 % en 2007–2008).

Les revenus comprennent les activités de recherche et de développement menées pour le compte du Groupe des propriétaires de centrales CANDU dans le cadre de son mandat d'assurer le maintien de la sûreté des réacteurs CANDU, des permis et de la conception des réacteurs CANDU utilisés par les sociétés de services publics canadiennes. Les revenus de ces activités ont augmenté pour atteindre 19 millions de dollars (17 millions de dollars en 2007–2008), en raison des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de cinq ans signé en 2004 et portant sur l'examen des tubes de force, en plus des travaux liés aux canaux de combustible, à la sécurité des réacteurs et à la technologie. La réussite du projet en 2008–2009 a donné lieu à un nouveau programme de cinq ans.

Financement

Au cours de l'exercice, le gouvernement du Canada a accordé 256 millions de dollars au financement des dépenses d'exploitation d'EACL (144 millions de dollars en 2007–2008) pour les activités associées aux opérations de recherche et de technologie. Cette augmentation de 112 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent reflète un financement supplémentaire principalement pour les exigences liées à l'infrastructure du Projet Nouveau Départ et la mise à terme des installations de production d'isotopes. Compris dans ce niveau de financement pour l'exploitation de la division, soit de 189 millions de dollars (sans compter l'exploitation des installations de production d'isotopes), 103 millions de dollars ont trait au financement annuel de l'exploitation et 86 millions de dollars ont servi à des initiatives précises.

Le financement du programme comprend le renouvellement de l'infrastructure de Chalk River d'EACL (Projet Nouveau Départ), le soutien de l'infrastructure et des opérations en vue d'améliorer le processus de production d'isotopes (Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes), ainsi que les exigences réglementaires et les besoins d'exploitation du site. Cette somme exclut 52 millions de dollars qui ont servi à faire en sorte que les infrastructures répondent aux normes et a été comptabilisée au titre du financement des immobilisations.

Charges

L'ensemble des charges engagées par les Opérations de la recherche et de la technologie totalisent une somme de 271 millions de dollars, par rapport à 245 millions de dollars l'exercice précédent. Cette hausse est imputable à l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre associés aux initiatives portant sur l'infrastructure et l'exploitation. De ce montant, 212 millions de dollars ont servi aux installations et 58 millions de dollars pour la recherche et le développement, par rapport à 185 millions et 57 millions de dollars respectivement durant l'exercice précédent. L'augmentation des coûts liés aux installations découle de la hausse des frais d'exploitation attribuables aux initiatives visant à assurer le respect des exigences liées au Projet Nouveau Départ, au Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes et à d'autres exigences réglementaires.

Bénéfice net

Les Opérations de la recherche et de la technologie ont rapporté une perte nette de 14 millions de dollars avant l'inclusion des installations de production d'isotopes, contre une perte nette de 41 millions de dollars en 2007–2008. Cette amélioration s'explique principalement par l'augmentation du financement gouvernemental pour les initiatives liées aux infrastructures. Dans l'ensemble, les Opérations de la recherche et de la technologie ont rapporté une perte nette de 5 millions de dollars après les installations de production d'isotopes, contre une perte nette de

297 millions de dollars en 2007–2008. La réduction de la perte nette découle de niveaux de financement plus élevés dans l'année en cours et de l'inclusion unique d'une dépréciation en 2007–2008 liée à la décision d'EACL de mettre un terme au projet de développement des installations de production d'isotopes.

Initiatives soutenues par le gouvernement

Installations, activités nucléaires et recherche et développement

EACL maintient et exploite une infrastructure importante et maintient, à son site de Chalk River, une vaste capacité de recherche à l'appui du développement du réacteur CANDU et de la recherche scientifique. Cette infrastructure comprend le réacteur NRU et diverses installations au site de Chalk River d'EACL. Le niveau de référence est actuellement insuffisant pour financer les exigences de base et doit être complété par des fonds supplémentaires. Cette augmentation des coûts de base est imputable à l'inflation, à des normes réglementaires plus rigoureuses et à un besoin accru de sécurité au cours des dix dernières années.

Durant les exercices 2008–2009 et 2009–2010, le financement du gouvernement tient compte de l'augmentation des coûts de base.

Projet Nouveau Départ

Le Projet Nouveau Départ est un plan à long terme, subordonné à un financement du gouvernement, qui vise à fournir les investissements requis pour assurer un site nucléaire sécuritaire et fiable de renommée mondiale. Grâce à cet investissement requis, les Laboratoires de Chalk River d'EACL seront conformes aux attentes réglementaires en matière nucléaire et aideront le Canada à atteindre et à maintenir une position reconnue à l'échelle mondiale dans l'un des domaines de science et de génie les plus avancés sur le plan de la technologie de la société moderne.

Une partie des fonds permettra à EACL d'accélérer le plan d'investissement en immobilisations pour ses Laboratoires de Chalk River, notamment pour le réseau d'assainissement des eaux usées, les sites de stockage de déchets radioactifs, l'approvisionnement et la distribution en électricité sur le site, le matériel et la construction et la remise en état de bâtiments.

Cet investissement inclut aussi l'obligation d'exploiter le site de Chalk River de manière sécuritaire et conforme aux règlements et de respecter les normes et les attentes de l'industrie nucléaire. L'objectif porte sur le rendement opérationnel, les exigences réglementaires (p. ex. modalités des permis de site, etc.), les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement, les questions démographiques liées à un effectif vieillissant, l'amélioration des programmes nucléaires qu'ils soient conformes aux modalités des permis et les pratiques exemplaires du secteur nucléaire (p. ex., la sécurité, la protection contre les incendies, la radioprotection, etc.), et assurer une exploitation sécuritaire et fiable.

Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes

En 2008–2009, et après l'arrêt du projet lié aux installations de production d'isotopes, EACL a établi son Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, qui doit être approuvé par le gouvernement. Les travaux liés aux activités et aux projets axés sur le renouvellement du permis du NRU en 2011 ont commencé. Les activités de la Phase I désignées dans le Protocole relatif aux activités d'autorisation liées au réacteur NRU, la définition et l'élaboration d'une approche pour l'Examen intégré de la sûreté du réacteur NRU, sont terminées.

Installations de production d'isotopes

Les activités d'exploitation sont exécutées en vue de mettre les installations de production d'isotopes en état d'arrêt prolongé. À ce moment-là, les installations seront préservées et gardées sous surveillance systématique pour en réduire la dégradation avant la prise de décision sur leur déclassement. Le gouvernement a octroyé une somme de 67 millions de dollars en 2008–2009 pour la réalisation de ces activités et d'appuyer les obligations associées au fonds de roulement de ces installations. Les obligations du fonds de roulement portent sur les objectifs liés aux combustibles qui ont généré des coûts supplémentaires.

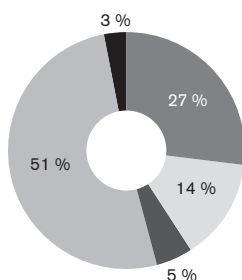
Division de la gestion du passif

Les activités du programme de déclassement comprennent la surveillance des installations fermées, la décontamination, le démantèlement, la démolition de même que l'entreposage et la gestion à long terme des déchets qui en découlent et la gestion de leur élimination. La Division de la gestion du passif s'assure du maintien des plans de déclassement officiels qui font l'objet d'examen périodiques et orientent l'exécution du programme. L'objectif financier de la Division de la gestion du passif est d'atteindre les diverses étapes cruciales prévues, selon le financement établi.

Le gouvernement du Canada a approuvé l'octroi de 513 millions de dollars pour le financement des activités. Cette somme sera affectée sur une période de cinq ans prenant fin en 2011. Le programme est régi par un protocole d'entente signé entre

EACL et le ministère des Ressources naturelles du

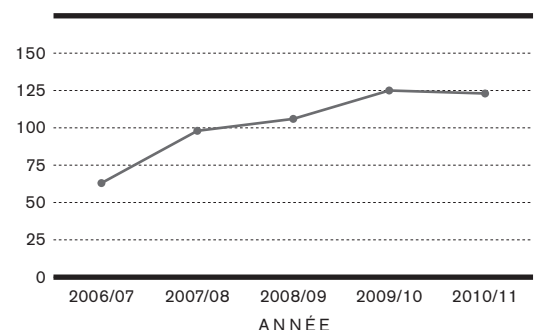
Canada aux termes duquel le Ministère a la responsabilité de l'orientation stratégique et de la surveillance, ce qui inclut le contrôle du financement du programme. EACL est chargée de la mise en œuvre des travaux de manière sûre, rentable et conforme aux exigences. Une grande partie des travaux sera réalisée par des sous-traitants du secteur privé, notamment la conception et la construction.



Passif lié au déclassement en date de mars 2009 (3 100 M\$)

- Déclassement de Chalk River (27 %)
- Déclassement de Whiteshell (14 %)
- Réacteurs (5 %)
- Installations (51 %)
- Soutien et autres coûts (3 %)

Financement prévu sur 5 ans des activités de déclassement et de gestion des déchets de la Division de la gestion du passif (513 M\$)



Secteurs d'activité

- Gestion du passif au titre du déclasserement et de la gestion des déchets du gouvernement du Canada

Principales priorités et mesures pour 2008–2009

- Obtenir un financement suffisant pour les activités futures
- Respecter les conditions liées au financement du gouvernement :
 - en réalisant des progrès dans les projets d'entreposage des déchets (installations).
 - en déclassant certains terrains et certaines structures sur les sites de Chalk River et de Whiteshell.

Réalisations importantes et progrès pour 2008–2009

- Examen et mise à jour du plan financé actuel de 5 ans qui prend fin en mars 2011. La planification de la prochaine période du plan financé sera établie de concert avec Ressources naturelles Canada en 2009–2010.
- Importants progrès réalisés dans le retrait d'ameublement, d'installations et de systèmes de ventilation dans les laboratoires de radiochimie du site de Whiteshell.
- Réalisation de l'analyse de la conception et de l'analyse de sûreté et des risques d'une installation blindée de stockage de déchet à Whiteshell.
- Démolition pour créer une séparation physique entre le bâtiment du réacteur à déclasser et les structures adjacentes.
- Réalisation de l'analyse de la conception détaillée du projet de conditionnement et d'entreposage du combustible et soumission de la demande de permis de construire à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
- Commande d'une installation de traitement des déchets au site de Whiteshell pour permettre le traitement de déchets solides selon les normes modernes.
- Ouverture officielle de la nouvelle installation d'analyse des déchets au site de Chalk River pour permettre le traitement des déchets probablement décontaminés à des fins de recyclage, de réutilisation ou d'évacuation.

DIVISION DES RÉACTEURS CANDU

(en M\$)

	Résultats réels	
	2008–09	2007–08
Financement du déclasserement	105 \$	96 \$
Recouvrement des coûts auprès de tiers et autres	6	4
Total du financement	111	100
Charges	188	168
Perte nette	(77)\$	(68)\$

Financement et initiatives de déclasserement

Cette année, la Division de la gestion du passif a obtenu un financement de 105 millions de dollars, par rapport à 96 millions de dollars pour l'exercice précédent, à la suite de l'augmentation des travaux dans le cadre du programme de déclasserement et de gestion des déchets. Le financement a servi à appuyer les activités de déclasserement convenues avec Ressources naturelles Canada au début de l'année. Une partie importante de ces fonds est attribuée au suivi et à l'entretien de divers sites et installations. Ces initiatives particulières comprennent :

- Le déclasserement des Laboratoires de Chalk River
- Le déclasserement de Whiteshell
- Les installations

Déclasserement des Laboratoires de Chalk River

En 2008–2009, EACL a continué d'engager des dépenses pour les activités de déclasserement au site de Chalk River. Ces activités incluent la gestion des déchets, ainsi que les évaluations et les améliorations environnementales. Principales initiatives de l'année :

- Surveillance des installations, des bâtiments et des secteurs de gestion des déchets
- Progrès réalisés dans le déclasserement d'un bâtiment et autres travaux qui s'y rapportent

Déclasserement de Whiteshell

Les charges de déclasserement liées à Whiteshell ont principalement été générées pour les opérations du site et le déclasserement des laboratoires de recherches souterrains d'EACL.

Dans le cadre du déclasserement des laboratoires de recherches souterrains, le Programme des responsabilités nucléaires historiques finance la construction des joints pour arbres et pour la ventilation. La construction du joint d'arbre démontre l'engagement envers la protection de l'environnement en assurant que le site soit rétabli le plus près possible de sa condition originale. EACL continue de respecter le calendrier de déclasserement de Ressources naturelles Canada pour cette installation.

Installations

En 2008–2009, le développement continu des installations - structures, installations et équipement à l'appui du retrait, du traitement et de l'élimination des déchets associés aux activités de déclasserement – a continué de représenter une part importante des activités financées. EACL a continué d'investir dans la construction d'installations qui appuient les activités de déclasserement et de gestion des déchets. Les dépenses générées portent principalement sur les progrès réalisés durant l'année sur :

- l'installation de conditionnement et d'entreposage du combustible, qui permet l'amélioration de l'entreposage des déchets du combustible
- diverses autres installations aux sites de Chalk River et de Whiteshell d'EACL

En outre, la division a officiellement ouvert une installation d'analyse des déchets durant l'année, ce qui permet un traitement plus efficace des déchets probablement décontaminés pour la réutilisation, le recyclage et l'élimination dans une décharge.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

En plus des initiatives financées susmentionnées, EACL gère le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité selon le principe de recouvrement des coûts pour le compte de Ressources naturelles Canada.

Dans le cadre de son rôle d'intérêt public, EACL gère le Bureau de la restauration des sites contaminés dans tout le Canada. D'importantes initiatives durant l'année comprennent les activités liées à l'itinéraire de la route du nord au Canada, des activités continues dans la région de Port Hope et un programme d'information. Ce programme fournit de l'information et traite des préoccupations du public liées aux déchets radioactifs de faible activité au Canada.

Charges

Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente, en raison d'une augmentation de 161 millions de dollars due à la désactualisation et d'une provision à payer de 27 millions de dollars pour le programme de déclassement et de gestion des déchets, ce qui représente une charge totale de 188 millions de dollars par rapport à 168 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation des ajustements de la provision reflète les changements apportés au calendrier du déclassement à la suite de la décision d'EACL de fermer les installations de production d'isotopes, en plus des estimations de coûts révisés associées aux opérations de Whiteshell et au projet de conditionnement et d'entreposage de combustible. La charge de désactualisation correspond à une augmentation de la valeur actualisée nette du passif lié au déclassement et à la gestion des déchets pour tenir compte de l'écoulement du temps. Ce passif est réévalué chaque année en fonction des coûts et des calendriers mis à jour. Dans l'ensemble, la Division de la gestion du passif a rapporté une perte nette de 77 millions de dollars, une baisse de 9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, qui découlait d'une révision des estimations.

État consolidé des flux et fonds de roulement

SOURCES ET UTILISATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en M\$)

	Résultats réels	
	2008-09	2007-08
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation après l'investissement dans le réacteur ACR-1000	(39)\$	19 \$
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	(138)	(108)
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	155	16
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
(Diminution) augmentation	(22)	(73)
Solde au début de l'exercice	55	128
Solde à la fin de l'exercice	33 \$	55 \$

Activités d'exploitation

Au cours des dernières années, EACL a augmenté ses dépenses à l'appui de son infrastructure de recherche et développement, et du développement technologique. L'investissement dans l'infrastructure de recherche et de développement est nécessaire pour appuyer la capacité d'EACL, respecter les exigences réglementaires et commerciales, et appuyer les exigences d'intérêt public du gouvernement du Canada. Afin qu'EACL demeure concurrentielle sur la scène nationale et internationale, nous devons continuer de développer notre technologie, principalement grâce à un investissement dans le programme ACR-1000. Le gouvernement du Canada a encouragé ces efforts en 2008-2009 et 2009-2010.

Le flux de trésorerie utilisé dans les activités d'exploitation après l'investissement dans le réacteur ACR-1000 était un décaissement net de 39 millions de dollars. Ce flux était inférieur de 58 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les facteurs importants qui ont contribué à cette réduction de flux sont une augmentation des besoins en fonds de roulement au sein de la Division des réacteurs CANDU et de la Division de la recherche et de la technologie, et une augmentation des coûts liés aux projets de prolongation de la vie utile des réacteurs. À la suite de ces facteurs, EACL a reçu du gouvernement des fonds pour soutenir cette augmentation de coûts. Cette mesure est indiquée dans le bilan financier de la Division des réacteurs CANDU.

En ce qui a trait aux activités d'exploitation, les fonds affectés au déclassement et à la gestion des déchets comprennent un dépôt prévu de 2 millions de dollars dans le fonds en fiducie constitué en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* et détenu par EACL au nom de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Au 31 mars 2009, le total cumulatif du fonds, y compris les intérêts, s'élevait à 27 millions de dollars. Ces fonds sont déposés afin de respecter les exigences en matière de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada. On s'attend à ce que les montants des dépôts annuels restent au même niveau à l'avenir.

EACL a reçu un financement de 642 millions de dollars en 2008-2009 pour les activités d'exploitation et d'investissement. De ce montant, 7 millions de dollars sont affectés à des initiatives pour 2009-2010, et 20 millions de dollars sont remboursables au gouvernement du Canada, conformément aux directives sur le traitement des crédits parlementaires non utilisés. Ce montant remboursable reflète la mise à jour des estimations des coûts et des calendriers de certains projets, y compris les obligations associées aux installations de production d'isotopes.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement ont nécessité un décaissement net de 138 millions de dollars comparativement à 108 millions de dollars pour l'exercice précédent, en raison d'une augmentation du niveau des activités d'investissement. Au sein de la Division des réacteurs CANDU, des coûts pour le réacteur ACR-1000 de 96 millions de dollars ont été immobilisés comme coûts de développement en 2008-2009. Opérations de la recherche et de la technologie a investi dans l'infrastructure administrative du site de Chalk River d'EACL à un taux supérieur à celui de l'année précédente. Cependant, la hausse des coûts liés aux infrastructures par rapport à 2007-2008 est partiellement compensée la réduction des coûts liés aux installations de production d'isotopes actuellement fermées. Les activités d'investissement en 2008-2009 sont en grande partie financées par des crédits parlementaires.

Activités de financement

Les activités de financement ont quant à elles affiché un produit de 155 millions de dollars tirés principalement des crédits parlementaires pour les dépenses en immobilisations associées au développement de l'infrastructure au site de Chalk River d'EACL et au développement du réacteur ACR-1000. Les autres activités de financement comprennent un décaissement lié au remboursement d'un créancier à long terme au gouvernement du Canada et l'inventaire de la production d'isotopes (voir notes 9 et 10 des états financiers consolidés).

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie distincte, s'est établie à 33 millions de dollars, contre 55 millions de dollars pour l'exercice précédent. Si l'on tient compte des placements à court terme, le total de la trésorerie a diminué pour se chiffrer à 33 millions de dollars, comparativement à 65 millions de dollars pour l'exercice précédent. La trésorerie comprend 76 millions de dollars qui ont été comptabilisés comme une obligation envers l'actionnaire. Certaines questions liées au traitement de ces fonds restent en suspens. Pour 2009–2010, compte tenu de la trésorerie d'EACL et les résultats des discussions avec le gouvernement fédéral, EACL devrait disposer d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins d'exploitation. Par la suite, pour la Division de la recherche et de la technologie, EACL a prévu un investissement important pour assurer la mise à niveau et la remise en état des installations de Chalk River, moyennant un financement du gouvernement. Pour la Division des réacteurs CANDU, plusieurs projets de prolongation de la vie utile sont presque terminés.

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des affaires, EACL conclut les arrangements hors bilan suivants :

Garanties bancaires et lettres de crédit de soutien

Ces instruments sont utilisés relativement aux garanties de bonne fin pour les contrats importants. En règle générale, les garanties concernent l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que les paiements anticipés des clients. Par ailleurs, EACL garantit également que certains projets seront terminés dans un délai précisé et, si la Société ne s'acquitte pas de ses obligations, elle est responsable de dommages-intérêts fixés d'avance. Le montant global du risque potentiel de la Société aux termes de ces garanties (500 millions de dollars) et de ces dommages-intérêts (139 millions de dollars) est évalué à environ 639 millions de dollars en date de mars 2009 (501 millions en 2007–2008), principalement en raison de nouveaux contrats conclus en 2008–2009. De ce total, la somme de 135 millions de dollars a été incluse dans le calcul des provisions pour pertes contractuelles.

Ententes d'indemnisation

Ces ententes font partie des modalités contractuelles normales pour les contreparties dans les opérations, telles que les ententes de service, les contrats de vente et les contrats d'achat. Ces ententes d'indemnisation peuvent obliger EACL à indemniser les contreparties pour les coûts engagés à la suite de certains événements. La nature de ces ententes d'indemnisation empêche EACL de formuler une estimation raisonnable du montant maximum probable que la Société devra payer. La direction ne s'attend pas à ce que ces ententes aient une incidence importante, actuelle ou future, sur les résultats des états financiers consolidés de la Société.

Perspectives

La sélection du réacteur ACR-1000 pour la soumission visant l'approvisionnement nucléaire de l'Ontario serait un excellent tremplin pour revitaliser l'industrie canadienne et relancer les exportations du Canada, en plus d'offrir à EACL d'importantes opportunités commerciales et d'excellents bénéfices économiques. Le succès de la soumission du contrat de l'Ontario créera une solide plate-forme de produit pour établir une flotte de réacteurs ACR-1000 au Canada, et des possibilités éventuelles pour plusieurs unités supplémentaires d'ici 2030. Le lancement avec succès du réacteur ACR-1000 pouvait permettre à EACL d'atteindre son objectif à long terme de devenir une entreprise commerciale autonome : concevoir, construire et servir les réacteurs nucléaires CANDU dans le monde entier. Les bénéfices pour le Canada comprennent une augmentation de l'emploi et le maintien d'une technologie innovatrice canadienne générant de l'énergie peu polluante et qui offre la sécurité d'approvisionnement d'énergie du Canada.

EACL est particulièrement intéressée par les projets de construction de nouveaux réacteurs au pays, où l'énergie nucléaire produite par les réacteurs CANDU continue d'être une composante importante du mélange de combustible générant de l'électricité au Canada contribuant de 15 % à la production totale d'électricité. Si EACL remporte la soumission pour construire une nouvelle centrale ACR-1000 à double réacteurs en Ontario, elle pourra augmenter sa contribution en vue de satisfaire aux besoins énergétiques du Canada.

À la suite de la clôture de l'exercice le gouvernement a annoncé la réalisation de son examen de la structure d'affaires d'EACL et la décision de restructurer EACL. L'objectif principal de cette restructuration est de soutenir l'investissement à long terme du Canada dans l'énergie nucléaire et de renforcer l'industrie nucléaire du Canada en ces temps d'expansion mondiale. Au moment de la publication du présent rapport, la forme exacte et le calendrier de la restructuration n'avaient pas encore été déterminés. La Société continuera ses opérations selon son mandat actuel jusqu'à ce que le gouvernement lui donne ses directives concernant la façon dont s'effectuera la restructuration.

Division des réacteurs CANDU

Prolongation de la vie utile

Malgré les difficultés éprouvées dans ses premiers projets de prolongation de la vie utile, la Division des réacteurs CANDU en est à des étapes avancées de la réalisation de ces projets. Les perspectives des travaux de prolongation de la vie utile sont excellentes puisque les sociétés de services publics cherchent à prolonger la durée de vie de leurs réacteurs comme moyen de maintenir la capacité de production d'électricité. Au nombre des importants objectifs de développement des affaires dans le plan d'entreprise de 2009–2010 à 2013–2014 d'EACL (soumission en attente), notons l'obtention de nouveaux contrats de prolongation de la vie utile de réacteurs CANDU 6 existants au pays et à l'étranger.

Bien qu'il soit difficile de prévoir avec précision le calendrier des projets de prolongation de la vie utile, EACL compte signer un contrat important en 2009–2010.

Nouveaux réacteurs

Les importants progrès réalisés, comme en témoigne la proposition soumise par la Division des réacteurs CANDU de construire de nouvelles centrales nucléaires ACR-1000 en Ontario, aident à renforcer les possibilités d'affaires au Canada. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick envisage d'accroître sa capacité nucléaire pour appuyer ses besoins internes et atteindre son objectif de devenir un centre énergétique desservant la côte Est du Canada et des États-Unis. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick œuvre aussi à l'élaboration d'un centre d'excellence de renommée mondiale dans la recherche et le développement de l'énergie nucléaire. Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan étudient également la possibilité d'incorporer la production d'énergie nucléaire dans leurs réseaux électriques. Toutes ces activités comprennent un partenariat potentiel avec EACL, et à ce titre, elles offriront d'importantes possibilités de croissance.

S'appuyant sur le succès récent des projets en Roumanie, dont l'achèvement de l'Unité 2 de Cernavoda, EACL continuera de chercher des occasions de vendre des réacteurs CANDU à l'étranger en fonction de sa technologie CANDU 6 et CANDU 6 évolué. À court terme, il y a de nouvelles occasions de vente des réacteurs CANDU 6/CANDU 6 évolué en Roumanie, en Argentine et au Moyen-Orient.

Il est essentiel de terminer le programme de développement du réacteur ACR-1000 pour satisfaire aux exigences du marché. Le gouvernement a augmenté son niveau de financement pour cette initiative, lequel s'est chiffré à 120 millions de dollars en 2008–2009, ce qui contribuera de manière importante à la réussite de sa commercialisation. Le gouvernement fédéral a aussi prévu un financement pour la mise au point de la technologie ACR-1000 en 2009–2010.

À court et à moyen termes, les possibilités de vente des réacteurs ACR-1000 sont considérées comme étant essentiellement au Canada. En plus d'une vente possible en Ontario, on prévoit que les ventes intérieures se feront au Nouveau-Brunswick, en Alberta et en Saskatchewan.

Les projets de construction de nouveaux réacteurs devraient augmenter à partir de 2010–2011. Cependant, à court terme, EACL continuera de se concentrer sur l'exécution de ses principaux projets de prolongation de la vie utile et sur le respect des besoins opérationnels. Pour ce faire, EACL nécessitera l'appui continu du gouvernement du Canada.

Services

Les perspectives pour les travaux d'entretien régulier des réacteurs sont excellentes puisque les sociétés de services publics cherchent à améliorer la fiabilité, à prolonger la vie utile de leurs réacteurs et à optimiser l'exploitation de leurs centrales. On prévoit que les recettes progresseront en 2009–2010. La rétroaction des clients s'est fortement améliorée au cours des dernières années. L'établissement de prix concurrentiels, l'exécution améliorée et une meilleure gestion des relations avec les clients, en plus des projets prévus de construction de nouveaux réacteurs et de prolongation de la vie utile au Canada et à l'étranger renforceront le secteur des services et continueront à être une source régulière de revenus.

Division de la recherche et de la technologie

Opérations de la recherche et de la technologie

Un financement suffisant est essentiel afin qu'Opérations de la recherche et de la technologie puisse maintenir son infrastructure et assurer un appui sécuritaire et efficace à l'industrie nucléaire canadienne et à la production continue d'isotopes. En plus du niveau des crédits parlementaires de base d'EACL, de 103 millions une part importante de 351 millions de dollars engagées par le gouvernement du Canada pour 2009–2010 doit servir au développement de l'infrastructure associée à l'initiative Projet Nouveau Départ d'EACL, pour répondre, entre autres, aux exigences en matière de recherche et de développement en énergie nucléaire à long terme d'EACL et du Canada.

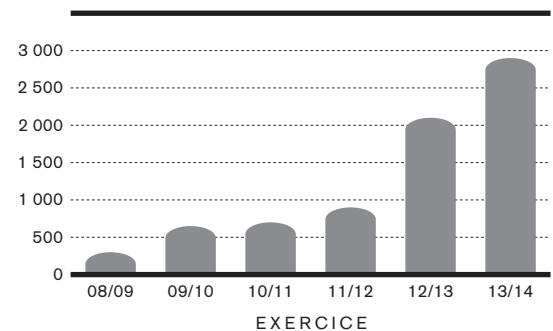
Les activités commerciales de la recherche et du développement devraient se poursuivre en 2009–2010, au moyen de contrats pour la recherche, l'appui technique et la mise à l'essai de nouveaux produits commerciaux et de services spécialisés pour les services publics canadiens et internationaux. Les revenus de ces activités s'ajoutent au financement du gouvernement du Canada à l'appui de ces opérations. L'organisation continue aussi de faciliter à l'échelle nationale d'importantes recherches et des développements en matière de technologie de réacteurs de la génération IV, en particulier le réacteur refroidi à l'eau supercritique, qui fournira une capacité nucléaire et des bénéfices économiques à long terme au pays. La division s'acquitte de la plus grande partie des obligations du Canada dans le cadre du Forum international Génération IV, directement ou de concert avec divers établissements au Canada, et dirige aussi les collaborations Génération IV dans le monde entier.

Le NRU au site de Chalk River d'EACL devrait continuer d'assurer la production d'isotopes de la Société jusqu'à ce que le permis actuel prenne fin et possiblement, au-delà de cette date. Le NRU assure actuellement une grande partie de la production globale de molybdène 99, l'isotope médical principal utilisé pour diagnostiquer les maladies graves, telles que le cancer et les cardiopathies. Cependant, le permis de NRU prend fin en octobre 2011, et pour appuyer l'offre continue nationale et internationale, EACL a lancé un programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes pour renouveler le permis d'exploitation du NRU et permettre de continuer la production.

Division de la gestion du passif

La Division de la gestion du passif devrait continuer à gérer le Programme des responsabilités nucléaires héritées en vertu d'un protocole d'entente signé avec Ressources naturelles Canada. Ce programme s'étend sur plusieurs décennies et vise à assurer l'acquittement, en toute sécurité, des obligations à l'égard du déclassement et de la gestion des déchets sur les sites utilisés par EACL et au Canada. Il est financé par Ressources naturelles Canada et le travail est exécuté conformément aux règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. L'entente actuelle est

Prévisions en matière de revenus consolidés
(en M\$)



financée jusqu'à 2011, et on prévoit une augmentation du niveau de financement pour 2009–2010 en fonction du programme planifié de travail à exécuter dans le plan quinquennal.

Principales priorités et résultats pour 2009–2010

Tout en plaçant la sécurité d'abord et en favorisant une logique de rendement supérieur, EACL travaillera aux priorités et aux résultats suivant en 2009–2010 :

Remporter l'appel d'offres de l'Ontario et se préparer à exécuter le projet

Si les résultats de l'appel d'offres de l'Ontario sont positifs, EACL compte négocier des ententes de projets et gérer les risques, tels que le risque lié aux permis et la confiance dans le produit en faisant progresser l'étude préliminaire de la conception du réacteur ACR-1000 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. EACL atteindra aussi des étapes en génie et en élaboration de produits liés au réacteur ACR-1000, dans son programme de génie fondamental, effectuera des progrès dans ses travaux de recherche et de développement confirmatoires, et préparera des éléments à soumettre à l'examen des clients. Un solide plan de ressources humaines sera préparé pour exécuter les projets en plus d'un plan complet pour construction et l'exécution du projet.

Gérer les projets de prolongation de la vie utile des réacteurs avec succès

EACL a examiné ses pratiques de gestion de projet et a appliqué les leçons apprises. Elle compte aussi réaliser certains projets importants de prolongation de la vie utile dans les délais d'exécution de 2009–2010 et selon les estimations actuelles des coûts. L'application de la rétroaction sur les projets existants aux projets futurs contribuera à améliorer l'efficacité opérationnelle et financière, tout en gardant la sécurité au sommet des priorités.

Produire les résultats des Programmes financés d'amélioration et de technologie à Chalk River

EACL a fixé des objectifs associés au financement fourni pour exécuter les initiatives du Projet Nouveau Départ et du Programme des responsabilités nucléaires historiques. Dans le cadre du Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, des objectifs liés aux permis et à la fiabilité ont été établis. Des engagements en matière de recherche et de développement ont été fixés pour divers programmes tels que le développement de la plateforme nucléaire du réacteur ACR-1000 et de la génération IV.

Signer un nouveau contrat commercial important de construction de nouveaux réacteurs ou de prolongation de la vie utile et faire nettement avancer d'autres opérations commerciales

EACL compte négocier des contrats de prolongation de la vie utile et de construction de nouveaux réacteurs, y compris des réacteurs CANDU 6 évolué et ACR-1000. EACL établira aussi des priorités claires pour faire avancer les opérations dans les marchés internationaux, et établira des priorités et des stratégies de commercialisation pour ces possibilités. Dans le secteur des services, EACL exploitera les opportunités de contrats futurs du secteur des services et continuera d'élargir sa clientèle.

Respecter les engagements en matière d'isotopes

EACL soutiendra les niveaux suffisants de production d'isotopes. La Société discutera aussi avec des parties prenantes clés et élaborera une vision exhaustive du commerce d'isotope d'EACL, y compris l'approvisionnement du Canada dans un contexte mondial. En outre, EACL travaillera à l'atteinte des objectifs en matière de permis et de fiabilité, tout en gérant les effets des litiges en cours.

Atteindre les objectifs financiers

EACL compte aborder ses difficultés en matière de trésorerie avec le gouvernement du Canada. EACL cherchera aussi les approbations de son plan d'entreprise de 2009–2010 et s'efforcera d'améliorer le contrôle financier de toutes les activités commerciales avec comme objectif d'atteindre les objectifs financiers.

Gestion des risques et incertitudes

EACL est consciente que la gestion des risques fait partie intégrante des bonnes pratiques de gestion et qu'elle a tout autant trait à la détermination des débouchés qu'à l'atténuation ou à l'élimination des risques. C'est pourquoi EACL a adopté un programme officiel de gestion des risques, programme dont la pierre angulaire est un processus de planification stratégique et opérationnelle. Ce programme prévoit la détermination des risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs d'EACL, l'analyse de ces risques, l'établissement des seuils de tolérance permettant d'éviter certains risques et le transfert, l'atténuation ou l'acceptation des risques résiduels. Du point de vue de l'exploitation, les engagements proposés font l'objet d'un examen officiel des risques. Ces processus assurent la surveillance continue des risques découlant de l'exploitation et du soutien administratif, tout en facilitant la bonne affectation des ressources.

En 2008–2009, le cadre de gestion des risques a été amélioré pour traiter les risques au niveau des projets individuels. Il s'agissait d'un aspect important pour EACL.

Par ailleurs, l'année dernière, EACL a adopté officiellement un plan de gestion des crises. Son objectif est de permettre à EACL, au moyen d'une gestion efficace des communications et des interactions avec ses employés, le public, les médias, les organismes de réglementation, l'actionnaire et les autres parties prenantes, de maintenir sa crédibilité, sa réputation et sa capacité d'assurer le suivi des activités et de l'exploitation en présence d'une crise d'entreprise.

Le Conseil d'administration d'EACL est chargé de superviser le processus de gestion des risques de la Société. Le directeur général doit rendre compte au Conseil d'administration de toutes les activités présentant des risques et des programmes de gestion des risques. Les vérificateurs internes et indépendants de la Société font directement rapport au Comité de vérification conformément aux pratiques exemplaires. EACL a aussi établi des processus pour faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'échelle de la Société.

EACL a classifié les risques dans les catégories suivantes :

Cadre des risques d'EACL				
CATÉGORIES				
LIQUIDITÉS	PERFORMANCE	TECHNOLOGIE	CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	RESSOURCES HUMAINES
PERMIS	CONFORMITÉ	MARCHÉ	INTERRUPTION DES ACTIVITÉS	SÉCURITÉ
CONSÉQUENCE				
Financier	Sécurité	Qualité	Réputation	

Liquidité

Le risque de liquidité a trait à la capacité d'EACL de financer les projets d'amélioration aux immobilisations, de saisir les occasions de croissance, de satisfaire à ses obligations contractuelles et d'assurer le respect des exigences réglementaires.

Financement à long terme du gouvernement du Canada

Un des principaux risques auxquels doit faire face la Société consiste à obtenir un financement suffisant pour maintenir, en toute sûreté, la capacité nucléaire du Canada et accroître sa valeur sur le marché.

Le gouvernement a fourni des fonds supplémentaires en 2008–2009 et a prévu des fonds dans son budget de 2009–2010 pour appuyer les programmes requis pour la Société. Par conséquent, la direction a établi un plan et des priorités pour l'exercice en cours. Cette façon de procéder est conforme aux objectifs de la Société et place cette dernière en position prépondérante sur le marché de l'énergie propre.

Besoins en fonds de roulement

Contrats principaux

Une proportion importante des revenus tirés des activités commerciales d'EACL est générée par les activités de gestion de projets et de développement de produits qui ont une étendue de plusieurs années, de la conception jusqu'à l'achèvement. La prolongation de la vie utile et les projets de construction de nouveaux réacteurs sont des mégaprojets d'infrastructure et la décision de commencer est fondée sur des considérations réglementaires et économiques. La complexité et le calendrier des négociations rendent difficile de fixer les dates approximatives d'entrée en vigueur. Par conséquent, la planification et la réalisation de projets commerciaux peuvent, de manière temporaire, avoir une incidence importante sur les besoins en fonds de roulement. De plus, le report d'un contrat prévu peut influencer les prévisions concernant les flux de trésorerie.

EACL réduit ces risques en négociant les contrats de manière à assurer des flux de trésorerie sur toute la durée du projet. Le secteur des services d'EACL dégage aussi des revenus plus réguliers.

Fonds d'eau lourde

Dans le cadre d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada, EACL doit rendre une portion des fonds d'eau lourde au gouvernement. Cette question n'a pas été résolue; EACL garde actuellement le produit annuel de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde et l'utilise pour répondre aux besoins de son exploitation. Si ce produit doit être rendu au gouvernement du Canada, une nouvelle source de financement à long terme sera alors requise.

Retard en matière de paiement

La trésorerie d'EACL peut être fortement touchée par l'échéancier des paiements des projets principaux et dépend d'un ensemble d'activités commerciales. Les paiements de projets importants sont déclenchés par la réalisation d'étapes et en cas de retard ou de conflit, les paiements peuvent être retenus, mais le projet doit continuer. EACL atténue ce risque en négociant une structure de paiement appropriée dans les contrats. Cependant, l'exploitation d'EACL requiert une réserve de trésorerie, ainsi que l'accès à une ligne de crédit ou à des fonds supplémentaires pour mieux traiter ce risque.

Coûts d'exploitation et d'immobilisations

EACL gère plusieurs projets de grande envergure dont les coûts peuvent augmenter, ayant ainsi un grave impact sur le fonds de roulement de la Société. EACL est connu pour son exploitation où le passif actuel est supérieur à l'actif, et où le financement répond aux besoins à court terme. Au cours des trois dernières années, EACL a connu une augmentation du niveau des coûts sur plusieurs projets importants, y compris ses projets à prix fixe, le réacteur ACR-1000 et les exigences dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement à Chalk River, ce qui ont eu des conséquences sur sa trésorerie. EACL a reçu davantage de fonds en 2008–2009 pour stabiliser son fonds de roulement.

Performance

Le risque de performance se rapporte aux exigences contractuelles, au coût, au calendrier et aux attentes des parties prenantes.

La gestion des projets d'envergure d'EACL entraîne des risques importants, notamment le respect des exigences contractuelles du projet et la gestion des changements découlant de certains facteurs économiques ou d'une décision rendue par le gouvernement. Le non-respect de ces exigences contractuelles en temps opportun peut avoir des conséquences juridiques ou financières. Par ailleurs, la complexité des produits et

services peut exiger des garanties particulières ou l'acceptation d'un risque d'achèvement, ce qui peut, éventuellement, entraîner des coûts imprévus. À l'heure actuelle, plusieurs projets de prolongation de la vie utile des réacteurs sont en cours de réalisation par EACL. Les risques techniques et les risques liés à l'efficacité, dans le cadre de ces projets, continueront d'être présents jusqu'à l'achèvement des travaux.

EACL cherche à gérer ce risque au moyen de gestion de projet, d'un examen rigoureux des contrats et d'une surveillance étroite de l'avancement des travaux. De plus, le maintien d'une couverture d'assurance adéquate relativement à divers aspects des projets, ainsi que l'établissement de relations efficaces avec les parties prenantes des projets constituent des composantes importantes à la réussite du processus de gestion de projet.

Durant l'année, les projets actifs de prolongation de la vie utile d'EACL ont éprouvé des difficultés opérationnelles causées par l'augmentation des coûts liées à des défis techniques et opérationnels. Ces projets, premiers de ce genre, ont lieu dans des milieux complexes, à l'aide d'outillage télécommandé. Par conséquent, il n'a pas été possible de respecter les coûts originaux ni les objectifs de l'échéancier. Même avec toutes ces difficultés, ces projets ont bien progressé et des stratégies d'atténuation ont été mises en place pour contrevenir aux risques connus. EACL a aussi augmenté la surveillance de ces projets. La Société reste déterminée à défendre sa technologie et à respecter ses engagements contractuels.

Le Projet Nouveau Départ et le Programme des responsabilités nucléaires héritées sont sujets au risque de performance. Comme pour tout projet, il y a un risque que ces projets subissent davantage de retards, de problèmes de performance liés à la chaîne d'approvisionnement et des défis liés à l'accès en temps opportun aux ressources humaines. Ces risques sont atténués par l'application des pratiques exemplaires en gestion de projet; des pratiques améliorées de gestion du risque et par l'importance accrue accordée à la chaîne d'approvisionnement impartie.

Technologie

Le risque de technologie a trait à la capacité de réaliser des avancées technologiques et à fournir des produits et services qui répondent aux exigences de fonctionnement et d'obtention de permis, de même qu'aux conditions économiques.

Commercialisation du réacteur ACR-1000

EACL doit absolument exécuter le programme de mise au point du réacteur ACR-1000 afin d'être bien placée pour décrocher des contrats de construction de nouveaux réacteurs. Pour réussir, le produit doit être conforme aux paramètres de fonctionnalité, de coûts et de performance et doit répondre aux exigences d'obtention de permis. Par ailleurs, le calendrier de lancement sur le marché, le soutien continu du gouvernement fédéral et des clients, les préparatifs liés à l'obtention de permis, de même que la création d'un modèle financier et d'une structure de livraison adéquats sont autant d'éléments essentiels à la réussite du programme. EACL gère les risques associés à ce projet en surveillant étroitement les progrès et en gérant de façon très serrée les ressources disponibles selon la conjoncture. En plus, EACL concentre ses activités de commercialisation sur le Canada, étant donné que le succès de tout nouveau réacteur, à l'échelle internationale, ne peut arriver si le produit ne jouit pas d'une position prépondérante sur son marché intérieur. L'appui de l'actionnaire est crucial pour réaliser avec succès le programme de mise au point du réacteur ACR-1000 et pour être probablement choisi comme fournisseur de produits nucléaires préféré en Ontario.

Un risque particulier est l'incertitude de la durée et du coût de l'évaluation environnementale du premier réacteur ACR-1000. Un plan est en place pour que cette évaluation commence dès que possible et EACL travaillera avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et toutes les parties prenantes pour veiller à ce que les répercussions environnementales soient négligeables. Même si ce réacteur de la génération III+ est une évolution du réacteur CANDU 6, nous ne pourrions pas savoir dans quelle mesure le réacteur satisfait aux objectifs de construction et d'exploitation avant qu'il soit terminé et opérationnel. Tout comme dans n'importe quel projet, il y a un risque que la performance ne satisfasse pas aux attentes et que les coûts augmentent au-delà du budget. Les concurrents d'EACL font face aux mêmes risques.

Chaîne d'approvisionnement

Ce risque se rapporte à la disponibilité des fournisseurs compétents et capables d'appuyer les activités d'EACL, aux interruptions de travail et à la défaillance de sous-traitants ou de fournisseurs à l'égard de leurs obligations contractuelles.

Étant donné la croissance au pays et à l'étranger prévue, la capacité d'EACL de renforcer sa chaîne d'approvisionnement est cruciale à sa capacité de respecter ses obligations contractuelles. Dans le contexte d'un contrat commercial d'importance, l'instabilité de l'approvisionnement peut entraîner des pénalités contractuelles, des mesures juridiques et des coûts susceptibles d'avoir une incidence sur la marge dégagée dans le cadre du projet et sur la situation financière d'EACL. EACL sous-traite à des tiers une partie des travaux ou de l'approvisionnement en matériel et en équipement. Le défaut d'exécution, par un tiers, de sa part des travaux aux termes des modalités contractuelles peut avoir une incidence sur la capacité d'EACL à atteindre la rentabilité prévue dans le cadre du projet.

EACL atténue ce type de risque en adoptant des normes de qualité rigoureuses pour tous les aspects de ses activités, en sélectionnant de manière rigoureuse ses fournisseurs et sous-traitants, en surveillant de façon proactive l'évolution des projets et en obtenant des garanties d'exécution. En outre, dans la mesure du possible, la Société établit des alliances stratégiques en vue d'atténuer les risques d'interruption de l'approvisionnement.

Une solide chaîne d'approvisionnement est présente au Canada grâce à l'Association des industries CANDU qui comprend plus de 120 sociétés membres. EACL continue de créer une chaîne d'approvisionnement robuste par l'intermédiaire de ses projets de prolongation de la vie utile, et améliore ses capacités organisationnelles pour assurer que l'approvisionnement soit disponible localement et dans le monde entier, et que les fournisseurs offrent des solutions concurrentielles et de qualité.

Durant l'exercice, EACL a éprouvé des difficultés sur un de ses projets principalement en raison des exigences techniques associées aux produits nucléaires. Cela a donné lieu à un retard dans le calendrier de livraison et à des coûts supplémentaires. EACL a, depuis, mis en place des mesures pour mieux gérer les processus de la chaîne d'approvisionnement.

Ressources humaines

Ce risque a trait aux interruptions de travail, à l'accès à des ressources compétentes à divers emplacements et au maintien d'un personnel qualifié pour répondre aux besoins des clients et faire progresser les capacités technologiques.

De nombreuses ressources sont requises pour exécuter le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, le Projet Nouveau Départ, le Programme des responsabilités nucléaires héritées et les projets actuels et prévus, de construction de nouveaux réacteurs et de prolongation de la vie utile durant cette période de résurgence nucléaire. La capacité d'EACL à attirer, à fidéliser et à former suffisamment d'employés ayant le savoir-faire et les compétences techniques nécessaires est essentielle pour assurer le maintien de la sûreté, des permis et de la conception de la technologie CANDU. Le risque lié aux ressources humaines découle de l'augmentation de la demande mondiale de personnel dans l'industrie nucléaire et l'évolution démographique du personnel scientifique et technique dans toute l'industrie. Par conséquent, des ressources humaines insuffisantes et des capacités techniques inadéquates pourraient nuire à notre capacité d'atteindre nos objectifs commerciaux et les résultats financiers souhaités. En outre, des contraintes liées à l'embauche au deuxième semestre de l'exercice financier 2008–2009 a augmenté ce risque.

Pour atténuer ce risque, EACL met l'accent sur le développement de son personnel dans les disciplines techniques et de gestion appropriées. En prévision de la demande croissante de ressources, EACL a établi des liens avec des établissements postsecondaires pour encourager les carrières dans l'industrie nucléaire. Notre objectif est d'établir des rapports avec des partenaires pour fournir les compétences complémentaires et élaborer une stratégie complète de ressources humaines de manière à ce que des ressources qualifiées suffisantes soient disponibles pour exécuter nos engagements. Il faudra donc considérer comme prioritaires les éléments d'une surveillance constante et la communication des exigences.

Permis

Ce risque se rapporte à l'obtention et au maintien des permis relatifs aux installations et aux nouvelles technologies nucléaires.

EACL exerce ses activités dans un environnement hautement réglementé et est assujettie à diverses exigences en matière de permis. Chaque facette des travaux, soit la préparation, la construction, l'exploitation et le déclassement d'installations nucléaires est ainsi assujettie à des exigences distinctes d'obtention de permis auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Ces exigences rigoureuses contribuent à l'exploitation sûre des installations nucléaires au Canada. En revanche, elles ont également une incidence sur la prolongation du calendrier d'un projet ainsi que sur les coûts connexes liés à la conformité et à l'administration.

Les installations nucléaires de Chalk River appartenant à EACL nécessitent l'obtention de permis d'exploitation. À défaut d'obtenir ou de maintenir ces permis, la Société se verrait dans l'obligation de fermer ces installations. L'incapacité de la Société à obtenir un permis relatif à une nouvelle technologie (comme le réacteur ACR-1000) et/ou aux technologies existantes, telles que le réacteur NRU, aurait une incidence défavorable sur les perspectives commerciales d'EACL, son soutien à la flotte CANDU et sa capacité de produire des isotopes à des fins médicales.

EACL atténue le risque lié aux permis en assurant un suivi rigoureux de toutes les activités liées à l'obtention des permis, et ce, de façon continue. En outre, EACL a mis en place des systèmes de gestion de l'environnement et de la qualité bien établis qui contribuent fortement à l'atténuation du risque lié à l'obtention de permis.

D'importants investissements sont requis dans les programmes et les installations nucléaires de Chalk River d'EACL pour réduire les risques opérationnels et commerciaux, en plus de satisfaire à la surveillance accrue de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire et des conditions liées à l'obtention des permis. Le gouvernement du Canada a fourni des fonds en 2008–2009 et a engagé des fonds pour 2009–2010 dans le but d'appuyer le développement de l'infrastructure et des activités qui s'y rapportent à travers le programme Projet Nouveau Départ.

En ce qui a trait au réacteur ACR-1000, EACL fait preuve d'initiative en collaborant avec la Commission canadienne de la sûreté nucléaire pour accélérer le processus de préautorisation de permis. En avril 2008, la Commission et EACL ont signé un protocole d'entente en vertu duquel les employés de la Commission peuvent amorcer l'étude préliminaire de la conception en deux phases du réacteur ACR-1000, ce qui augmente le degré de fermeté du calendrier de livraison au Canada. La phase 1 de l'étude a pris fin le 22 décembre 2008.

En outre, une série d'études indépendantes du programme du réacteur ACR-1000 ont aussi été réalisées ou sont en cours. En juillet 2008, le comité consultatif de recherche et de développement pour le Conseil d'administration a examiné la viabilité du réacteur ACR-1000, y compris l'étape technologique, l'état de préparation de la conception, les avantages et les enjeux possibles. En 2008, EACL a effectué un examen indépendant de la sûreté qui a été réalisé par des spécialistes indépendants internes et externes de l'industrie.

Conformité

Ce risque a trait au respect continu par EACL des lois, des règlements et des normes en vigueur.

Lois et règlements applicables aux installations et aux technologies nucléaires

EACL est assujettie à des règlements rigoureux. Ces règlements ont trait aux domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Le non-respect de ces règlements peut se traduire par des amendes importantes et, au bout du compte, par le retrait de permis, ce qui aurait une incidence sur la capacité d'EACL d'exploiter ses installations nucléaires.

EACL maîtrise ce risque en assurant et en évaluant la conformité à l'ensemble des normes d'assurance de la qualité techniques applicables au pays et à l'étranger, de même qu'aux modalités pertinentes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements applicables.

EACL a également mis en œuvre plusieurs plans de conformité des installations nucléaires qui traitent tout particulièrement du déploiement des processus de contrôle préalable et des ressources connexes nécessaires pour la conformité à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

Capacité des installations de recherche

Les laboratoires de recherche d'EACL exploitent d'importantes installations, notamment des réacteurs, des circuits expérimentaux, des installations blindées et des usines de gestion des déchets. Ces installations servent à la recherche et au soutien des activités commerciales, dont la production d'isotopes. Elles sont assujetties aux lois et règlements applicables concernant la sûreté et les questions environnementales.

La Société cherche à gérer les risques liés à la sûreté et à l'environnement associés à ces installations par l'intermédiaire de son système de gestion de la sûreté, qui comprend de nombreux contrôles de programmes, dont des vérifications et des examens rigoureux de la sûreté. En cas de non-conformité, des plans d'action corrective sont mis en œuvre. Ces contrôles offrent l'assurance d'une conformité à l'ensemble des lois et des règlements applicables.

En 2008–2009, EACL a continué d'exploiter le NRU à des fins de recherche et d'activités commerciales, y compris la production d'isotopes. Le NRU est le plus vieux réacteur au monde qui produit du molybdène 99. À mesure que les réacteurs vieillissent, des périodes de maintien plus longues sont requises et la probabilité de défaillance augmente étant donné que de nombreuses composantes ne sont plus observables ni en état de service sans de longues périodes d'arrêt à des fins d'entretien. Durant l'exercice, EACL a lancé le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes pour en arriver au renouvellement du permis du NRU au-delà de sa date d'expiration en 2011.

L'infrastructure du site de Chalk River d'EACL, y compris les bâtiments, les systèmes et l'équipement de distribution du site, est âgée et divers risques liés à ces éléments ont été déterminés, y compris les domaines des règlements, de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Le Projet Nouveau Départ constitue un plan à long terme et est particulièrement conçu pour traiter les exigences continues d'exploitation et de maintien liées à une exploitation sûre, sécuritaire et viable du site de Chalk River. Ce plan est subordonné à un financement du gouvernement.

Marché

Le risque de marché se rapporte à des facteurs tels que la concurrence, la stabilité politique, l'acceptation par le public, les activités à l'étranger et le risque de crédit lié à des tiers.

Cycles décisionnels et taille des concurrents

Un des principaux risques commerciaux dans l'industrie nucléaire est la longueur du cycle décisionnel pour les nouveaux projets d'envergure. En outre, la demande de produits et de services d'EACL varie en fonction de facteurs tels que le développement technologique, la conjoncture, les tendances sociales et les initiatives liées aux politiques gouvernementales.

Dans le secteur des entreprises de produits et de services, EACL fait face à des concurrents redoutables. Ces sociétés cotées en bourse bénéficient d'une part de marché importante et incontestable au pays et sont en mesure de mobiliser des capitaux et de former des sociétés en commandite destinées à fournir des capitaux de lancement.

Afin de réduire au minimum les risques associés à cette concurrence, EACL travaille à établir de nouvelles alliances stratégiques avec des partenaires commerciaux, bonifie son offre de services complets, recherche des occasions sur le marché de la prolongation de la durée de vie des réacteurs, lance sur le marché des technologies nouvellement mises au point et gère de façon vigilante sa gamme de produits existante. S'agissant des ressources humaines, EACL a mis en œuvre des programmes visant à maintenir et à augmenter ses compétences fondamentales de manière à appuyer les objectifs de la Société et lui permettre de saisir les occasions d'affaires.

Sensibilité aux activités à l'étranger

Étant donné qu'EACL est présente à l'échelle internationale, et qu'elle compte des bureaux de vente et de projet dans plusieurs pays, elle est assujettie aux risques liés aux activités à l'étranger. Ces activités comportent des risques financiers inhérents, notamment les impôts et les taxes, de même que les contrôles et les fluctuations des devises. EACL atténue ces risques grâce à des exigences contractuelles précises et obtient des décisions gouvernementales visant à réduire l'incidence financière de ces risques, si possible. Les ventes et les achats sont principalement libellés en dollars canadiens. En outre, dans le cas d'engagements importants visant des achats en devises, des contrats de change à terme servent à réduire les risques. EACL est également assujettie aux aléas de la conjoncture et aux décisions gouvernementales rendues dans les pays où elle exerce ses activités. L'obtention de garanties de la part des gouvernements et des tiers fait partie de la stratégie de gestion des risques d'EACL en vue de réduire l'incidence défavorable des changements du climat politique.

Risque de crédit lié à des tiers

Le risque de crédit a trait au risque de perte attribuable à l'incapacité d'un client d'obtenir le financement nécessaire pour les projets de construction de nouveaux réacteurs ou de s'acquitter de ses obligations de paiement, ou de l'incapacité d'un fournisseur de tenir ses engagements en raison d'une situation financière difficile. En ce qui a trait aux clients, cependant, le risque général est limité puisque la clientèle d'EACL se compose principalement de grandes entreprises et d'entités gouvernementales qui fournissent des garanties de l'État à l'égard des contrats. Étant donné l'engagement financier considérable sur lequel repose une centrale nucléaire, le financement obtenu par les clients constitue un élément clé du cycle des ventes. Certes les clients d'EACL sont en général des entités gouvernementales solides du point de vue financier, mais certains d'entre eux pourraient éprouver des difficultés de financement en raison de la hausse du coût en capital et de la nécessité d'étaler le financement sur une période prolongée. En outre, certains marchés semblent favoriser des modèles de projets en propriété privée, ce qui complexifie le processus de financement.

Cela étant, EACL atténue ce risque en vérifiant la solvabilité des clients et des fournisseurs et en exigeant une lettre de crédit de la part de ceux qui, de son avis, présentent un certain niveau de risque de crédit. Les contrats liés aux projets d'envergure sont généralement structurés de manière à prévoir des paiements d'étape et des flux de trésorerie positifs.

EACL a connu des difficultés avec certains fournisseurs pour d'importants projets liés à la prolongation de l'activité de réacteurs, lesquelles ont entraîné des complications juridiques et financières et ont nui au rendement opérationnel des projets. EACL a resserré ses mesures de contrôle afin de régler cette interruption de l'approvisionnement.

Perception du public à l'égard de la technologie nucléaire

La perception du public constitue un risque qui pourrait perturber les activités nucléaires d'EACL et empêcher l'atteinte des objectifs stratégiques. Une perception négative de la part du public pourrait nuire au bon déroulement des activités opérationnelles d'EACL. Au Canada, les consultations publiques sont une étape obligatoire du processus d'évaluation environnementale. Les évaluations environnementales liées à l'énergie nucléaire sont généralement entreprises par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, dans le cadre du processus d'obtention d'un permis. Si le public avait une perception négative, cela pourrait amener EACL à retarder certaines activités commerciales ou à y mettre un terme, et ce faisant, nuire à la réputation d'EACL.

Le public a en général une perception assez positive à l'égard de l'énergie nucléaire dans les marchés cibles d'EACL, soit le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, et on constate un nouvel intérêt à l'égard du nucléaire en Alberta et en Saskatchewan. De façon générale, la perception du public sera influencée par ce qui se passera à l'avenir au Canada et à l'étranger. Il faudra mettre au point et exécuter des stratégies de communication concertées et novatrices pour améliorer l'image de marque d'EACL dans ces marchés et pour atténuer les risques.

EACL réduit ce risque en offrant au public des programmes d'information sur les mesures de sécurité et les risques associés aux activités nucléaires. De plus, EACL et les organisations auxquelles elle est affiliée, par exemple l'Association nucléaire canadienne, informent le public par des publicités sur les bienfaits de l'énergie nucléaire et réalisent des sondages pour connaître l'opinion du public.

EACL a créé un Conseil de gérance de l'environnement dans le but d'améliorer les communications avec les intervenants clés de la région et les collectivités vivant à proximité de ses installations de Chalk River, en Ontario. Formé de membres du grand public, de dirigeants municipaux, d'organismes voués à l'environnement et de représentants d'EACL, le Conseil se réunit au moins trois fois par année. Ses réunions sont animées par un tiers, et deux groupes d'observateurs, soit les Algonquins de Pikwàkanagàn et la Commission canadienne de sûreté nucléaire, y assistent.

Des procédures ont été adoptées en vue d'intensifier les communications avec les parties prenantes; elles comprennent notamment la production de rapports sur les émissions routinières ainsi que sur les situations ou les incidents non routiniers qui se produisent de temps à autre à l'installation de Chalk River. Elles prévoient également la mise en œuvre d'un code d'éthique professionnelle régissant la conduite des membres et de politiques portant sur l'élaboration de plans de reprise des activités, la transparence et la mise en pratique d'une bonne gouvernance d'entreprise.

Selon un sondage d'opinion réalisé par la maison Ipsos Reid (en septembre 2008), l'appui à l'énergie nucléaire continue à être à son niveau le plus élevé. À l'heure actuelle, la moitié des Canadiens appuie l'énergie nucléaire comme moyen de produire de l'électricité. On a noté des hausses considérables de cet appui au Nouveau-Brunswick et en Alberta.

Approvisionnement en isotopes

En mai 2008, EACL a annoncé qu'elle mettra un terme aux travaux de développement des réacteurs MAPLE. Par conséquent, la Société a commencé à ralentir les travaux liés aux installations de production d'isotopes, y compris aux réacteurs MAPLE, jusqu'à ce que les installations puissent être mises dans un état d'arrêt sûr étendu. À ce moment-là, les installations seront préservées et feront l'objet d'une surveillance et d'un contrôle réguliers pour éviter qu'elles se détériorent, en attendant que soit prise une décision en vue de leur déclassement. En 2008–2009, MDS (Canada) Inc. a intenté une action en justice contre EACL et le gouvernement du Canada au sujet de cette décision. Les obligations découlant de cette poursuite, s'il y en a, ne sont pas encore connues.

Au cours de l'année, EACL a créé le programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, lequel vise à assurer la production continue, fiable et sûre d'isotopes par le réacteur NRU et à entreprendre les travaux nécessaires en vue du renouvellement du permis du réacteur après 2011. EACL est le seul producteur de molybdène 99 au Canada. Il compte donc sur le financement du gouvernement pour appuyer ce programme. Sans lui, la fiabilité de l'approvisionnement en isotopes est menacée, car EACL fournit une part considérable des isotopes à l'échelle mondiale.

Concurrence et développement des affaires

Les principaux concurrents d'EACL sont beaucoup plus gros qu'EACL. Les gouvernements étrangers ont joué un rôle clé pour permettre aux concurrents internationaux de percer divers marchés. Du fait de la situation politique et de la conjoncture de chaque marché, combinées à la nature hautement concurrentielle de l'industrie nucléaire, il est difficile de prédire avec certitude ce qu'il en coûtera pour percer un marché et pour obtenir un marché concurrentiel. Ces coûts pourraient grimper en flèche si la dynamique du marché change. Il est donc essentiel que le gouvernement du Canada continue d'appuyer EACL et bonifie son soutien pour assurer sa réussite, tant au pays que sur la scène internationale.

Interruption des activités

EACL est assujettie aux risques découlant de l'interruption des activités. Ce type de risque survient dans bon nombre de situations, notamment en cas de non-conformité aux obligations imposées par la réglementation, de conflit de travail, d'incendie, de mauvais temps, de bris ou d'autres risques associés aux installations et aux activités commerciales. EACL atténue ce type de risque en adoptant un système de gestion exhaustif et en menant régulièrement des vérifications.

Un autre risque commercial découle de la disponibilité des installations, notamment du réacteur NRU qui, après plus de 50 ans d'exploitation fructueuse, a largement dépassé sa durée de vie prévue à l'origine. Cette longévité est attribuable notamment à l'efficacité du programme d'entretien et de mise à niveau. Les risques associés à la poursuite de l'exploitation du réacteur NRU entraînent de ce fait un risque d'approvisionnement en isotopes.

L'exploitation continue des installations d'EACL repose sur un programme prudent d'entretien de l'équipement et des installations. Une autre mesure, le programme de renouvellement de l'infrastructure d'EACL, ou Projet Nouveau Départ, permettra d'atténuer ces risques. Le gouvernement s'est engagé à financer ce programme à hauteur des dépenses prévues pour 2009–2010. Pour rappeler au public qu'EACL accorde la priorité absolue à la santé et à la sécurité de ses employés et du public canadien, ainsi qu'à la protection de l'environnement, EACL a amélioré la divulgation publique volontaire des incidents liés aux Laboratoires de Chalk River.

Sûreté

Le risque de sûreté a trait au risque que survienne un incident lié à la sûreté dans un site ou une installation, ou relativement à un actif corporel, un membre du personnel ou un document appartenant à EACL.

La technologie nucléaire et les installations connexes sont associées à des risques de sûreté plus importants que la moyenne. Un incident lié à la sûreté peut entraîner le transfert non autorisé d'une technologie, la divulgation de renseignements commerciaux confidentiels ou des blessures aux employés. Un tel incident peut également avoir des conséquences sur la sûreté dans les centrales nucléaires, conséquences qui peuvent à leur tour remettre en question les permis délivrés à EACL relativement aux activités nucléaires et entraver la capacité de la Société à mener ses activités de manière concurrentielle.

EACL atténue ce risque grâce à la mise en œuvre de mesures de sûreté accrue et au maintien de contrôles et de procédures d'exploitation rigoureux.

Répercussions des risques

Les risques peuvent nuire à EACL à divers degrés, et leurs répercussions peuvent se traduire par une hausse des coûts, la diminution de la capacité d'exploiter les installations et d'exécuter des contrats en raison de problèmes de sûreté et de la qualité du travail exécuté. Ils peuvent même miner la réputation d'EACL dans ce secteur.

Modification de conventions comptables

La Société a adopté quatre nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) avec prise d'effet en avril 2008. Ces normes évoluent rapidement. L'incidence de cette adoption est précisée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

- Chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital »
- Chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation »
- Chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks »

Modification future de conventions comptables

La Société adoptera la norme comptable ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2009 (se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés) :

- Chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »

EACL évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que toutes les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) à la place des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Le passage aux IFRS s'appliquera aux états financiers des exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, qui établit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes gouvernementaux, continue d'étudier le champ d'application des IFRS aux divers genres d'organismes gouvernementaux.

EACL a l'intention d'adopter les IFRS; dans cette optique, la Société a chargé une équipe interne de préparer le passage aux nouvelles normes, qui sera secondée par des experts externes spécialement retenus pour l'occasion. EACL a continué à planifier le passage aux IFRS. De fait, une évaluation initiale de ces normes sur les états financiers d'EACL a été effectuée, mais leur incidence financière sur les états financiers consolidés d'EACL n'a pas encore été évaluée.

Conventions et estimations comptables critiques

Les conventions comptables d'EACL sont élaborées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables critiques sont celles qui sont jugées les plus importantes pour déterminer la situation financière et les résultats financiers de la Société. Ces conventions exigent en outre de la direction qu'elle fasse preuve d'un jugement professionnel. Un résumé des principales conventions comptables de la Société, dont les conventions critiques qui sont traitées ci-dessous, est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Constatation des revenus

Une importante partie des revenus d'EACL provient de contrats à long terme. Ces revenus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle les revenus sont comptabilisés à mesure que les coûts connexes sont engagés par rapport au total des coûts contractuels estimatifs. Cette méthode comptable permet d'adapter le processus d'estimation à la lumière de situations et de faits nouveaux. Par conséquent, les révisions des estimations des coûts et des résultats sur la durée des contrats sont prises en compte dans la période au cours de laquelle elles sont requises. En outre, les pertes prévues sur les contrats à long terme sont constatées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées et se

fondent sur l'excédent prévu des coûts des contrats sur les revenus qui y sont rattachés. Ces pertes sont comptabilisées comme élément du coût des ventes. Les revenus des ventes de services sont constatés lorsque les services sont rendus et les biens, expédiés. Les revenus provenant des expéditions d'eau lourde sont constatés à la livraison conformément aux stipulations du contrat pertinent.

Dépréciation des actifs

EACL examine ses actifs à long terme, notamment les immobilisations corporelles, quand les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs peut ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est déterminée selon une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés, et l'évaluation d'une perte de valeur se fonde sur la juste valeur des actifs. Les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs tiennent compte des meilleures estimations par la direction, et les variations de ces estimations pourraient influencer considérablement sur la valeur comptable des actifs à long terme. L'examen de la dépréciation des actifs a révélé qu'au cours de l'exercice, aucun actif important n'a dû être radié en raison d'une baisse de valeur.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme, étant donné que le délai exigé pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année. Une provision a été constituée au titre de la détritiation et de la reconcentration des stocks d'eau lourde.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés au titre du financement au cours de l'exercice d'affectation, sauf dans les cas suivants :

- Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont reportés et comptabilisés au titre du financement de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées
- Les crédits affectés aux activités d'exploitation sont comptabilisés au titre du financement dans l'état des résultats de manière à contrebalancer les coûts engagés
- Les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis de la même façon que l'élément d'actif en cause. Le solde du financement reporté au titre des immobilisations s'établissait à 105 millions de dollars en mars 2009, contre 55 millions de dollars en mars 2008.

Depuis 1996–1997, et conformément à l'entente de dix ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de déclassement, EACL garde le produit net de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. L'entente de financement est cependant venue à échéance le 1^{er} avril 2006, et un montant équivalent au produit a été porté à titre de provision au bilan d'EACL.

Déclassement et gestion des déchets

Les coûts liés au déclassement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. Le montant de la provision est révisé chaque année de manière à tenir compte des dépenses réelles engagées ainsi que des estimations révisées par la direction en ce qui a trait aux coûts futurs et aux calendriers connexes. Le passif constaté tient compte des déchets produits après le 31 mars 2006 dont la responsabilité financière incombe à EACL.

Responsabilité de la direction

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel, de même que le processus de présentation de l'information financière, sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Lorsque plusieurs méthodes comptables pouvaient être utilisées, la direction a choisi celles qui, d'après elle, convenaient le mieux aux circonstances. La Société et ses filiales tiennent des livres de comptes, des systèmes de contrôle financier et de gestion et des systèmes d'information, de même que des pratiques de gestion servant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente dans le cadre des objectifs de l'entreprise et que l'exploitation est menée efficacement.

Ces systèmes et ces pratiques sont également conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences de déclaration établies en vertu de la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Le vérificateur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Les vérificateurs indépendants d'EACL effectuent une vérification des états financiers consolidés de la Société et présentent leur rapport à la ministre des Ressources naturelles.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. À cette fin, il a créé quatre comités : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de

la gouvernance, le Comité d'examen des risques d'un projet et le Comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire. Le Comité de vérification, composé d'administrateurs indépendants, a le mandat de superviser le travail des vérificateurs indépendants, d'orienter la fonction de vérification interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs indépendants afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

Les vérificateurs indépendants et le vérificateur interne ont libre accès au Comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le Comité de vérification examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et les vérificateurs indépendants avant que ces documents ne soient approuvés par le Conseil d'administration et présentés à la ministre des Ressources naturelles. Le président du Comité de vérification signe les états financiers vérifiés.

Le président-directeur général,



HUGH MacDIARMID

Le directeur-général des finances,



MICHAEL ROBINS

Rapport des vérificateurs

Au ministre des Ressources naturelles

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, des variations des capitaux propres négatifs, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables au cours de l'exercice tel qu'expliqué à la note 2 s) afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2008 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada et par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés dans leur rapport daté du 11 juin 2008.

La vérificatrice générale du Canada,



SHEILA FRASER, FCA

Ottawa, Canada

Le 15 mai 2009 (Le 28 mai 2009 pour la note 22)



Comptables agréés, Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 15 mai 2009 (Le 28 mai 2009 pour la note 22)

Bilan consolidé

31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
Court terme		
Trésorerie (note 3)	33 196 \$	55 129 \$
Placements à court terme (note 3)	–	10 059
Créances	116 717	92 258
Tranche court terme des créances à long terme (note 5)	17 977	16 983
Stocks (note 4)	25 325	22 581
	193 215	197 010
Créances à long terme (note 5)	189 364	207 601
Fonds en fiducie (note 6)	26 729	23 117
Stocks d'eau lourde (note 4)	294 004	294 939
Immobilisations corporelles (note 7)	190 594	142 476
Frais de développement (note 11)	96 255	–
	990 161 \$	865 143 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	165 857 \$	156 600 \$
Tranche à court terme des avances des clients	433 688	280 480
Tranche court terme des provisions (note 15)	79 175	6 653
Tranche court terme de la provision pour déclassement et gestion des déchets (note 12)	118 400	103 900
Tranche court terme des créditeurs à long terme (note 9)	13 319	7 160
	810 439	554 793
Provision pour déclassement et gestion des déchets (note 12)	2 981 345	2 904 336
Avances des clients	–	4 500
Provisions (note 15)	81 593	5 310
Financement reporté pour les immobilisations (note 8)	104 615	54 731
Financement reporté pour le développement (note 8)	96 255	–
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets (note 16)	76 143	51 642
Avantages sociaux futurs (note 14)	60 631	60 649
Créditeurs à long terme (note 9)	30 054	41 431
	4 241 075	3 677 392
Engagements et éventualités (notes 10, 12 et 18)		
Capitaux propres négatifs		
Capital-actions		
Autorisé – 75 000 actions ordinaires		
Émis – 54 000 actions ordinaires	15 000	15 000
Capital d'apport (note 16)	378 629	404 234
Déficit	(3 644 642)	(3 231 264)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	99	(219)
	(3 250 914)	(2 812 249)
	990 161 \$	865 143 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :



BARBARA TRENHOLM
administratrice



HUGH MacDIARMID
administrateur

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Division des réacteurs CANDU		
Revenus		
Produits et services nucléaires	321 639 \$	541 105 \$
Intérêts sur les créances à long terme (note 5)	12 363	13 311
Intérêts sur les placements et autres (note 3)	1 907	3 471
	335 909	557 887
Financement		
Crédits parlementaires (note 13)	100 000	–
	100 000	–
Charges		
Coût des ventes et frais d'exploitation	766 018	508 185
Intérêts sur les créditeurs à long terme	2	37
	766 020	508 222
Bénéfice net (perte nette) de la Division des réacteurs CANDU avant l'investissement dans l'ACR-1000	(330 111)	49 665
Investissement pour le développement de l'ACR-1000		
Crédits parlementaires (note 13)	23 745	37 500
Frais de développement (note 11)	24 494	86 706
Bénéfice net (perte nette) de la Division des réacteurs CANDU	(330 860)	459
Division de la recherche et de la technologie		
Revenus		
Services	65 377	57 932
	65 377	57 932
Financement		
Crédits parlementaires (note 13)	189 154	143 492
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations (note 8)	2 510	2 409
	191 664	145 901
Charges		
Coût des ventes et frais d'exploitation (note 11)	269 162	242 672
Intérêts sur les créditeurs à long terme (note 9)	1 942	1 919
	271 104	244 591
Perte nette de la Division de la recherche et de la technologie avant les installations de production d'isotopes	(14 063)	(40 758)
Installations de production d'isotopes (note 10)		
Crédits parlementaires (note 13)	66 646	–
Dépréciation d'actifs à long terme (note 7)	–	246 946
Charges	57 957	9 441
Perte nette de la Division de la recherche et de la technologie	(5 374)	(297 145)
Division de la gestion du passif		
Financement (note 13)		
Financement pour le déclassement	105 080	96 095
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	5 910	4 234
	110 990	100 329
Charges (note 12)		
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	27 533	13 255
Charge de désactualisation et autres frais	160 601	154 835
	188 134	168 090
Perte nette de la Division de la gestion du passif	(77 144)	(67 761)
Perte nette	(413 378)\$	(364 447)\$

Informations sur l'amortissement (note 7)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres négatifs

Exercice terminé le 31 mars

CAPITAL D'APPORT

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	404 234 \$	432 408 \$
Virement au financement reporté pour le déclassement (note 16)	(24 501)	(24 501)
Virement aux apports remboursables (note 16)	(1 104)	(3 673)
Solde à la fin de l'exercice	378 629 \$	404 234 \$

DÉFICIT

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	(3 231 264)\$	(2 866 817)\$
Perte nette	(413 378)	(364 447)
Solde à la fin de l'exercice	(3 644 642)\$	(3 231 264)\$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	(219)\$	– \$
Ajustement transitoire attribuable à l'adoption des normes comptables sur les instruments financiers	–	213
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	318	(432)
Solde à la fin de l'exercice (note 19)	99 \$	(219)\$
Déficit et cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 644 543)\$	(3 231 483)\$
Variations des capitaux propres négatifs	(3 265 914)\$	(2 827 249)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Perte nette	(413 378)\$	(364 447)\$
Autres éléments du résultat étendu		
Gain net (perte nette) sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie (note 19)	103	(332)
Reclassement aux résultats des gains (pertes) sur dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	215	(100)
Autres éléments du résultat étendu	318	(432)
Résultat étendu	(413 060)\$	(364 879)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Montants en trésorerie reçus des clients	564 713 \$	635 017 \$
Crédits parlementaires reçus	398 218	182 092
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de déclasserment et de gestion des déchets	102 466	97 304
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux employés	(1 001 209)	(804 017)
Fonds affectés aux activités de déclasserment	(104 987)	(94 873)
Intérêts reçus sur les placements (montant net)	1 905	3 434
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(38 894)	18 957
Activités d'investissement		
Acquisition de placements à court terme	(3 968)	(13 720)
Vente et échéance de placements à court terme	14 027	16 880
Investissement dans l'ACR-1000	(97 478)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(51 075)	(110 882)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(138 494)	(107 722)
Activités de financement		
Produit tiré du financement gouvernemental pour les immobilisations	59 700	17 300
Produit tiré du financement gouvernemental pour le développement	96 255	-
Remboursement d'un créancier à long terme	(500)	(1 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	155 455	16 300
Trésorerie :		
Diminution	(21 933)	(72 465)
Solde au début de l'exercice	55 129	127 594
Solde à la fin de l'exercice	33 196 \$	55 129 \$
Information supplémentaire concernant les flux de trésorerie		
Intérêts et frais bancaires payés au cours de l'exercice	70 \$	107 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. En conséquence, son passif est, à la limite, celui de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices au Canada.

Les activités d'EACL sont réparties en deux divisions, soit la Division des réacteurs CANDU et la Division de la recherche et de la technologie. Ces divisions représentent les unités d'exploitation stratégiques qu'a établies la haute direction afin de favoriser l'atteinte des objectifs à long terme de la Société et la prise de décisions concernant la répartition des ressources et d'évaluer les rendements opérationnel et financier. La Division de la recherche et de la technologie comprend la Division de la gestion du passif qui a la responsabilité de gérer et de financer le passif lié aux déchets et au déclassement pour le compte du gouvernement du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Société sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies sont exposées ci-après :

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la Société, soit AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas, en 1995, ainsi que sa participation dans un fonds en fiducie dont elle est le principal bénéficiaire. Toutes les opérations intersociétés ont été éliminées.

b) Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Société reposent sur des estimations et des hypothèses que la direction a formulées et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers et les notes y afférant. Les estimations sont fondées sur plusieurs facteurs, dont les résultats passés, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir, ainsi que sur toute autre hypothèse que la direction juge raisonnable dans les circonstances.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon permanente. Les révisions aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de l'exercice dans lequel l'estimation est révisée, si la révision ne vise que cet exercice, soit au cours de l'exercice dans lequel l'estimation est révisée et au cours des exercices futurs, si la révision vise l'exercice en cours et les exercices futurs.

Certaines estimations doivent être le fruit d'un jugement supérieur. Les principaux éléments qui exigent du jugement et le recours des estimations sont l'évaluation des stocks d'eau lourde, les coûts des activités futures de déclassement et de gestion des déchets, les coûts de contrats futurs, les revenus, la juste valeur des dérivés, les provisions, les avantages sociaux futurs et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

La direction fonde son jugement des coûts et des revenus de contrats sur la dernière information disponible, notamment l'évaluation détaillée des contrats. Dans bien des cas, les résultats correspondent au résultat attendu des obligations contractuelles à long terme qui s'étalent sur plus d'un exercice. Les coûts et les revenus de contrats sont influencés par une variété d'incertitudes qui dépendent du résultat d'événements futurs et, souvent, il faut les réviser à mesure que les événements se déroulent et que les incertitudes sont réglées. Les estimations des coûts et des revenus de contrats sont mises à jour régulièrement, et les variations importantes sont mises en évidence grâce aux procédures d'examen interne établies. L'incidence de ces variations des estimations comptables est ensuite reflétée dans les résultats courants.

Lorsqu'elle comptabilise les provisions pour litiges et autres postes, la Société tient compte des avis internes et externes relatifs aux réclamations connues intentées par elle ou contre elle. Elle évalue soigneusement la probabilité de réussite d'une réclamation ou d'une action en justice. De plus, elle fait des provisions appropriées pour les réclamations ou les actions en justice visant la Société en se fondant sur leur résultat probable, mais elle ne fait aucune provision pour celles qui, d'après la direction, risquent peu de réussir ou ne sont pas déterminables.

c) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les placements dont le terme est de 90 jours ou moins à la date d'acquisition sont présentés comme des équivalents de trésorerie. Les placements à court terme ont des échéances initiales de plus de 90 jours, mais de moins de un an. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction.

d) Fonds en fiducie

Les placements à long terme dans le fonds en fiducie, établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction. Les intérêts gagnés sont portés en diminution de la charge de désactualisation et autres frais à l'état consolidé des résultats, étant donné que la provision pour déclassement et gestion des déchets tient compte des obligations prévues en vertu de la loi.

e) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires à la date du bilan sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des devises sont portés aux résultats.

f) Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

La Société conclut des contrats de change à terme avec de grands établissements financiers afin de gérer le risque lié aux variations des taux de change découlant de ses dispositions contractuelles et de ses activités commerciales courantes. La Société a comme politique de ne pas utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Tous les instruments dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux créances tandis que les instruments dérivés ayant une valeur juste négative sont inscrits aux comptes créditeurs et aux charges à payer.

Résultat étendu

Le résultat étendu comprend le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Cette catégorie comprend les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie. Ces montants sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les critères permettant leur constatation dans l'état consolidé des résultats soient remplis.

Comptabilisation et évaluation

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories :

<i>Catégorie</i>	<i>Instruments financiers</i>
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	<ul style="list-style-type: none">• Fonds de fiducie• Trésorerie• Placements à court terme
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	<ul style="list-style-type: none">• Aucun
Actifs financiers disponible à la vente	<ul style="list-style-type: none">• Aucun
Prêts et créances	<ul style="list-style-type: none">• Créances• Créances à long terme
Autres passifs financiers	<ul style="list-style-type: none">• Crédeurs et charges à payer• Avances des clients• Provisions• Crédeurs à long terme

Les prêts, les créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif utilisée pour les instruments assortis d'une échéance de plus d'un an.

Les créances sont d'abord comptabilisées à leur juste valeur puis examinées facture par facture afin d'établir la provision pour créances irrécouvrables.

Les autres passifs financiers sont d'abord comptabilisés à leur juste valeur puis évalués selon le coût après amortissement en fonction des circonstances, des factures ou des opérations.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont inscrits à leur juste valeur à la date du bilan en fonction d'instruments ayant un cours du marché. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus et/ou les coûts de vente et les charges d'exploitation pour l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, sauf dans les cas des instruments dérivés désignés comme couvertures dans une opération de couverture de flux de trésorerie (comme il est mentionné ci-après). Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

EACL classe le placement dans le fonds en fiducie établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* comme détenu à des fins de transaction (évalué à la juste valeur), étant donné que le gestionnaire du fonds est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats.

La Société documente de manière officielle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie de gestion des risques qui l'incitent à conclure diverses opérations de couverture. Ainsi, elle rattache tous les dérivés à des actifs et passifs précis du bilan ou à des engagements fermes ou opérations prévues spécifiques. En outre, la Société évalue officiellement, tant à la mise en place des couvertures que de façon continue par la suite, si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont efficaces, c'est-à-dire s'ils permettent de compenser les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

La comptabilité de couverture est appliquée si l'instrument dérivé est désigné comme couverture et s'il est prévu qu'il restera efficace comme couverture pendant la durée de vie de l'élément couvert. La partie efficace de la variation de la juste valeur d'un tel instrument dérivé est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu tandis que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans le bénéfice net. Tout gain ou perte non réalisé sur la partie efficace des opérations de couverture pour gérer l'exposition au taux de change est constaté à titre d'autres éléments du résultat étendu. Toute partie inefficace du gain ou de la perte non réalisé sur des opérations de couverture est immédiatement constatée dans le résultat. Lorsqu'une relation de couverture par dérivé prend fin, que la relation n'est plus désignée comme une relation de couverture ou qu'une partie de l'instrument de couverture cesse d'être efficace, tous les gains ou pertes connexes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés dans l'état consolidé des résultats sous Coûts des ventes et frais d'exploitation. EACL ne conclut que des opérations de couverture de flux de trésorerie.

g) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les fournitures et le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement. Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée et amorties au taux applicable à cette catégorie. Les coûts liés à la mise hors service d'immobilisations sont inclus dans les coûts du bien concerné. L'amortissement est calculé comme suit, selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative d'un bien et selon l'utilisation dans le cas de certaines pièces de matériel et d'outillage utilisées pour des projets commerciaux :

<i>Aménagements de terrains</i>	<i>De 10 à 20 ans</i>
<i>Bâtiments et réacteurs</i>	<i>De 20 à 40 ans</i>
<i>Matériel et outillage</i>	<i>De 3 à 20 ans</i>

i) Dépréciation d'actifs à long terme

EACL examine ses actifs à long terme dès que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de tels actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Une perte de valeur, le cas échéant, est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et qu'elle est supérieure à sa juste valeur. La juste valeur est calculée selon la méthode de la valeur actualisée prévue.

j) Avances des clients et revenus non facturés

Pour certains contrats, les revenus constatés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus constatés (avances des clients). Les revenus non facturés sont constatés à titre d'actif et regroupés avec les créances. Les revenus perçus d'avance sur des contrats sont inscrits à titre de passif et sont constatés conformément à la convention de constatation des revenus que suit la Société.

k) Provision pour déclassement et gestion de déchets

EACL établit une provision pour son obligation légale de déclasser des installations nucléaires et de gérer des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. Cette obligation est constatée à la juste valeur dans l'exercice durant lequel elle peut être estimée de manière raisonnable. Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est augmentée annuellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce en retranchant le montant d'actualisation d'un exercice. La désactualisation est prise en compte dans les charges figurant à l'état consolidé des résultats.

La provision est réduite du montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un gain ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs.

l) Constatation des revenus

Contrats à long terme et contrats de services

Les revenus sont tirés des ventes aux clients de produits et services de la Société. En vertu de certains contrats à long terme, dont plusieurs prévoient des paiements périodiques, les revenus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux et en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimatifs, ratio qui sert de mesure du rendement. Lorsque sont établis des ajustements à la valeur du contrat ou aux coûts estimatifs, toute modification des estimations préalables est généralement prise en compte dans les résultats de l'exercice. Les pertes prévues sur les contrats sont imputées aux résultats quand elles sont identifiées et qu'il est établi qu'elles sont probables. Les pénalités, y compris les pénalités pour livraison tardive, sont constatées à titre de réduction du total des revenus tirés du contrat dans l'exercice pendant lequel elles sont établies. Les montants des créances auprès des clients sont constatés lorsqu'ils sont déterminables et qu'il est établi que la constatation est probable. Les revenus générés par tous les autres contrats sont constatés à la prestation des services.

Fourniture de produits

Les revenus sont constatés au moment de l'expédition du produit au client.

Produits d'intérêts

Les intérêts sur une créance à long terme sont constatés dans les revenus sur la durée de l'entente concernée.

m) Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement comprennent les frais directs et indirects associés aux activités de recherche et de développement, notamment les salaires et autres frais liés au personnel, le coût des matières et des services utilisés, l'amortissement du matériel et des installations, les coûts de soutien indirects, ainsi que d'autres coûts connexes, tel l'amortissement des brevets et des licences.

Les frais de recherche sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont passés en charges sauf s'ils répondent aux critères de report généralement reconnus suivants : le produit ou le procédé est bien défini et les coûts qui lui sont attribuables peuvent être identifiés, la faisabilité technique du produit ou du procédé a été démontrée, la direction prévoit produire et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé, le marché potentiel du produit ou du procédé est clairement défini ou son utilité pour l'entreprise a été établie et celle-ci dispose déjà ou prévoit pouvoir disposer des ressources nécessaires pour mener le projet à terme.

Les frais de recherche et de développement que la Société engage afin de s'acquitter de ses obligations à long terme en matière de gestion et de déclassement des déchets, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés au passif qui s'y rapporte.

n) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme du financement au cours de l'exercice durant lequel ils sont accordés, exception faite des cas suivants : les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont reportés et constatés comme du financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, et les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont inscrits en tant que financement reporté pour les immobilisations et sont amortis de la même façon que l'est le bien en cause. De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de déclassement, la Société a conservé le produit en espèces généré par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Ce produit a été viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement et a ensuite été comptabilisé comme financement à l'état consolidé des résultats à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Le produit provenant des ventes réalisées durant les 10 années de l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 est viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement.

o) Recouvrement de coûts auprès de tiers

EACL exploite le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité par l'entremise de la Division de la gestion du passif aux termes d'une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada. Le recouvrement des coûts effectué en vertu de cette entente est inscrit en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés. Les programmes de recherche exécutés au sein de la Division de la recherche et de la technologie ont été transférés sous les revenus de la Division de la recherche et de la technologie, à titre de services.

p) Régime de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « RRFP ») qui est administré par le gouvernement du Canada. Bien que le RRFP soit un régime à prestations déterminées, la législation en vigueur n'oblige pas la Société à verser des cotisations en raison des insuffisances actuarielles du régime. Par conséquent, les cotisations à ce régime se limitent à celles versées par les employés et par la Société au titre des services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite et sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont effectuées.

q) Avantages sociaux futurs complémentaires

La Société verse certaines indemnités de cessation d'emploi à ses employés conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. Les avantages sociaux complémentaires comprennent les indemnités des accidentés du travail que la Société rembourse à Ressources humaines et Développement social Canada conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales des accidents du travail.

La Société comptabilise le coût de ces avantages sociaux futurs sur les exercices pendant lesquels les employés acquièrent le droit à ces avantages. Le coût des avantages sociaux futurs acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations constituées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et au roulement prévu du personnel.

r) Entités à détenteurs de droits variables

Une entité à détenteurs de droits variables est une entité dans laquelle le montant investi en instruments de capitaux propres n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien externe, ou dans laquelle les investisseurs ne détiennent pas le contrôle des voix ou n'ont pas l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus. Le principal bénéficiaire d'une entité à détenteurs de droits variables est l'entreprise qui assumera la majorité des pertes prévues de celle-ci, qui recevra la majorité des rendements prévus, ou les deux. La Société a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une entité à détenteurs de droits variables, si ce n'est du fonds en fiducie qu'elle a consolidé.

s) Modifications de conventions comptables

Stocks

Le 1^{er} avril 2008, EACL a adopté les recommandations du chapitre 3031, *Stocks*, du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), qui établit les normes d'évaluation des stocks, y compris la détermination de leur coût. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net et il n'a pas été non plus nécessaire de reclasser des montants en les virant des stocks aux immobilisations corporelles.

Instrument financiers et capital – Informations à fournir et présentation

Le 1^{er} avril 2008, EACL a adopté trois nouvelles normes sur la présentation et les informations à fournir, qui ont été publiées par l'ICCA : chapitre 3862 du Manuel, *Instrument financiers – Informations à fournir*, chapitre 3863 du Manuel, *Instrument financiers – Présentation*, et chapitre 1535 du Manuel, *Informations à fournir concernant le capital*.

Le chapitre 1535 du Manuel, *Informations à fournir concernant le capital*, exige la communication des informations concernant le capital aux utilisateurs des états financiers de façon à leur permettre d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Société.

Le chapitre 3862 du Manuel, *Instrument financiers – Informations à fournir*, énonce les exigences concernant les informations à fournir sur les instruments financiers. Il met particulièrement l'accent sur la communication des informations sur les risques associés aux instruments financiers constatés ou non constatés et sur la manière dont ces risques sont gérés.

Le chapitre 3863, *Instrument financiers – Présentation*, reprend telles quelles les obligations de présentation énoncées dans le chapitre 3861, *Instrument financiers – Informations à fournir et présentation*.

t) Nouvelles normes comptables non encore entrées en vigueur

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 3064 de son Manuel, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui remplaçait le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, et le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*. Le chapitre 3064 établit les normes de constatation, d'évaluation et de présentation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels. Il s'appliquera aux états financiers d'EACL à compter du 1^{er} avril 2009. EACL évalue l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Adoption des normes internationales d'information financière au Canada

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seraient tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») au lieu d'appliquer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

EACL a l'intention d'adopter les IFRS et a mis en place une équipe chargée de la conversion des normes canadiennes au cadre international. EACL a affecté des ressources internes pour gérer la conversion et a fait appel à des services professionnels externes qui apporteront leur aide dans le cadre du processus de conversion. EACL a entrepris la planification de la transition aux IFRS et a effectué une évaluation initiale de ces normes par rapport à ses états financiers. Cependant, on n'a pas encore établi l'incidence financière sur les états financiers consolidés d'EACL.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), qui établit les PCGR canadiens pour les organismes gouvernementaux, a lancé le 24 février 2009 une invitation à commenter la portée de l'application des IFRS à divers types d'organismes gouvernementaux. Les plans de conversion d'EACL peuvent faire l'objet de modifications si le CCSP fournit des directives à cet égard.

3. Trésorerie et placements à court terme

La Société maintient des dépôts bancaires suffisamment élevés pour satisfaire à ses besoins d'exploitation quotidiens. Tout excédent est investi sur le marché monétaire à court terme. La stratégie de placement est fondée sur une évaluation prudente des risques. Tous les instruments ont une échéance d'au plus un an et sont cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's. Les placements sont comme suit :

(en milliers de dollars)

	2009	Rendement	2008	Rendement
Trésorerie*	33 196 \$	0,4 %	55 129 \$	3,0 %
Obligations d'État canadiennes**	– \$	–	965 \$	3,9 %
Dépôts à terme négociables	–	–	9 094	4,5 %
Placements à court terme	– \$		10 059 \$	

*La trésorerie comprend l'encaisse et des instruments du marché monétaire à court terme. Le solde de 2008 comprend des liquidités réservées de 51,6 millions de dollars qui ne sont plus considérées comme telles en 2009 (note 16)

**Les obligations d'État canadiennes comprennent des obligations fédérales et provinciales

4. Stocks

(en milliers de dollars)	2009	2008
Combustible nucléaire	14 598 \$	13 826 \$
Pièces de rechange et fournitures de magasin	10 727	8 755
	25 325	22 581
Stocks d'eau lourde	294 004	294 939
	319 329 \$	317 520 \$

Les coûts des stocks de combustible nucléaire tiennent compte de l'imputation de frais généraux.

Le coût des stocks de combustible nucléaire, des pièces de rechange et des fournitures de magasins est constaté à titre de charge et est inclus dans le coût des ventes et les frais d'exploitation, lequel s'élève à 7,8 millions de dollars (6,5 millions en 2008). Il n'y a aucune dépréciation importante des stocks en 2009.

Le coût des stocks d'eau lourde est constaté à titre de charge et est inclus dans le coût des ventes et les frais d'exploitation, lequel s'élève à 0,5 million de dollars (3,2 millions en 2008). Il n'y a aucune dépréciation importante du stock d'eau lourde durant l'exercice.

EACL n'a pas effectué de reprises de réductions de valeur, et aucun stock n'est déposé en garantie pour le passif.

5. Créances à long terme

(en milliers de dollars)	2009	2008
Montants sur contrat à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant jusqu'en 2019 et payables en montants fixes	207 341 \$	224 584 \$
Tranche à court terme	(17 977)	(16 983)
	189 364 \$	207 601 \$

La créance à long terme est essentiellement liée aux ventes d'eau lourde des exercices précédents. Les montants exigibles, qui sont constatés à titre d'activités d'exploitation dans l'état des flux de trésorerie, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2010	17 977 \$
2011	19 028
2012	20 141
2013	21 319
2014	22 566
Après 2014	106 310
	207 341 \$

6. Fonds en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN ») a exigé des compagnies d'électricité nucléaire canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en oeuvre de l'approche. Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de cette loi. Comme l'exigeait celle-ci, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs de 2 millions de dollars ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'obligation cesse ou que le gouvernement du Canada en modifie le montant, après que la SGDN eut satisfait à certaines exigences stipulées dans la loi.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à taux fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été comptabilisé en tant qu'actif à long terme et il est évalué à la juste valeur. Les intérêts gagnés par le fonds compensent la charge de désactualisation liée à la provision pour déclassement et gestion des déchets. La valeur, au cours du marché, des instruments était estimée à 26,7 millions de dollars au 31 mars 2009 (23,1 millions en 2008). Les intérêts gagnés sur l'actif en fiducie reviennent au fonds en fiducie. Les intérêts gagnés sur ces instruments sont fixes, même si la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt du marché en vigueur. Par conséquent, le rendement des instruments est variable. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars)	Échéance	2009	Rendement	2008	Rendement
Trésorerie*	juin 2009 – septembre 2009	87 \$	0,4 %	1 414 \$	3,4 %
Obligations d'État canadiennes**	mai 2010 – décembre 2025	23 421	4,2 %	15 413	3,9 %
Obligations de société	juin 2010 – février 2013	3 221	3,8 %	6 290	4,0 %
		26 729 \$		23 117 \$	

*La trésorerie comprend l'encaisse et des instruments du marché monétaire à court terme

**Les obligations d'État canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Division des réacteurs CANDU						
Immobilisations en cours	2 025 \$	– \$	2 025 \$	1 147 \$	– \$	1 147 \$
Terrains et aménagements de terrains	1 035	261	774	999	258	741
Bâtiments	19 888	13 887	6 001	19 780	13 246	6 534
Matériel et outillage	36 295	26 337	9 958	29 072	23 607	5 465
	59 243	40 485	18 758	50 998	37 111	13 887
Division de la recherche et de la technologie						
Immobilisations en cours	74 950	–	74 950	37 793	–	37 793
Terrains et aménagements de terrains	44 381	26 914	17 467	44 109	25 533	18 576
Bâtiments	206 921	160 362	46 559	199 198	157 646	41 552
Réacteurs, matériel et outillage	281 470	248 610	32 860	276 136	245 468	30 668
	607 722	435 886	171 836	557 236	428 647	128 589
Total	666 965 \$	476 371 \$	190 594 \$	608 234 \$	465 758 \$	142 476 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, l'amortissement des immobilisations corporelles a totalisé 12,5 millions de dollars (11,8 millions en 2008).

Dépréciation d'actifs à long terme

La Société passe régulièrement en revue le montant net recouvrable de ses actifs à long terme. Par suite de cet examen, aucune dépréciation n'a été constatée en 2009 (202 millions de dollars en 2008, note 10).

8. Financement reporté

La Société a comptabilisé un financement de 52,4 millions de dollars de la part du gouvernement du Canada en 2009 (17,3 millions en 2008) pour des projets de remise à neuf de l'infrastructure des installations de Chalk River, ainsi que 96,3 millions aux fins de développement du réacteur ACR-1000. Le financement reporté pour les immobilisations et le développement est fourni à la Société sous forme de crédits par son actionnaire.

Financement reporté pour les immobilisations

(en milliers de dollars)	2009	2008
Financement reporté pour les immobilisations, solde d'ouverture	54 731 \$	40 035 \$
Financement pour les immobilisations reçu au cours de l'exercice	52 394	17 300
Retrait d'actifs financés	–	(195)
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations	(2 510)	(2 409)
Financement reporté pour les immobilisations, solde de clôture	104 615 \$	54 731 \$

Financement reporté pour le développement

(en milliers de dollars)	2009	2008
Financement reporté pour le développement, solde d'ouverture	– \$	– \$
Financement reçu pour le développement au cours de l'exercice	96 255	–
Amortissement du financement reporté pour le développement	–	–
Financement reporté pour le développement, solde de clôture	96 255 \$	– \$

9. Crédoiteurs à long terme

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Emprunts auprès du gouvernement du Canada Échus en septembre 2008, portant intérêt à un taux de 4,4 %, remboursés en versements semestriels de 0,5 million de dollars	- \$	500 \$
Créditeuse à long terme (note 10) Non garanti, échéant en septembre 2012. Le montant est présenté déduction faite de l'escompte de 3,2 millions de dollars à 4,08 %	43 373	48 091
	43 373	48 591
Moins la tranche à court terme	(13 319)	(7 160)
	30 054 \$	41 431 \$

Ce qui suit indique les paiements exigibles dans les exercices à venir (note 10) :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2010	13 319 \$
2011	13 319
2012	13 319
2013	6 660
	46 617 \$

10. Accord d'approvisionnement en isotopes des installations de production d'isotopes

En février 2006, EACL a conclu avec MDS (Canada) Inc. une entente selon laquelle EACL a acquis la propriété véritable des installations de production d'isotopes qui comprennent deux réacteurs destinés à la production d'isotopes médicaux (MAPLE 1 et MAPLE 2) et les installations de traitement connexes. En outre, EACL a acquis des stocks liés à la production d'isotopes totalisant 53 millions de dollars et assortis d'une obligation de paiement différé aux termes de laquelle 48 versements mensuels de 1,1 million chacun devront être faits à compter d'octobre 2008. La valeur de ces stocks et l'obligation de paiement différé connexe ont été constatées à la valeur actualisée des paiements futurs (note 9), soit 41,7 millions de dollars pour le combustible et les cibles et 2,5 millions pour les pièces de rechange (note 9). En 2008, la Société a constaté une dépréciation de la valeur totale des installations de production d'isotopes (202 millions de dollars) et des stocks connexes.

Le 16 mai 2008, EACL a mis un terme aux activités de développement des réacteurs MAPLE. Au cours de l'exercice, EACL a reçu 80 millions de dollars de la part du gouvernement du Canada afin de placer les installations de production d'isotopes dans un état d'arrêt sûr. Est incluse dans les montants reçus en 2009 une somme de 7 millions de dollars pour les activités à entreprendre en 2010.

Le 8 juillet 2008, MDS (Canada) Inc. a entamé des procédures juridiques contre EACL et le gouvernement du Canada relativement au secteur de la production d'isotopes d'EACL. Le montant réclamé s'élève à 1 600 millions de dollars et fait actuellement l'objet d'un examen. Aucune provision n'a été constatée dans les états financiers étant donné que le passif, le cas échéant, n'est pas déterminable pour le moment.

L'amortissement de 1,9 million de dollars (1,9 million en 2008) de l'escompte sur le crédoiteuse à long terme a été inscrit dans l'état consolidé des résultats. Les paiements requis sont présentés à leur valeur non actualisée (note 9).

11. Frais de recherche et de développement

Les frais d'exploitation tiennent compte des frais de recherche et de développement. Les activités de recherche et de développement d'EACL visent à maintenir et à rehausser le savoir-faire scientifique et technique du Canada, et ce, à l'appui de la production, par des réacteurs CANDU, d'électricité nucléaire écologique et économique ainsi qu'à d'autres grandes technologies nucléaires destinées à un usage pacifique, telle la médecine nucléaire. Plus particulièrement, ces activités mettent en jeu le maintien de la propriété intellectuelle acquise au fil des ans, incluant les connaissances de base relatives aux matières, à la physique nucléaire, à la chimie, aux éléments critiques, à la radiation et à l'environnement, qui pourraient influencer sur la sécurité, l'obtention des permis et la conception de la technologie CANDU. En outre, ces activités visent l'amélioration des aspects économiques, de la sécurité et du rendement d'exploitation de la gamme de produits existante et l'application des progrès à de nouvelles technologies.

Au 31 mars 2009, une tranche de 96 millions de dollars des frais de développement du réacteur ACR-1000, qui s'élevaient à 121 millions, remplissait les critères de capitalisation. Aucuns autres frais de développement ne remplissaient les critères de report (aucuns en 2008). Le procédé de détermination des frais de développement admissibles à un report fait l'objet d'un examen continu.

Les frais de recherche et de développement qui ont été engagés en 2008–2009 sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2009	2008
Division des réacteurs CANDU		
Développement du réacteur ACR-1000	120 749 \$	86 893 \$
Autres activités de développement des opérations commerciales	2 147	113
	122 896	87,006
Division de la recherche et de la technologie		
Développement de la technologie CANDU	57 855	57 100
Installations, activités nucléaires et frais de soutien	212 300	185 300
	270 155	242 400
Total des frais de recherche et de développement	393 051 \$	329 406 \$

12. Provision pour déclassement et gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et autres actifs afin de se conformer à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à d'autres règlements applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et de développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité se désintégrer avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie importante de l'obligation renvoie à un passif qui avait été engagé avant la création d'EACL en 1952.

L'estimation des coûts futurs de déclassement et de remise en état des lieux exige des jugements subjectifs concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser et, dans certains cas, les activités de recherche et de développement, lesquelles s'étendront sur une longue période de temps. Le montant estimatif de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de déclassement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, la prime fondée sur le marché, les taux d'intérêt prévus, les facteurs d'inflation et l'incidence des progrès technologiques. Selon une autre hypothèse d'importance, le passif reflète le niveau de financement nécessaire pour atteindre les objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Toute modification à ces hypothèses de même que des changements au calendrier d'exécution des programmes, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le déclassement d'installations nucléaires pourrait se traduire par d'importantes variations de la provision pour déclassement et gestion des déchets.

Le plan de déclassement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme
- les installations sous surveillance demeurent dans un état stable et sécuritaire
- toutes les mesures visant l'obtention d'un état final qui représente l'aboutissement souhaité du processus de déclassement comme l'exige l'organisme de réglementation sont prises

En vertu du plan de déclassement, des dépenses non actualisées de 7 075 millions de dollars (en dollars courants) devraient être engagées jusqu'en 2085. Les taux d'actualisation et d'inflation qui ont servi à calculer la valeur actualisée de la provision, au moment de la mise en oeuvre du plan, étaient respectivement de 5,25 % et de 1,7 %. Conformément aux exigences du chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de l'ICCA*, une hausse des estimations découlant de nouvelles obligations ou de l'augmentation des dépenses envisagées est actualisée au taux courant de 4,01 %, alors que les diminutions le sont à un taux pondéré de 5,13 %.

EACL réévalue actuellement les techniques utilisées afin d'examiner une partie des responsabilités relatives au stockage des déchets liquides par suite de l'augmentation des coûts et l'établissement d'un calendrier prolongé conformément à l'approche actuelle. EACL a entrepris un examen minutieux des solutions de rechange actuelles et proposées afin de déterminer le moyen le plus efficace, en tenant compte des questions connexes liées aux techniques, aux finances et aux risques. Les conséquences au niveau des coûts qui peuvent découler de l'examen ne sont pas déterminables pour le moment. À ce titre, le passif de 300 millions de dollars (actualisé) lié à ces activités demeure inchangé en 2009.

Rapprochement de la provision pour déclassement et gestion des déchets :

(en milliers de dollars)	2009	2008
Solde d'ouverture	3 008 236 \$	2 927 934 \$
Obligations réglées	(103 114)	(94 189)
Charge des désactualisations	155 124	151 674
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	27 533	13 255
Révision des estimations et du calendrier des dépenses en rapport avec les immobilisations corporelles	601	–
Coûts de gestion des déchets, du déclassement et de remise en état des lieux associés aux activités continues	11 365	9 562
	3 099 745	3 008 236
Moins la tranche à court terme	(118 400)	(103 900)
	2 981 345 \$	2 904 336 \$

En juin 2006, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il fournirait 513 millions de dollars sur cinq ans afin de financer le Programme des responsabilités nucléaires historiques d'EACL. Avant ce financement, EACL conservait le produit tiré des ventes d'eau lourde pour financer le programme de déclassement (note 16). Aux termes de l'entente de financement conclue avec Ressources naturelles Canada, EACL est tenue de constater séparément les montants des passifs de gestion des déchets, de déclassement et de remise en état des lieux associés à ses activités continues après le 1^{er} avril 2006 (29,9 millions de dollars) compris dans la provision pour déclassement et gestion des déchets.

13. Financement

a) Crédits parlementaires

EACL sépare ses crédits parlementaires afin de s'assurer que les fonds sont dépensés aux fins pour lesquels ils ont été octroyés. Bien qu'EACL ait reçu 554 millions de dollars au cours de l'exercice actuel (198 millions en 2008), seulement 528 millions ont été constatés et le reste a été ajouté dans les provisions comme un montant remboursable au gouvernement du Canada (note 15).

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Financement pour l'exploitation		
Division de la recherche et de la technologie		
Recherche et infrastructure connexe	132 536 \$	105 285 \$
Installations de production d'isotopes	66 646	–
Initiatives en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement des Laboratoires de Chalk River	56 618	12 607
Fonds de roulement	–	25 600
	255 800	143 492
Division des réacteurs CANDU		
Fonds de roulement	100 000 \$	– \$
Développement de l'ACR-1000	23 745	37 500
	123 745	37 500
Total de financement pour l'exploitation	379 545 \$	180 992 \$
Financement des immobilisations		
Développement de l'ACR-1000	96 255 \$	– \$
Projet de remise à neuf de l'infrastructure	52 394	17 300
Total de financement des immobilisations	148 649 \$	17 300 \$

Le gouvernement du Canada a consenti un financement pour 2009–2010 totalisant 580 millions de dollars.

b) Autre financement

EACL reçoit des montants considérés comme du financement par l'entremise d'autres entités gouvernementales en exécutant des travaux selon des ententes de service. Les travaux sont facturés de manière semblable à ceux effectués pour le compte de clients commerciaux.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Financement pour l'exploitation		
Division de la gestion du passif		
Déclassement et gestion des déchets	105 080 \$	96 095 \$
Recouvrement de coûts de tiers	5 910	4 234
	110 990 \$	100 329 \$

14. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Les prestations de retraite des employés de la Société sont couvertes par le Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire. Les cotisations versées au titre des services rendus de l'exercice ont été comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Cotisations salariales	24 605 \$	21 275 \$
Cotisations patronales	51 328 \$	46 568 \$

Le taux de cotisation de la Société au Compte de pension de retraite de la fonction publique est égal à celui des employés et les cotisations au Compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à un multiple de 1,91 des cotisations des employés (2,02 en 2008).

Les cotisations au Régime compensatoire pour l'année civile 2009 équivalent à 7,5 fois celles des cotisations des employés (7,3 pour l'année civile 2008). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du Régime de retraite de la fonction publique.

b) Avantages sociaux futurs complémentaires

La Société verse certaines indemnités de cessation d'emploi et autres prestations, comme il est décrit à la note 2 q). L'obligation au titre des indemnités constituées n'est pas capitalisée, son financement étant assuré lorsque les indemnités sont payées. Ainsi, le régime n'a aucun actif, et son déficit correspond à l'obligation au titre des indemnités constituées.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	79 077 \$	77 046 \$
Coût des services rendus de l'exercice	2 832	5 186
Intérêt sur l'obligation au titre des indemnités constituées	4 504	4 106
Indemnités versées	(6 379)	(5 146)
Gains actuariels	(7 544)	(2 115)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	72 490	79 077
Pertes actuarielles nettes non amorties	(2 847)	(10 600)
Passif au titre des indemnités constituées	69 643	68 477
Tranche à court terme du passif au titre des indemnités constituées	(9 012)	(7 828)
Passif au titre des indemnités constituées, montant net	60 631 \$	60 649 \$
Coût du régime des indemnités, montant net		
Coût des services rendus de l'exercice	2 832 \$	5 186 \$
Intérêts débiteurs	4 504	4 106
Amortissement des pertes actuarielles	258	504
Charge du régime d'indemnités pour l'exercice	7 594 \$	9 796 \$

Les gains ou pertes actuariels cumulatifs représentant plus de 10 % de l'obligation sont amortis sur la durée de service moyenne résiduelle des employés actifs. La durée de service moyenne résiduelle des employés actifs couverts par le régime d'avantages sociaux futurs complémentaires est de 11 ans (11 ans en 2008). La date de mesure de l'obligation au titre des indemnités constituées est le 31 mars 2009, et la dernière évaluation actuarielle des indemnités a été réalisée en mars 2009. La prochaine évaluation aura lieu en mars 2010.

Les principales hypothèses actuarielles qui ont été posées pour évaluer l'obligation au titre des indemnités constituées de la Société sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation de 7,5 % (5,75 % en 2008);
- Un taux d'augmentation de la rémunération de 5 % (5 % en 2008).

15. Provisions

Les provisions ont été inscrites comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Provision pour pertes contractuelles	127 606 \$	– \$
Montant dû à l'actionnaire (note 13)	27 079	1 100
Autres	6 083	10 863
Total des provisions	160 768 \$	11 963 \$
Moins tranche à court terme	(79 175)	(6 653)
	81 593 \$	5 310 \$

La Société a accusé des retards dans les projets de prolongation de la vie utile en cours et les coûts estimatifs d'achèvement de ces projets ont augmenté de façon considérable. Par conséquent, les pertes prévues de 128 millions de dollars, nettes des réclamations, ont été constatées à titre de passif et comptabilisées dans les provisions du bilan consolidé de la Société.

En 2009, les revenus ont été diminués pour tenir compte de l'effet de l'augmentation des coûts sur les revenus constatés en fonction du pourcentage d'achèvement des travaux. Le gouvernement du Canada a octroyé un financement de 100 millions de dollars en 2009 pour appuyer l'achèvement de ces projets.

16. Capital d'apport et financement reporté pour le déclassement

Le capital d'apport comprend environ 189 millions de dollars (214 millions en 2008) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995–1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement du Canada, sous forme d'un dividende, le produit en espèces de la vente de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. De 1997 à 2006 et aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à la Société de garder le produit de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde dans un fonds distinct devant servir aux activités de déclassement dans les 10 ans suivant la décision. À mesure que la Société a vendu ou loué de l'eau lourde, elle en a viré le produit en espèces du capital d'apport au financement reporté pour le déclassement, qui a servi à financer les activités de déclassement en cours.

Un montant équivalent au produit des ventes réalisées au cours des 10 ans de l'entente et reçu après le 1^{er} avril 2006 (note 5) est viré du compte du capital d'apport à celui du financement reporté pour le déclassement. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct réservé aux activités de déclassement.

Les autres produits en espèces provenant des ventes d'eau lourde sont constatés à titre d'apports remboursables au gouvernement du Canada et ils figurent dans les provisions du bilan consolidé de la Société (note 15).

17. Opérations entre apparentés

Outre les opérations indiquées dans les notes 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 16, la Société a réalisé les opérations suivantes avec le gouvernement du Canada :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2009	2008
Remboursements d'emprunts		
Capital	500 \$	1 000 \$
Intérêts	11	54
	511 \$	1 054 \$

Le recouvrement de coûts auprès de tiers englobe les montants facturés à Ressources naturelles Canada au titre de la gestion de déchets radioactifs historiques de faible activité.

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut également diverses opérations avec le gouvernement du Canada et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

18. Engagements, éventualités et obligations

a) Engagements

La Société a conclu des contrats de location-exploitation non résiliables venant à échéance à diverses dates au titre de la location de bureaux. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation visant une hausse des loyers. La Société a également pris d'autres engagements irrévocables à l'appui de ses activités et ses projets. Les paiements futurs minimaux pour satisfaire à ces obligations sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
2010	95 039 \$
2011	17 594
2012	9 934
2013	8 325
2014	6 492
Après 2014	23 593
	160 977 \$

b) Obligations réglementaires

Afin d'assurer la conformité aux modalités des permis de site délivrés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à d'autres exigences réglementaires, la Société a effectué d'importants investissements dans l'infrastructure de bâtiments neufs ou existants à Chalk River. Des dépenses de 48 millions de dollars ont été planifiées par la Société dans le cadre du Programme des travaux d'infrastructure en 2010. Le financement de ces engagements est assuré par des crédits parlementaires.

c) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou un matériel donné remplira des critères de rendement définis. Les dommages extrajudiciaires sont les sommes déterminées pendant la préparation d'un contrat à verser pour dédommager la partie lésée en cas de non-conformité avec une exigence déterminée du contrat (p. ex. retard d'exécution).

EACL garantit également, dans le cours normal des activités, la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

Le montant global du risque potentiel pour la Société en vertu des cautionnements d'exécution est estimé à quelque 500 millions de dollars. Les risques potentiels de dommages-intérêts extrajudiciaires sont estimés à 139 millions de dollars au 31 mars 2009, dont 135 millions ont été inclus dans la détermination de la provision pour pertes contractuelles (note 15).

d) Autres

Dans le cours normal de ses activités, EACL est partie à diverses réclamations et actions en justice (en plus de celles de la note 10). EACL a obtenu des avis de ses propres conseillers et de conseillers externes pour évaluer des réclamations fondées en droit et des actions en justice entamées par ou contre elle. La Société évalue donc avec soin la probabilité de succès de réclamations et d'actions en justice. Bien que l'issue finale des réclamations et actions en justice en cours au 31 mars 2009 ne puisse être prédite avec certitude, la direction est d'avis qu'elle n'aura aucun effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation d'EACL.

19. Instruments financiers et gestion du risque financier

Dans le cadre de son exploitation, EACL effectue des opérations qui l'exposent à des risques financiers de crédit, d'illiquidité et de marché.

a) Risque de change

Les opérations en devises comportent des risques qui ne sont pas présents lorsque l'organisation effectue des opérations dans sa propre monnaie. Les opérations en devises peuvent entraîner des variations dans la gestion de la trésorerie des opérations.

Couvertures

EACL conclut des contrats de couverture avec d'importantes institutions financières pour gérer son exposition aux risques de change. Les pertes et les gains qui résultent des contrats dérivés libellés en devises sont constatés à l'état des résultats comme des corrections du prix d'achat des marchandises et biens reçus. La Société conclut des contrats de change à terme pour réduire le risque associé à l'achat et à la vente de biens en devises, particulièrement en dollars américains.

À la mise en place d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion de risque et sa stratégie en matière de couverture. La Société documente également, au moment de la mise en place et de façon continue par la suite, l'efficacité des dérivés utilisés dans des opérations de couverture pour contrebalancer les variations des éléments couverts. La couverture est efficace lorsque le montant et le moment du paiement des opérations sont couverts ou si le ratio se situe entre 80 % à 125 % lorsqu'on compare la juste valeur de la couverture avec la variation de la juste valeur du flux de trésorerie des opérations en cause. Actuellement, tous les contrats à terme d'EACL satisfont au critère d'efficacité des relations de couverture. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. EACL a passé en revue les contrats pertinents d'instruments dérivés intégrés et a retenu le 1^{er} avril 2003 comme date de transition de ces instruments dérivés. Il a été déterminé qu'aucun dérivé intégré inclus dans des contrats ne devait être comptabilisé séparément.

Au 31 mars 2009, 15 contrats à terme étaient en cours (33 en 2008), dont la valeur théorique s'établissait à 6 millions de dollars (15 millions en 2008). On prévoit que ces contrats de couverture satisferont aux critères d'efficacité. Les dates d'échéance des contrats de change à terme varient entre avril 2009 et mars 2010.

Si, au 31 mars 2009, le taux de change (\$CAN/\$US) avait été de 5 % plus élevé ou de 5 % moins élevé, et que la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée, le bénéfice net de l'exercice auraient respectivement été de 0,2 million de dollars plus élevés ou moins élevés. Le tableau ci-après présente la juste valeur en dollars canadiens des opérations de couverture utilisées pour gérer le risque de change. L'incidence de ces opérations de couverture sur les résultats est constatée au poste correspondant à l'élément couvert dans les autres éléments du résultat étendu.

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	99 \$	(219)\$

En 2009, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de change étaient les mêmes que ceux de 2008.

b) Risque de crédit

Les participants à un instrument financier sont exposés au risque qu'un autre participant ne satisfasse pas aux obligations spécifiées dans les clauses du contrat de l'instrument financier pour la trésorerie, le fonds en fiducie, les créances et les créances à long terme. En 2009, les objectifs de gestion du risque de crédit d'EACL étaient les mêmes que ceux de 2008.

Équivalents de trésorerie, placements à court terme et fonds en fiducie

Mesures d'atténuation des risques encourus par EACL :

- Suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés
- Mise en œuvre d'une stratégie de placement conservatrice
- Tous les instruments ont une durée d'au plus un an

En date du 31 mars 2009, tous les instruments sont cotés R1 faible ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's.

Créances (commerce)

Le risque encouru en raison des créances est faible car la clientèle particulière d'EACL appartient à un secteur réglementé par les gouvernements. Les factures font l'objet d'un suivi individuel et toute créance irrécouvrable motive des mesures de révision et un processus d'approbation exhaustifs.

Trois clients (trois en 2008), chacun devant plus de 10 % des créances, devaient 53 % (55 % en 2008) des créances totales. Aucune créance importante n'est due en devises.

Le tableau ci-dessous présente les montants des créances présentés selon les échéances et la provision pour créances irrécouvrables :

(en milliers de dollars)

	2009
Courantes	46 632 \$
1 à 30 jours	7 237
31 à 60 jours	2 472
61 à 90 jours	849
Plus de 90 jours	3 311
	60 501
Provisions pour créances irrécouvrables	(1 223)
Total des créances	59 278 \$

Au cours de l'exercice, la provision pour créances irrécouvrables a crû de 0,7 million à 1,2 million de dollars.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La juste valeur représente les estimations de la direction quant à la valeur du marché à un moment précis. La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers se rapproche de leur juste valeur aux 31 mars 2009 et 2008, à l'exception des créances et des créditeurs à long terme. La juste valeur des créances à long terme s'établit à 207,5 millions de dollars (225,4 millions en 2008). Les emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada compris dans les créditeurs à long terme ont complètement été remboursés en 2009.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la Société est limité aux variations du taux d'actualisation de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et à ses créditeurs à long terme. Les variations du taux d'actualisation sont fondées sur un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Une variation de un pour cent (1 %) du taux entraîne un changement de 250 millions de dollars de l'élément du passif.

L'exposition au risque d'EACL est réduite par :

- Le nombre limité d'opérations comportant des paiements d'intérêts
- Des placements dans des instruments financiers qui présentent relativement peu de risque
- Des placements dans des institutions de bonne réputation

En 2009, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de taux d'intérêt étaient les mêmes qu'en 2008.

d) Risques de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue la Société est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière de la Société. En 2009, les objectifs d'EACL en matière de gestion des risques de réglementation étaient les mêmes qu'en 2008.

e) Risque d'illiquidité

Ce risque se matérialiserait si la Société manquait de fonds pour satisfaire à ses engagements et obligations. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III et, à ce titre, des contraintes s'appliquent aux emprunts qu'elle effectue pour honorer ses obligations. La Société dépend du financement que lui accorde son actionnaire.

EACL gère les risques d'illiquidité :

- En faisant siéger un comité de direction des flux de trésorerie
- En procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires
- En communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et garantir son financement approprié
- En gérant son portefeuille de façon à ce qu'il comporte des placements hautement liquides ou des instruments très rapidement convertibles en liquide avec des contreparties de grande qualité

En 2009, les objectifs d'EACL en matière de gestion des risques d'illiquidité étaient les mêmes qu'en 2008. Cependant, la Société a demandé des fonds additionnels au gouvernement du Canada pour satisfaire à ses obligations.

Le plan de financement de la Société fait partie du plan d'entreprise. Il est révisé et approuvé annuellement par le Conseil d'administration et le gouvernement du Canada. Le financement des activités et des engagements futurs d'EACL est assuré par le gouvernement du Canada. Le plan d'entreprise de l'exercice 2008–2009 a été approuvé. Cependant, un plan modifié doit être présenté pour ce même exercice. Au 15 mai 2009, ce plan modifié ainsi que le plan 2009–2010 de la Société n'avaient pas encore été approuvés par le gouvernement du Canada.

20. Gestion du capital

Parce que la Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), Sa Majesté la Reine du chef du Canada est détentrice des actions de la Société. Seul le Parlement peut autoriser l'acquisition et la vente de ces actions. En outre, son passif est, à la limite, celui de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

EACL est gardienne de sa propre capacité de poursuivre son exploitation en gérant son capital de façon à atteindre ses objectifs à long terme. Cette responsabilité est assumée grâce aux fonds reçus périodiquement du gouvernement et aux sommes perçues par l'exploitation et grâce au portefeuille de valeurs hautement liquides ou des instruments très rapidement convertibles en liquide avec des contreparties de grande qualité. La structure du capital de la Société est constituée des capitaux propres, des créateurs à long terme, du financement reporté pour les immobilisations, du financement reporté pour le développement et du financement reporté pour les activités de déclasserment et de gestion des déchets.

En 2009, les objectifs d'EACL en matière de gestion du capital étaient les mêmes qu'en 2008.

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2008 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de 2009.

22. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 28 mai 2009, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision de procéder à une restructuration d'EACL. Aucune décision n'a été prise relativement à la forme précise de la restructuration ni au calendrier d'exécution. Les effets financiers de cette décision sur EACL ne sont pas déterminables en ce moment-ci.

Conseil d'administration

Glenna Carr

Nommée au conseil d'administration en janvier 2008, présidente du conseil d'administration d'EACL, Mississauga (Ontario)

M^{me} Carr a été présidente du conseil d'administration d'Independent Electricity System Operator; présidente du conseil d'administration de la Technical Standards and Safety Authority; présidente du Conseil canadien pour les partenariats public-privé; administratrice d'Ault Foods Ltd.; présidente-directrice générale de Carr-Gordon Limited; vice-présidente de Laidlaw Inc.; et sous-ministre au Conseil de gestion du gouvernement, du ministère de la Consommation et du Commerce et du ministère de la Formation professionnelle du gouvernement de l'Ontario. Elle a été lauréate, en 2001, du prix national pour l'innovation et l'excellence du Conseil canadien pour les partenariats public-privé et porte le titre d'administratrice agréée IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés depuis 2005. Comités : Membre d'office du comité de vérification, du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire, du comité des ressources humaines et de la gouvernance et du comité d'examen des risques de projet.

Hugh MacDiarmid

Président-directeur général d'EACL, Mississauga (Ontario)

Administrateur d'ALH Holding Inc. M. MacDiarmid est ancien directeur général de Holden America LLC; président-directeur général de Laidlaw Educational Services; vice-président exécutif de la division commerciale du Canadien Pacifique; président-directeur général de Lumonics Inc.; et l'un des principaux associés de McKinsey & Company. Il a déjà été nommé par le gouvernement du Canada au poste de président du Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente et par le gouvernement de l'Ontario au poste d'administrateur d'Ortech International. Il a été nommé au conseil d'administration en janvier 2008. Comités : Membre d'office du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire, du comité des ressources humaines et de la gouvernance et du comité d'examen des risques de projet. Il participe au comité de vérification sur invitation.

Marcel Aubut

Avocat, associé directeur, Heenan Blaikie, Montréal (Québec)

M. Aubut est ancien président et président-directeur général des Nordiques de Québec et gouverneur de la LNH. Il est fondateur du cabinet d'avocats Aubut Chabot; fondateur et président du conseil du Parc technologique du Québec métropolitain; et président et président-directeur général des Productions Trans-Amérique Ltée. Ses mandats d'administrateur passés et présents comprennent : Hydro-Québec, Purolator Courrier Ltée, La Laurentienne-Vie du Canada, Groupe Investors, Æterna Zentaris Inc., National Hockey League Pension

Society, Fonds de revenu Boralex Énergie, Société de développement du loisir et du sport du Québec et Sodiq Québec Inc. Il a été officier de l'Ordre national du Québec (2006); membre (1986) et officier (1993) de l'Ordre du Canada; lauréat de la médaille officielle de l'Assemblée nationale du Québec (1981); conseiller de la Reine (1986); et intronisé au Temple de la renommée des sports du Canada en 1999 et au Panthéon des sports du Québec en 2008. Il a été lauréat, en 2008, de la distinction honorifique d'Avocat émérite décernée par le Barreau du Québec. Il a été nommé au conseil d'administration en janvier 2001, et nommé de nouveau en 2005 et en 2008. Comités : Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Richard Boudreault

Président et président-directeur général, Exploration Orbite Inc.

M. Boudreault est ancien président-directeur général de PyroGenesis Inc.; chef des services technologiques et vice-président des stratégies de l'entreprise d'ART Recherches et Technologies Avancées Inc.; conseiller administratif à la Caisse de dépôt et placement du Québec; et professeur de génie mécanique à l'Université de Sherbrooke. Il est administrateur de Mechtronix, d'ITSMax et de GeoMax, et a été directeur de 25 firmes et organisations. Il est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université de Montréal, d'une maîtrise en génie de l'Université Cornell et d'un MBA de l'Université de Sherbrooke. Il a été nommé au conseil d'administration en décembre 2007. Comités : Membre du comité de vérification et du comité des sciences et de la technologie.

Peter Currie

Membre du conseil d'administration de la Société Canadienne Tire Limitée, de l'Affinion Group Inc., d'Intelius Inc. et de l'Arise Technologies Corporation

M. Currie est ancien premier vice-président et directeur financier de Corporation Nortel Networks Limitée; vice-président et chef de la direction financière de la Banque Royale du Canada; et premier vice-président principal et directeur financier de la Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie. Il est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Université York; membre du conseil de la York University Development Corporation; et ancien membre du conseil d'administration du Toronto East General Hospital, de l'Institut C.D. Howe et de Symcor Inc. En 2003, il a été lauréat du Prix du directeur financier canadien de l'année de la PricewaterhouseCoopers Inc, de Dirigeants financiers internationaux du Canada et de la Société Caldwell Internationale. Il a été nommé au conseil d'administration en juillet 2008. Comités : Membre du comité de vérification.

Cassie J. Doyle

Sous-ministre, Ressources naturelles Canada

M^{me} Doyle est ancienne sous-ministre déléguée d'Environnement Canada; présidente et chef de la direction de la British Columbia Assets and Land Corporation;

sous-ministre de l'Environnement, des Terres et parcs, de la Petite entreprise, du Tourisme et de la culture, du Logement et des Services aux consommateurs; et sous-ministre adjointe des Affaires municipales du gouvernement de la Colombie-Britannique. Elle est titulaire d'une maîtrise en service social (politique et administration publique). Elle a été nommée au conseil d'administration en décembre 2007. Comités : Membre du comité des ressources humaines et de la gouvernance.

Dr. Claude Lajeunesse

Président-directeur général, Association des industries aérospatiales du Canada

M. Lajeunesse est ancien président de l'Université Concordia, à Montréal, et de l'Université Ryerson, à Toronto ainsi que président-directeur général de l'Association des universités et collèges du Canada. Il est membre du conseil consultatif stratégique de TD Assurance, de la Fondation canadienne du foie et du Conseil canadien des chrétiens et des juifs. Il a été nommé au conseil d'administration en mars 2005. Comités : Président du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire; président p.i. du comité d'examen des risques de projet.

Dr. John Luxat

Professeur et chaire du Programme de professeurs-chercheurs industriels CRSNG-UNENE, analyse de la sécurité nucléaire, Université McMaster

M. Luxat est ancien vice-président et administrateur de la Nuclear Safety Solutions Limited. Il a récemment été nommé à la Commission d'experts sur le nucléaire de la province d'Alberta. Il est ancien président et trésorier de la Société Nucléaire Canadienne ainsi que membre de la Société Nucléaire Canadienne, de l'American Nuclear Society et du conseil consultatif de l'International Association for Structural Mechanics in Reactor Technology. Il est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Université de Windsor. Il a été nommé au conseil d'administration en octobre 2008. Comités : Membre du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire.

Carol Perry

Commissaire, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et présidente du comité de gestion interne et des mises en candidature de cette organisation

M^{me} Perry est ancienne administratrice de la DALSA Corporation, d'Irwin Toy Limited et de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité. Elle a été présidente du conseil d'administration du St. Joseph's Health Centre de Toronto et administratrice de la Bloorview MacMillan Children's Foundation. Ancienne banquière en services d'investissement, elle a occupé des postes supérieurs à RBC Dominion Valeurs mobilières, à Richardson Greenshields et à Marchés mondiaux CIBC. Elle porte le titre professionnel d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a été nommée au conseil d'administration en juillet 2008. Comités : Membre du comité d'examen des risques de projet.

Gordon H. Shaw

Administrateur, secrétaire général et président du conseil consultatif de l'Aeolis Wind Power Corporation

M. Shaw est ancien cadre supérieur de la Compagnie pétrolière Impériale Ltée. Il a été vice-président et directeur général du Parti réformiste du Canada; président et membre du conseil d'administration de la Terra Mines Ltd.; et président et administrateur du SPL Wastewater Recovery Centre. Il a été nommé au conseil d'administration en décembre 2007. Comités : Membre du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire.

Stella Thompson

Administratrice de sociétés, directrice cofondatrice de Governance West Inc., Calgary (Alberta)

Mandats d'administratrice en cours : Alberta's Electricity Balancing Pool, Alberta WaterSmart, The Calgary Airport Authority, Calgary Herald Advisory Board, Resverlogix Corp., Genome Alberta (vice-présidente) et Talisman Energy Inc. Elle porte le titre d'IAS.A conféré par l'Institut des administrateurs de sociétés et, en 2005, elle a été reconnue par le Women's Executive Network et la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario comme l'une des 100 femmes les plus influentes du Canada. Elle a aussi été vice-présidente de Petro-Canada. Elle a été nommée au conseil d'administration en septembre 2002. Comités : Présidente du comité des ressources humaines et de la gouvernance; membre du comité de vérification et du comité d'examen des risques de projet.

Barbara Trenholm

Professeure émérite, Faculté des sciences administratives, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, N.-B.

M^{me} Trenholm est Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, administratrice de Plazacorp Retail Properties Ltd., entre autres, et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Parmi les prix qu'elle a reçus, notons le Prix d'excellence canadien en enseignement de la gestion décerné par le National Post et PricewaterhouseCoopers; le Global Teaching Excellence Award, un prix d'excellence décerné par l'Université du Nouveau-Brunswick; et le prix Dr. Allan P. Stuart pour l'excellence en enseignement. Elle a été membre du conseil d'administration de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est présidente sortante de l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick et a été doyenne intérimaire de la faculté des sciences administratives de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle a été nommée au conseil d'administration en juin 2002. Comités : Présidente du comité de vérification; membre du comité d'examen des risques de projet.

Groupe de direction

Glenna Carr

*Présidente du conseil
d'administration*

Hugh MacDiarmid

Président-directeur général

Ala Alizadeh

*Vice-président, Marketing et
expansion des affaires*

George Bothwell

*Vice-président principal,
Relations extérieures et
communications*

Macit Cobanoglu

*Vice-président,
Services CANDU*

Richard Côté

*Vice-président,
Commerce des isotopes*

Ron Cullen

*Vice-président,
Construction de centrales*

Allan Hawryluk

*Vice-président principal,
avocat général principal
et secrétaire général*

Jerry Hopwood

*Vice-président,
Mise au point des produits*

Wayne Inch

*Vice-président et directeur
général, Opérations*

Michael Ingram

*Vice-président principal,
Opérations*

William Kupferschmidt

*Vice-président et directeur
général, Recherche et
développement*

Joseph Lau

*Vice-président,
Mise en œuvre technique*

Beth Medhurst

*Vice-présidente principale,
Ressources humaines*

Joan Miller

*Vice-présidente et directrice
générale, Déclassement et
Gestion des déchets*

Bill Pilkington

*Vice-président principal et agent
principal du nucléaire*

Andre Robillard

*Vice-président, agent principal
de l'information*

Michael Robins

*Vice-président principal et
directeur général des finances*

Greg Sayer

*Vice-président, Surveillance de
la conformité et de l'entreprise
et Affaires réglementaires*

Ian Trotman

*Vice-président,
Prolongation de la vie utile
et gestion des projets*

Gouvernance

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés cotées en bourse, les membres du conseil d'administration étant nommés par l'actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada. Le président du conseil d'administration et le président-directeur général sont aussi nommés par l'actionnaire, par voie de décret.

En 2008–2009, le conseil a orienté, commenté et évalué les plans stratégiques d'EACL et a approuvé ses principaux contrats et projets. Cette année, il a porté une attention prioritaire à la prestation d'une surveillance efficace par les responsables de la gouvernance en ce qui concerne l'élaboration et la présentation de la soumission d'EACL en réponse à l'appel d'offres du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de son projet d'approvisionnement nucléaire.

Le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL repose sur les pratiques exemplaires figurant dans les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le conseil d'administration reconnaît qu'une gouvernance efficace exige l'amélioration continue des processus et des pratiques de l'entreprise qui servent à assurer un degré élevé de reddition de comptes à toutes les parties prenantes.

En 2008–2009, EACL a continué de mettre en oeuvre et de renforcer ses activités de gouvernance afin d'améliorer la reddition de comptes, la transparence et la confiance dans toute l'organisation. Plus particulièrement, le conseil a mis en oeuvre les initiatives suivantes :

- Il a continué l'initiative de recrutement et de relève aux postes d'administrateurs afin d'assurer sa continuité et son bon leadership, conformément aux priorités stratégiques.
- Il a surveillé l'élaboration de la soumission à l'appel d'offres de l'Ontario; d'importants travaux à cet égard ont été accomplis par le comité d'examen des risques du projet et par l'ensemble du conseil.
- Il a fait un examen de la structure de ses comités dans le but d'assurer une surveillance optimale des risques commerciaux et des autres risques connexes.
- À la suite de l'examen des comités, il a procédé à une réorganisation de ses comités pour harmoniser, entre les comités concernés, la surveillance des risques à l'échelle de l'entreprise. Cette initiative comprend la création d'un nouveau comité d'examen des risques de projet qui effectuera de la surveillance et qui assurera un meilleur suivi du rendement des projets commerciaux d'envergure d'EACL ainsi que l'attribution d'un rôle plus important au comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire, qui comprendra une surveillance énergique des grands projets d'immobilisations de Chalk River par les responsables de la gouvernance.
- Il a continué de présenter des rapports réguliers à la ministre des Ressources naturelles concernant l'accomplissement de son rôle et de l'exécution de ses responsabilités en matière de gouvernance.

- Il a entrepris un processus exhaustif d'orientation pour trois nouveaux administrateurs et a poursuivi la prestation d'un programme d'information à l'intention de l'ensemble des administrateurs, comprenant la visite d'emplacements, des séances sur la science et la technologie nucléaires ainsi que des conférences de l'industrie.
- Il a élaboré plusieurs nouvelles politiques sur la gouvernance liées à la définition de sa ligne de conduite et de son processus, notamment des politiques sur les procès-verbaux des comités, sur la conservation et l'élimination de son matériel et sur la rémunération des administrateurs.
- Le président du conseil a aussi prononcé plusieurs discours-thèmes sur la gouvernance des sociétés d'État devant des auditoires formés d'administrateurs et d'administrateurs éventuels.

Le conseil d'administration

En 2008–2009, le conseil d'administration a accueilli plusieurs nouveaux administrateurs et a fait ses adieux à plusieurs administrateurs sortants, ce qui a porté à 12 le nombre de membres. Dix d'entre eux sont indépendants, dans le sens où ils ne font pas partie de la direction et n'ont aucun intérêt, commercial ou autre, dans l'entreprise. Les activités commerciales d'EACL sont régies par le conseil d'administration, qui assume les principales responsabilités de gérance, telles qu'elles sont définies dans sa charte. Ces responsabilités comprennent la surveillance de la gestion financière, l'identification des principaux risques, l'approbation de l'orientation stratégique de l'organisation, l'alignement des objectifs de politique publique de la Société ainsi que le respect des obligations juridiques générales.

Le tableau ci-dessous montre le registre des présences de chacun des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités au cours de l'exercice. La rémunération accordée aux membres du conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en Conseil. Les trois administrateurs non indépendants, soit M^{me} Doyle, sous-ministre de Ressources naturelles Canada, M. Dicerni, sous-ministre d'Industrie Canada et M. MacDiarmid, président-directeur général d'EACL, ne reçoivent pas de rémunération à titre de membres du conseil.

Le conseil d'administration évalue régulièrement son efficacité et son fonctionnement à l'aide d'un processus d'évaluation faisant appel à de l'expertise externe. Il a aussi créé des normes régissant les administrateurs qui énoncent les compétences à posséder et les critères à respecter pour être un membre efficace du conseil d'administration. Ces critères respectent les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques, publiées par le Bureau du Conseil privé et un processus d'orientation est en place pour mieux faire connaître ces normes aux nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration a approuvé plusieurs politiques et procédures de gouvernance qui l'aideront à assumer son rôle et ses responsabilités.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2008–2009

<i>Administrateur</i>	<i>Vérification (10 réunions)</i>	<i>Sciences, technologies et surveillance nucléaire (3 réunions)</i>	<i>Ressources humaines et gouvernance (5 réunions)</i>	<i>Examen des risques de projet (9 réunions)</i>	<i>Conseil d'administration (9 réunions)</i>
G. Carr, présidente ¹	10/10	3/3	5/5	9/9	9/9
H. MacDiarmid, président ¹	10/10	2/3	5/5	9/9	9/9
M. Aubut	–	–	4/5	–	9/9
R. Boudreault	10/10	–	–	–	9/9
P. Currie ²	4/4	–	–	–	7/7
R. Dicerni ³	–	–	–	5/5	2/8
C. Doyle	–	–	1/5	–	9/9
R. Harding ⁴	–	–	–	–	–
C. Lajeunesse	–	3/3	–	9/9	9/9
J. Luxat ⁵	–	2/2	–	–	5/5
J. McKee ⁶	–	1/1	3/3	–	4/4
C. Perry ²	–	–	–	5/5	7/7
G. Shaw	–	3/3	–	–	9/9
S. Thompson	9/10	–	5/5	9/9	8/9
B. Trenholm	10/10	–	–	9/9	9/9

¹ Membres d'office de tous les comités, à l'exception de M. MacDiarmid, qui n'est pas membre du comité de vérification

² C. Perry et P. Currie ont été nommés le 30 juillet 2008

³ R. Dicerni a démissionné le 2 février 2009

⁴ R. Harding a démissionné le 6 mai 2008

⁵ J. Luxat a été nommé le 2 octobre 2008

⁶ J. McKee a pris sa retraite le 6 septembre 2008

Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices

<i>(en millions de dollars)</i>	2009	2008*	2007*	2006*	2005*
Division des réacteurs CANDU					
Revenus	322 \$	541 \$	514 \$	303 \$	283 \$
Produits d'intérêts	14	17	19	17	18
Bénéfice net (perte nette) avant investissement dans le développement du réacteur CANDU avancé	(330)	50	80	48	72
Financement de l'ACR	24	38	–	60	35
Frais de développement de l'ACR	25	87	69	61	90
Bénéfice net (perte nette)	(331)\$	1 \$	11 \$	47 \$	17 \$
Division de la recherche et de la technologie					
Revenus	65 \$	58 \$	56 \$	105 \$	70 \$
Financement	192	146	108	102	103
Gains	–	–	–	61	–
Bénéfice net (perte nette) avant installations consacrées à la production d'isotopes	(14)	(41)	(70)	33	(51)
Financement	67	–	–	–	–
Dépréciation	–	247	–	–	–
Charges	58	9	–	–	–
Bénéfice net (perte nette)	(5)\$	(297)\$	(70)\$	33 \$	(51)\$
Gestion du passif					
Financement	111 \$	100 \$	68 \$	56 \$	47 \$
Perte nette	(77)\$	(68)\$	(84)\$	(75)\$	(1 807)\$
Situation financière					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	33 \$	65 \$	141 \$	111 \$	67 \$
Stocks d'eau lourde	294	295	299	299	300
Dépenses en immobilisations	51	111	84	56	8
Immobilisations corporelles	191	142	246	188	135
Provision pour déclassement et gestion des déchets	3 100	3 008	2 928	2 847	2 750
Créditeurs à long terme (moins la partie à court terme)	30 \$	41 \$	47 \$	46 \$	3 \$
Autres					
Revenus provenant des exportations	105 \$	136 \$	124 \$	183 \$	225 \$
Effectif à temps plein	4 891	4 728	4 135	3 604	3 221

* Certain montants ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de 2009

Bureaux d'EACL

Canada

Sheridan Park
2251 Speakman Drive
Mississauga (Ontario)
L5K 1B2

Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
K0J 1J0

Laboratoires de Whiteshell
Pinawa (Manitoba)
R0E 1L0

Place de Ville, Tour B
112, rue Kent, bureau 501
Ottawa (Ontario)
K1A 0S4

2000, avenue McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec)
H3A 3H3

1400, rue Bayly, unités 20–22
Pickering (Ontario)
L1W 3R2

Projet de remise en
état de Point Lepreau
430 Bayside Drive
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2J 1A8

177 Tie Road, Concession 4
Douglas Point – B01
Tiverton (Ontario)
N0G 2T0

Gestion des déchets radioactifs
de faible activité
1900 promenade City Park
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

Argentine

I. Nuñez 1567, Piso 6
(C1429BVA) Ciudad Autonoma
de Buenos Aires
Argentine

Chine

AVIC Plaza 1104B
Dongsanhuan Zhonglu Yi No. 10
Beijing 100022
Chine

Sun Tong Infoport Plaza 21A
Huai Hai Xi Lu No. 55
Shanghai 200030
Chine

Roumanie

45, Tudor Vladimirescu
TATI Center, 11th floor, Sector 5
05881 Bucharest
Roumanie

Succursale
6 Medgidiei Street
P.O. Box 42
Cernavoda 905200
Roumanie

Corée du Sud

4th Floor, IL Won Building
1000–1 Daechi-dong, Kangnam-Ku
Seoul 135–280
Corée du Sud

États-Unis

481 North Frederick Ave.
Suite 405, Gaithersburg
Maryland 20877
États-Unis

Renseignements

Demandes de renseignements
de la part du public/des médias
Sans frais : 1-866-886-2325

Services de marketing

Courriel : info@aecl.ca

Visitez notre site Web

www.aecl.ca

English version

The English version of our annual
report will be provided upon request.

Canada



Sources Mixtes
Cert no. SW-COC-1862
© 1996 FSC



Énergie atomique du Canada limitée

2251, Promenade Speakman

Mississauga (Ontario)

Canada L5K 1B2

Tél : 905-823-9060

Télééc : 905-823-7565

www.aecl.ca